

# Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des établissements pour enfants en  
situation de handicap en Alsace

*Données 2017*



*Étude produite à la demande de l'ARS Grand Est  
par le CREAI Grand Est  
et réalisée par Stéphane Bernard, conseiller technique,  
sous la direction de Thibault Marmont*

*Rapport final - Janvier 2019*

# SOMMAIRE

<b>GLOSSAIRE DES SIGLES .....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1 • Instituts Médico-Éducatifs (IME) .....</b>	<b>8</b>
<b>I. TAUX DE REPONSE DES IME.....</b>	<b>8</b>
<b>II. MODALITES D'ACCUEIL EN IME.....</b>	<b>9</b>
<b>III. RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>10</b>
1. Plateau technique.....	10
2. Personnels non budgétisés .....	13
3. Personnels non rémunérés .....	13
4. Stagiaires accueillis durant l'année .....	14
5. Âge du personnel.....	14
6. Ancienneté du personnel.....	15
7. Droits des usagers et implication des familles.....	15
<b>IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI .....</b>	<b>16</b>
8. Modalités de fonctionnement .....	16
9. Répartition des effectifs.....	17
10. Suivi de l'activité.....	18
11. Profils des jeunes accompagnés.....	19
12. Les enfants entrés en IME en 2017.....	21
13. Les enfants sortis de l'IME en 2017 .....	22
14. Orientations non réalisées.....	25
<b>V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>26</b>
<b>VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.....</b>	<b>31</b>
15. Surpoids et obésité des jeunes accueillis .....	31
16. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins.....	31
17. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...) .....	32
<b>VII. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX IME .....</b>	<b>32</b>
18. Environnement social .....	32
19. Inclusion scolaire .....	33
20. Prise en charge médicale et paramédicale.....	35
21. Outils de communication.....	36
22. Mode de transport.....	36

## **PARTIE 2 • Instituts d'Éducation Sensorielle (IES) .....37**

<b>I. TAUX DE REPONSE DES IES .....</b>	<b>37</b>
<b>II. MODALITES D'ACCUEIL EN IES .....</b>	<b>38</b>
<b>III. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>39</b>
23. Plateau technique.....	39
24. Personnels non budgétisés .....	40
25. Personnels non rémunérés .....	40
26. Stagiaires accueillis durant l'année .....	40
27. Âge du personnel.....	41
28. Ancienneté du personnel .....	41
29. Droits des usagers et implication des familles.....	42
<b>IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI .....</b>	<b>43</b>
30. Modalités de fonctionnement .....	43
31. Répartition des effectifs.....	44
32. Suivi de l'activité.....	44
33. Profils des jeunes accompagnés.....	45
34. Les enfants entrés en IES en 2017 .....	46
35. Les enfants sortis de l'IES en 2017.....	47
<b>V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>49</b>
<b>VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.....</b>	<b>51</b>
36. Surpoids et obésité des jeunes accueillis .....	51
37. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins.....	51
38. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...) .....	51
<b>VII. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX IES .....</b>	<b>52</b>
39. Environnement social .....	52
40. Inclusion scolaire .....	52
41. Mode de transport.....	54

## **PARTIE 3 • Instituts d'Éducation Motrice (IEM) .....55**

<b>I. TAUX DE REPONSE DES IEM.....</b>	<b>55</b>
<b>II. MODALITES D'ACCUEIL EN IEM.....</b>	<b>56</b>
<b>III. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>57</b>
42. Plateau technique.....	57
43. Effectifs non budgétisés.....	58
44. Effectifs non rémunérés.....	58

45. Stagiaires accueillis durant l'année .....	58
46. Âge du personnel.....	59
47. Ancienneté du personnel.....	59
48. Droits des usagers et implication des familles.....	60
<b>IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI .....</b>	<b>61</b>
49. Modalités de fonctionnement .....	61
50. Répartition des effectifs.....	62
51. Suivi de l'activité.....	63
52. Profils des jeunes accompagnés .....	63
53. Les enfants entrés en IEM en 2017.....	65
54. Les enfants sortis de l'IEM en 2017 .....	66
<b>V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>68</b>
<b>VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.....</b>	<b>70</b>
55. Surpoids et obésité des jeunes accueillis .....	70
56. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins.....	70
57. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...) .....	70
<b>VII. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX IEM .....</b>	<b>71</b>
58. Environnement social .....	71
59. Inclusion scolaire .....	71
60. Prise en charge médicale et paramédicale.....	72
61. Mode de transport.....	74
<b>PARTIE 4 • Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) .....</b>	<b>75</b>
<b>I. TAUX DE RÉPONSE DES ITEP.....</b>	<b>75</b>
<b>II. MODALITÉS D'ACCUEIL EN ITEP .....</b>	<b>76</b>
<b>III. RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>77</b>
62. Plateau technique.....	77
63. Personnels non budgétisés .....	78
64. Personnels non rémunérés .....	78
65. Stagiaires accueillis durant l'année .....	79
66. Âge du personnel.....	79
67. Ancienneté du personnel.....	80
68. Droits des usagers et implication des familles.....	80
<b>IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI .....</b>	<b>81</b>
69. Modalités de fonctionnement .....	81

70. Répartition des effectifs.....	82
71. Suivi de l'activité.....	83
72. Profils des jeunes accompagnés.....	83
73. Les enfants entrés en ITEP en 2017.....	85
74. Les enfants sortis de l'ITEP en 2017.....	86
75. Orientations non réalisées.....	87
<b>V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>88</b>
<b>VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.....</b>	<b>90</b>
76. Surpoids et obésité des jeunes accueillis.....	90
77. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins.....	90
78. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...).....	90
<b>VII. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX ITEP.....</b>	<b>91</b>
79. Environnement social.....	91
80. Inclusion scolaire.....	91
81. Prise en charge médicale et paramédicale.....	93
<b>PARTIE 5 • Établissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)</b> .....	<b>94</b>
<b>I. TAUX DE REPONSE DES EEAP.....</b>	<b>94</b>
<b>II. MODALITES D'ACCUEIL EN EEAP.....</b>	<b>95</b>
<b>III. RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>96</b>
82. Plateau technique.....	96
<b>83. Stagiaires accueillis durant l'année.....</b>	<b>97</b>
84. Âge du personnel.....	97
85. Ancienneté du personnel.....	97
86. Droits des usagers et implication des familles.....	98
<b>IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI .....</b>	<b>99</b>
87. Modalités de fonctionnement.....	99
88. Répartition des effectifs.....	99
89. Suivi de l'activité.....	100
90. Profils des jeunes accompagnés.....	100
91. Les enfants entrés en EEAP en 2017.....	102
92. Les enfants sortis de l'EEAP en 2017.....	103
93. Orientations non réalisées.....	105
<b>V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>106</b>

<b>VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.....</b>	<b>108</b>
<i>94. Surpoids et obésité des jeunes accueillis .....</i>	<i>108</i>
<i>95. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins.....</i>	<i>108</i>
<i>96. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...) .....</i>	<i>108</i>
<b>VII. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX EEAP.....</b>	<b>109</b>
<i>97. Environnement social .....</i>	<i>109</i>
<i>98. Prise en charge éducative et thérapeutique.....</i>	<i>109</i>
<i>99. Outils de communication.....</i>	<i>111</i>
<b>Table des illustrations • Tableaux .....</b>	<b>112</b>
<b>Table des illustrations • Cartes.....</b>	<b>118</b>

## GLOSSAIRE DES SIGLES

ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAMSP	Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
CUI	Contrat Unique d'Insertion
ETP	Equivalent Temps Plein
EA	Entreprise Adaptée
EEAP	Etablissements et services pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés
EREA	Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ESAT	Etablissements et Services d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements et Services Médico-Sociaux
ESS	Equipe de Suivi de la Scolarisation
FA	File Active
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAS	Foyer d'Accueil Spécialisé
IEM	Institut d'Education Motrice
IES	Institut d'Education Sensorielle
IMC	Indice de Masse Corporelle
IME	Instituts Médico-éducatifs
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
LFPC	Langue Française Parlée Complétée
LSF	Langue des Signes Française
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MECS	Maisons d'Enfants à Caractère Social
MFR	Maison Familiale Rurale
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
TCC	Trouble des Conduites et des Comportements
TED	Trouble Envahissant du Développement
TSA	Troubles du Spectre de l'Autisme
UE	Unité d'Enseignement
RAH	Rapport d'Activité Harmonisé
SAVS	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

## PARTIE 1 • Instituts Médico-Éducatifs (IME)

### I. TAUX DE REPONSE DES IME

Ce volet a pour objectif de rendre compte de l'exploitation des rapports d'activité harmonisés des Instituts Médico-éducatifs (IME) sur le territoire alsacien.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2017. Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 22 des 34 établissements concernés (12 dans le Bas-Rhin et 10 dans le Haut-Rhin), ce qui correspond à un taux de réponse de 64,7 %.

#### **Avertissement sur la qualité des réponses aux différentes questions**

Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées.

Par conséquent, et pour exemple, tous les tableaux présentant des résultats concernant la file active ou les effectifs au 31 décembre n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable.

Pour autant, dans cette restitution, le parti est pris de laisser apparaître tels quels l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

## II. MODALITES D'ACCUEIL EN IME

Au total, les IME alsaciens ayant participé à l'enquête disposent de 1 672 places autorisées selon leur agrément (855 dans le Bas-Rhin et 817 dans le Haut-Rhin).

**Tableau 1. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil**

		Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
		Nb de places autorisées	%	Nb de places autorisées	%	Nb de places autorisées	%
<b>Par type de déficience</b>	Déficiences intellectuelles	669	78%	644	79%	1 313	79%
	Troubles psy. / TCC	-	-	-	-	-	-
	Autisme - TED	126	15%	143	18%	269	16%
	Déficiences motrices	-	-	-	-	-	-
	Déficiences visuelles	-	-	-	-	-	-
	Déficiences auditives	19	2%	-	-	19	1%
	Polyhandicap	41	5%	30	4%	71	4%
	<b>Ensemble</b>	<b>855</b>	<b>100%</b>	<b>817</b>	<b>100%</b>	<b>1 672</b>	<b>100%</b>
<b>Par modalité d'accueil</b>	Internat	234	27%	236	29%	470	28%
	Semi-internat	607	71%	577	71%	1 184	71%
	Suivi milieu ordinaire / domicile	-	-	-	-	-	-
	Accueil temporaire	14	2%	4	-	18	1%
	Autre modalité	-	-	-	-	-	-
	<b>Ensemble</b>	<b>855</b>	<b>100%</b>	<b>817</b>	<b>100%</b>	<b>1 672</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La majorité des places d'accueil correspond logiquement à un agrément pour des personnes avec déficience intellectuelle (79 %). Ce tableau porte uniquement sur les agréments, ce qui signifie que les personnes accueillies peuvent être concernées par plusieurs types de déficiences. Les autres places sont dédiées aux enfants avec autisme (16 %, soit 269 places en Alsace) et aux jeunes polyhandicapés (4 %, soit 71 places).

7 places sur 10 sont réservées à des accueils en semi-internat (c'est-à-dire en accueil de jour) et environ 3 place sur 10 correspondent à de l'internat. Les autres modalités d'accueil (accueil temporaire ou suivi en milieu ordinaire/à domicile) sont très peu représentées au niveau des agréments. Les deux départements présentent de fortes similitudes en matière d'agrément pour les IME.

L'âge minimum d'accueil agréé est en moyenne de 7,5 ans, pour un âge maximum de 19,4 ans.

### III. RESSOURCES HUMAINES

#### 1. Plateau technique

Globalement, 1 392 professionnels intervenaient dans les 22 IME alsaciens ayant répondu, au 31 décembre 2017, pour un équivalent de 1 050 ETP réels, soit 56,8 ETP de plus que prévus et budgétés.

Les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux sont les plus largement représentés dans les IME, avec des effectifs de 751, soit plus de la moitié des professionnels. Les aides médico-psychologiques, les éducateurs spécialisés et les moniteurs-éducateurs sont les métiers phares de cette catégorie. C'est également au sein de cet ensemble de métiers que l'écart entre ETP budgétés et ETP réels est le plus important (61,8), essentiellement en lien avec les « autre personnel » que ceux listés et proposés. Pour les AMP, les ETP réels étaient au 31 décembre supérieurs de 6,4 par rapport au prévisionnel (même tendance dans les deux départements) ; pour les éducateurs spécialisés le réels était inférieur de 3,5 ETP (expliqué par un négatif dans le Bas-Rhin de 4,5 ETP) ; pour les moniteurs éducateurs le réel était supérieur de 7,4 ETP (même tendance dans les deux départements).

**Chez le personnel médical, on notera, dans les deux départements, l'infériorité des ETP réels par rapport aux prévisionnels pour les pédopsychiatres. La moitié des ETP budgétés n'est pas pourvu, ce qui révèle les difficultés de recrutement de cette spécialité médicale.**

Globalement, un tiers des établissements du Bas-Rhin qui se sont exprimés estiment que le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus est une situation récurrente, tandis que cette situation est davantage prégnante dans le Haut-Rhin (80 % des IME). Pour autant, les écarts entre ETP réels et budgétés ne sont pas sensiblement différents entre les deux territoires.

**Tableau 2. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre**

Catégorie	Fonction	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
		Nb de personnes	Nb ETP budgétés (1)	Nb ETP réels (2)	Écart (2-1)	Nb de personnes	Nb ETP budgétés (1)	Nb ETP réels (2)	Écart (2-1)	Nb de personnes	Nb ETP budgétés (1)	Nb ETP réels (2)	Écart (2-1)
<b>Personnel de direction, d'encadrement et d'administration</b>	Directeur général	1	0,29	0,29	0	2	1,25	0,5	-0,75	3	1,54	0,79	-0,75
	Directeur	12	9,77	8,77	-1	12	8,63	8,35	-0,28	24	18,4	17,12	-1,28
	Directeur adjoint	2	2,2	1,1	-1,1	2	1,74	1,74	0	4	3,94	2,84	-1,1
	Directeur des ressources humaines	1	0,29	0,29	0	0	0	0	0	1	0,29	0,29	0
	Chef de service	20	16	18,2	2,2	27	21,58	21,17	-0,41	47	37,58	39,37	1,79
	Agent administratif et personnel de bureau	39	22,93	23,55	0,62	35	22,8	23,93	1,13	74	45,73	47,48	1,75
	Autre personnel administratif	7	1,22	2,55	1,33	15	5,83	6,92	1,09	22	7,05	9,47	2,42
<b>Sous-total</b>		<b>82</b>	<b>52,7</b>	<b>54,75</b>	<b>2,05</b>	<b>93</b>	<b>61,83</b>	<b>62,61</b>	<b>0,78</b>	<b>175</b>	<b>114,53</b>	<b>117,36</b>	<b>2,83</b>
<b>Personnel des services généraux</b>	Agent de service général	86	44,66	49,64	4,98	60	38,97	38,94	-0,03	146	83,64	88,58	4,94
	Maitresse de maison	3	2,7	2,7	0	18	15,9	15,94	0,04	21	18,6	18,64	0,04
	Ouvrier professionnel	22	14,5	16,45	1,95	13	16,67	12,12	-4,55	35	31,17	28,57	-2,6
	Surveillant de nuit	14	10,87	10,85	-0,02	14	11,85	11,88	0,03	28	22,72	22,73	0,01
<b>Sous-total</b>		<b>125</b>	<b>72,73</b>	<b>79,64</b>	<b>6,91</b>	<b>105</b>	<b>83,39</b>	<b>78,88</b>	<b>-4,51</b>	<b>230</b>	<b>156,13</b>	<b>158,52</b>	<b>2,39</b>
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	Aide médico-psychologique	94	83,53	88,29	4,76	107	92,94	94,94	2	201	176,47	182,83	6,36
	Animateur social	2	2	2	0	7	4,25	4,25	0	9	6,25	6,25	0
	Assistant de service social	3	0,9	0,9	0	10	6,18	5,75	-0,43	13	7,08	6,65	-0,43
	Assistante familiale ou maternelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Codeur en LFPC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conseiller économique social et familial	7	4,7	6	1,3	2	1	2	1	9	5,7	8	2,3
	Éducateur de jeunes enfants	14	14,5	13,5	-1	14	8,8	13,79	4,99	28	23,3	27,29	3,99
	Éducateur spécialisé	90	86,48	81,94	-4,54	106	91,3	92,35	1,05	196	177,78	174,29	-3,49
	Éducateur sportif	11	6,17	6,17	0	15	12,62	12,28	-0,34	26	18,79	18,45	-0,34
	Éducateur technique	4	4	3,9	-0,1	18	16,13	15,14	-0,99	22	20,13	19,04	-1,09
	Éducateur technique spécialisé	18	20,16	17,03	-3,13	14	15,5	13,5	-2	32	35,66	30,53	-5,13
	Interface de communication	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Intervenant à domicile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Moniteur d'atelier	8	5,65	7,75	2,1	3	2	2,27	0,27	11	7,65	10,02	2,37
	Moniteur éducateur	47	40,48	44,73	4,25	50	38,3	41,43	3,13	97	78,78	86,16	7,38
	Musicothérapeute	1	1	1	0	1	0,2	0,2	0	2	1,2	1,2	0
	Professeur LSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Transcripteur-adaptateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre personnel éducatif, pédagogique et social	58	23	42,92	19,92	47	9,2	39,19	29,99	105	32,2	82,11	49,91
	<b>Sous-total</b>	<b>357</b>	<b>292,57</b>	<b>316,13</b>	<b>23,56</b>	<b>394</b>	<b>298,42</b>	<b>337,09</b>	<b>38,67</b>	<b>751</b>	<b>590,99</b>	<b>652,82</b>	<b>61,83</b>
<b>Personnel médical</b>	Médecin en rééducation fonctionnelle	0	0,03	0	-0,03	2	0,13	0,13	0	2	0,16	0,13	-0,03
	Médecin généraliste	7	2,03	1,9	-0,13	6	1,22	1,21	-0,01	13	3,25	3,11	-0,14
	Pédiatre	4	1	0,9	-0,1	3	0,26	0,36	0,1	7	1,26	1,26	0
	Psychiatre, pédopsychiatre	11	3,23	2,32	-0,91	7	3,15	1,08	-2,07	18	6,38	3,4	-2,98
	Autre spécialité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>22</b>	<b>6,29</b>	<b>5,12</b>	<b>-1,17</b>	<b>18</b>	<b>4,76</b>	<b>2,78</b>	<b>-1,98</b>	<b>40</b>	<b>11,05</b>	<b>7,9</b>	<b>-3,15</b>
<b>Psychologues et personnel paramédical</b>	Aide-soignant	2	2	2	0	7	4,25	4,25	0	9	6,25	6,25	0
	Auxiliaire de puériculture	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0
	Ergothérapeute	5	1,97	2,12	0,15	2	1,2	1,2	0	7	3,17	3,32	0,15
	Infirmier	17	11,63	11,39	-0,24	10	6,39	7,02	0,63	27	18,02	18,41	0,39
	Masseur kinésithérapeute	5	3,38	2,93	-0,45	2	1,5	1,06	-0,44	7	4,88	3,99	-0,89
	Neuropsychologue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Orthophoniste	10	5,94	5,08	-0,86	7	6,42	4,43	-1,99	17	12,36	9,51	-2,85
	Orthoptiste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Psychologue	30	14,87	15,17	0,3	29	16,67	16,74	0,07	59	31,54	31,91	0,37
	Psychomotricien, rééducateur en motricité	18	8,84	8,69	-0,15	15	9,86	8,43	-1,43	33	18,7	17,12	-1,58
	Autre personnel paramédical	5	1,71	1,55	-0,16	2	0,73	0,65	-0,08	7	2,44	2,2	-0,24
	<b>Sous-total</b>	<b>93</b>	<b>51,34</b>	<b>49,93</b>	<b>-1,41</b>	<b>74</b>	<b>47,02</b>	<b>43,78</b>	<b>-3,24</b>	<b>167</b>	<b>98,36</b>	<b>93,71</b>	<b>-4,65</b>
	<b>Autre</b>	<b>2</b>	<b>1,34</b>	<b>0,68</b>	<b>-0,66</b>	<b>27</b>	<b>20,94</b>	<b>19,19</b>	<b>-1,75</b>	<b>29</b>	<b>22,28</b>	<b>19,87</b>	<b>-2,41</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>681</b>	<b>476,97</b>	<b>506,25</b>	<b>29,28</b>	<b>711</b>	<b>516,36</b>	<b>544,33</b>	<b>27,97</b>	<b>1 392</b>	<b>993,34</b>	<b>1 050,18</b>	<b>56,84</b>

Source : RAH 2017.

## 2. Personnels non budgétisés

Les établissements médico-sociaux peuvent être amenés, pour diverses raisons, à recruter du personnel sur des types de contrat non pérennes. Ainsi, en 2017, les IME alsaciens ont accueilli 138 salariés non budgétisés au départ, et qui représentaient 74 ETP. Les contrats les plus souvent signés sont des CDI (quasi exclusivement dans le Bas-Rhin) et des CDD.

**Tableau 3. Répartition des effectifs non budgétisés, mais rémunérés durant l'année (hors stages)**

Type de contrat	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb de personnes	Nb ETP réels	Nb de personnes	Nb ETP réels	Nb de personnes	Nb ETP réels
CDI	46	31	10	2	56	33
CDD	28	17	32	10	60	27
Intérim	0	0	0	0	0	0
Contrat de professionnalisation <sup>1</sup>	0	0	18	12	18	12
Contrat d'apprentissage	1	1	3	1	4	2
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>49</b>	<b>63</b>	<b>25</b>	<b>138</b>	<b>74</b>

Source : RAH 2017.

## 3. Personnels non rémunérés

Les professionnels chargés des unités d'enseignement (UE), mis à disposition par l'Education nationale, représentent 81,8 ETP. La majorité de ces effectifs sont des enseignants dont une partie (pour 17,3 ETP) est spécialisé dans le champ du handicap. Les résultats sont comparables d'un département à l'autre.

**Tableau 4. Répartition des effectifs non rémunérés par la structure selon leur fonction durant l'année**

Fonction	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb de personnes	Nb ETP réels	Nb de personnes	Nb ETP réels	Nb de personnes	Nb ETP réels
Enseignant	30	27,8	38	35,8	68	63,6
Enseignant spécialisé	11	9,73	8	7,54	19	17,27
Coordinateur pédagogique	2	0,25	1	0,77	3	1,02
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Source : RAH 2017.

<sup>1</sup> Les contrats de professionnalisation correspondent aux contrats aidés, aux contrats d'avenir, aux contrats d'accompagnement et aux contrats unique d'insertion (CUI).

#### 4. Stagiaires accueillis durant l'année

377 stagiaires, tous domaines confondus, ont été accueillis dans ces IME en 2017, soit 131,2 ETP. 16% ont effectué un stage rémunéré, c'est-à-dire au moins égal à deux mois. L'accueil de stagiaires se pratique indifféremment dans les IME du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

**Tableau 5. Nombre de stagiaires accueillis durant l'année**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb de stagiaires	Nb ETP réels	Nb de stagiaires	Nb ETP réels	Nb de stagiaires	Nb ETP réels
Stagiaire rémunéré	34	6,62	26	12,01	60	18,63
Stagiaire non rémunéré	157	24,0	160	88,58	317	112,58

Source : RAH 2017.

#### 5. Âge du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. Ainsi, au 31 décembre 2017, environ la moitié des professionnels en exercice ont entre 30 et 49 ans. 16 % des salariés ont plus de 55 ans, soit autant que les moins de 30 ans. Les deux structures par âge des deux territoires sont très semblables.

**Tableau 6. Âge du personnel au 31 décembre**

Classes d'âge	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb pers.	%	Nb pers.	%	Nb pers.	%
Moins de 20 ans	4	1%	2	0%	6	0%
20-29 ans	109	15%	101	16%	210	16%
30-39 ans	197	28%	162	26%	359	27%
40-49 ans	178	25%	163	26%	341	26%
50-54 ans	101	14%	92	15%	193	14%
55-59 ans	79	11%	67	11%	146	11%
60-64 ans	33	5%	39	6%	72	5%
65 ans ou plus	6	1%	2	0%	8	1%
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>100%</b>	<b>628</b>	<b>100%</b>	<b>1 335</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 6. Ancienneté du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. 37 % des professionnels exercent dans les établissements alsaciens depuis moins de 5 ans et 16 % depuis plus de 20 ans. Globalement, la distribution de l'ancienneté professionnelle est relativement équilibrée.

**Tableau 7. Ancienneté du personnel au 31 décembre**

Intervalles	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb pers.	%	Nb pers.	%	Nb pers.	%
Moins de 5 ans	254	36%	241	38%	495	37%
5-9 ans	160	23%	136	22%	296	22%
10-19 ans	186	26%	139	22%	325	24%
20 ans ou plus	107	15%	112	18%	219	16%
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>100%</b>	<b>628</b>	<b>100%</b>	<b>1 335</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 7. Droits des usagers et implication des familles

Dans ce sujet, la notion de « familles » correspond aux parents, tuteurs ou représentants légaux.

**Tableau 8. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	% / Entrants	Nb	% / Entrants	Nb	% / Entrants
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à l' <b>élaboration du PPA</b> (pour les entrants entre le 01/01 et le 31/12)	190	101,6%	167	128,5%	357	112,6%
	<b>Nb</b>	<b>% / FA</b>	<b>Nb</b>	<b>% / FA</b>	<b>Nb</b>	<b>% / FA</b>
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à la réunion avec l' <b>équipe de suivi de la scolarisation (ESS)</b> durant l'année	257	24,5%	393	42,7%	650	33,0%
Nombre de parents ayant bénéficié d'au moins une action de <b>soutien à la parentalité</b> durant l'année	569	54,1%	265	28,8%	834	42,3%
Nombre de parents ayant bénéficié d'un <b>accompagnement social</b> durant l'année	325	30,9%	352	38,2%	677	34,3%

Source : RAH 2017.

D'après les données collectées concernant les jeunes entrés au cours de l'année 2017, la totalité des familles étaient présentes lors de l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de leur enfant. Cela dit, les résultats obtenus (supérieurs à 100 % des entrants) indiquent un possible biais lié à une compréhension erronée de la consigne de saisie, cet indicateur ne concernant théoriquement que les jeunes entrés en 2017, et non l'ensemble des jeunes accueillis.

Au cours de l'année, un tiers des familles (33 %) étaient présentes à la réunion avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) parmi l'ensemble des jeunes pour lesquels cette réunion a eu lieu (la référence étant la file active)<sup>2</sup>. Par ailleurs, 42,3 % des parents ont bénéficié d'au moins une action de soutien à

<sup>2</sup> Ce résultat est d'ailleurs théoriquement impossible dans la mesure où l'ESS ne se réunit valablement qu'en présence des parents (Cf. article D. 351-10 du code de l'éducation).

la parentalité au cours de l'année parmi les jeunes accueillis, notamment dans le Bas-Rhin où c'est le cas pour 54,1 % des accompagnements. Un tiers des parents (34,3 %) ont bénéficié d'un accompagnement social.

L'ensemble des IME alsaciens déclare disposer d'au moins une instance de participation des usagers. Le nombre d'instance observée varie de 1 à 6, avec un nombre médian de 2 instances. Ces instances sont organisées environ 5 fois par an.

#### IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI

##### 8. Modalités de fonctionnement

En Alsace, les IME ayant répondu à l'enquête sont ouverts, en médiane, 200 jours dans l'année, avec un minimum de 173 jours pour un établissement bas-rhinois, et un maximum de 365 jours pour deux IME du même département, soit de 35 à 52 semaines par an.

Le rapport entre le nombre de journées réalisés et le nombre de journées financés renvoi un taux de réalisation de l'activité de 101,1 %, avec des résultats similaires dans les structures des deux territoires. Le taux le plus bas est de 91 %, le plus élevé est de 112 %.

Le taux d'occupation des places financées, établi en rapportant le nombre de journées réalisés sur le nombre de journées théoriques, atteint quant à lui 88,4 % pour l'ensemble des IME. Un IME haut-rhinois présente un taux de 37 %. Le taux maximum est de 101 %.

**Tableau 9. Niveau d'activité des établissements**

	Bas-Rhin			Haut-Rhin			Alsace		
	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat
<b>Taux de réalisation de l'activité (région)</b>	<b>101,2%</b>	<b>112,0%</b>	<b>112,6%</b>	<b>100,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>101,0%</b>	<b>101,1%</b>	<b>104,5%</b>	<b>107,6%</b>
<i>mini (étab.)</i>	91%	96%	91%	100%	100%	100%	91%	96%	91%
<i>maxi (étab.)</i>	112%	101%	107%	104%	100%	103%	112%	101%	107%
<b>Taux d'occupation des places financées (région)</b>	<b>90,0%</b>	<b>29,0%</b>	<b>74,6%</b>	<b>86,6%</b>	<b>32,6%</b>	<b>83,2%</b>	<b>88,4%</b>	<b>30,7%</b>	<b>77,9%</b>
<i>mini (étab.)</i>	59%	0%	27%	37%	0%	65%	37%	0%	27%
<i>maxi (étab.)</i>	97%	71%	96%	101%	99%	105%	101%	99%	105%

Source : RAH 2017.

En 2017, dans les IME alsaciens, 232 personnes ont été admises (hors accompagnement temporaire), soit 11 jeunes par structure (en médiane). Sachant que 1 631 places ont été financées cette même année, cela aboutit à **un taux de rotation des places financées de 14,2 % pour l'ensemble de la région, avec un écart notable entre le Bas-Rhin (17,3 %) et le Haut-Rhin (11,2 %)**. Cette situation s'explique par un taux de rotation de 39 % dans un établissement du Bas-Rhin.

En ce qui concerne les admissions en accompagnement temporaire, les IME en ont prononcé 4 en moyenne en 2017. Mais cette pratique est davantage développée dans le Haut-Rhin (7,8 jeunes en moyenne par structure).

**Tableau 10. Modalité d'accueil**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
		Médiane		Médiane		Médiane
Nombre d'admissions par an (Hors accompagnement temporaire)	141	13	91	9	232	11
Nombre de places financées par an (Hors accompagnement temporaire)	815	69	816	77	1 631	77
<b>Taux de rotation des places financées (région) (Hors accompagnement temporaire)</b>	<b>17,3%</b>	-	<b>11,2%</b>	-	<b>14,2%</b>	-
<i>mini (étab.)</i>	4%	-	5%	-	4%	-
<i>maxi (étab.)</i>	39%	-	18%	-	39%	-
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire par an	46	-	39	-	85	-
Nombre de places financées en accompagnement temporaire par an	16	-	5	-	21	-
<b>Nombre moyen de personnes admises en accompagnement temporaire</b>	<b>2,9</b>	-	<b>7,8</b>	-	<b>4,0</b>	-

Source : RAH 2017.

## 9. Répartition des effectifs

La file active correspond à l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année. Elle est donc égale à la population présente au 31 décembre 2017 à laquelle sont ajoutées les sorties définitives survenues dans l'année.

En 2017, la somme des files actives des IME alsaciens correspond à 1 948 jeunes accompagnés. Parmi eux, 16,5 % sont accompagnés sur un mode dérogatoire ou hors autorisation. **Le taux de personnes en dérogation ou hors autorisation varie très fortement** : de 0 % à 47 % dans un établissement bas-rhinois.

La grande majorité des jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton a moins de 24 ans.

**Tableau 11. File active**

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
<b>File active des personnes accompagnées durant l'année</b>	<b>1 083</b>	<b>865</b>	<b>1 948</b>
Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées dans l'année	176	146	322
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	148	121	269
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus</i>	13	11	24
<b>Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation</b>	<b>16,3%</b>	<b>16,9%</b>	<b>16,5%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les enfants accompagnés au cours de l'année 2017, près de **7 sur 10 ont été accueillis en semi-internat (68 %)**. L'internat séquentiel reste une modalité d'accueil peu usitée au sein des établissements de l'échantillon (1 % de la file active).

**Tableau 12. Répartition de la file active par modalité d'accueil**

Répartition de la FA par modalité d'accueil	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
	1 051	100,0%	921	100,0%	1 972	100,0%
<i>Dont internat complet</i>	31	3%	18	2%	49	2%
<i>Dont internat de semaine</i>	236	22%	216	23%	452	23%
<i>Dont semi-internat</i>	709	67%	634	69%	1 343	68%
<i>Dont internat séquentiel (pas toutes les nuits de la semaine)</i>	15	1%	9	1%	24	1%
<i>Dont accueil de jour séquentiel (quelques jours par semaine, quelques heures par jour...)</i>	5	0%	7	1%	12	1%
<i>Dont prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire</i>	1	0%	0	0%	1	0%
<i>Dont accueil/accompagnement temporaire</i>	54	5%	22	2%	76	4%
<i>Dont autres</i>	0	0%	15	2%	15	1%

Source : RAH 2017.

La **durée moyenne de séjour** des personnes sorties définitivement au cours de l'année est 5 ans et 6 mois. Cette durée varie de 1 an et 9 mois à 14 ans et 9 mois.

## 10. Suivi de l'activité

En moyenne, **chaque jeune accompagné a été absent 27,9 journées** au cours de l'année 2017. Près de deux tiers de ces absences correspondent à une sortie autorisée. 15 % des absences sont liées à des difficultés de santé du jeune (maladie, hospitalisation).

**Tableau 13. Suivi de l'activité**

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
<b>Nombre total de jours d'absence des jeunes accompagnés durant l'année (file active)</b>	<b>29 343</b>	<b>25 622</b>	<b>54 965</b>
Note : les stages ne sont pas considérés comme des absences			
dont pour hospitalisation	1 306	686	1 992
dont pour maladie	3 547	2 494	6 041
dont pour sortie autorisée	19 951	15 773	35 724
dont motif injustifié	3 779	3 173	6 952
dont autres	760	3 496	4 256
<b>Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (région)</b>	<b>27,9</b>	<b>27,8</b>	<b>27,9</b>
<i>mini (étab.)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>maxi (étab.)</i>	<i>102</i>	<i>179</i>	<i>179</i>

Source : RAH 2017.

## 11. Profils des jeunes accompagnés

69 % des personnes accueillies en IME au 31 décembre 2017, en Alsace, présentent une déficience intellectuelle pour déficience principale. 20 % des personnes ont pour déficience principale des troubles du spectre de l'autisme.

Dans 24 % des situations la déficience associée porte sur des troubles du langage et des apprentissages, pour 19 %, il s'agit de trouble du psychisme.

Il n'y a pas de différence sensible entre les deux territoires quant au profil des jeunes accompagnés.

**Tableau 14. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre**

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb		%		Nb		%		Nb		%	
	Déf princ	Déf ass	Déf princ	Déf ass	Déf princ	Déf ass	Déf princ	Déf ass	Déf princ	Déf ass	Déf princ	Déf ass
Déficience intellectuelle	671	35	74%	6%	474	149	62%	15%	1 145	184	69%	11%
<i>dont déf intellectuelle légère</i>	127	2	14%	0%	144	57	19%	6%	271	59	16%	4%
<i>dont déf intellectuelle moyenne</i>	303	10	34%	2%	277	82	36%	8%	580	92	35%	6%
<i>dont déf intellectuelle sévère</i>	130	12	14%	2%	96	58	12%	6%	226	70	14%	4%
Autisme et autres TED	173	51	19%	8%	166	68	22%	7%	339	119	20%	7%
Trouble du psychisme	3	172	0%	27%	36	137	5%	14%	39	309	2%	19%
Troubles du langage et des apprentissages	0	225	0%	36%	6	173	1%	17%	6	398	0%	24%
Déficiences auditives	0	8	0%	1%	1	16	0%	2%	1	24	0%	1%
Déficiences visuelles	0	9	0%	1%	1	24	0%	2%	1	33	0%	2%
Déficiences métaboliques	0	20	0%	3%	1	23	0%	2%	1	43	0%	3%
Cérébrolésions	2	19	0%	3%	3	12	0%	1%	5	31	0%	2%
Polyhandicap	50	0	6%	0%	35	2	5%	0%	85	2	5%	0%
Difficultés psychologiques (anciennement TCC)	0	61	0%	10%	8	117	1%	12%	8	178	0%	11%
Autres types de déficiences	1	29	0%	5%	37	209	5%	21%	38	238	2%	15%
Diagnostic en cours	1	3	0%	0%	2	71	0%	7%	3	74	0%	5%
<b>TOTAL</b>	<b>901</b>	<b>632</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>770</b>	<b>1 001</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 671</b>	<b>1 633</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Selon l'arrêté n°186 du 2 août 2000, « le handicap rare correspond à une configuration rare de déficiences ou de troubles associés, incluant fréquemment une déficience intellectuelle, et dont le taux de prévalence ne peut être supérieur à un cas pour 10 000 habitants. Sa prise en charge nécessite la mise en œuvre de protocoles particuliers qui ne sont pas la simple addition des techniques et moyens employés pour compenser chacune des déficiences considérées ».

Ainsi, parmi l'ensemble des enfants accompagnés en IME au 31 décembre 2017, 110 sont concernées par un handicap rare. En médiane, 2 enfants par établissement sont concernés.

**Tableau 15. Handicap rare**

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de jeunes accompagnés concernés par un <b>handicap rare</b> (y compris en accueil temporaire) au 31/12	53	57	<b>110</b>
<i>Mini</i>	0	0	<b>0</b>
<i>Médiane</i>	3	2	<b>2</b>
<i>Maxi</i>	16	24	<b>24</b>

Source : RAH 2017.

Parmi l'ensemble des enfants accompagnés en IME et présents au 31 décembre 2017, une large majorité provenait, avant leur entrée, du domicile parental (ou du milieu ordinaire) (45 %) ou d'un autre établissement médico-social (39 %). La provenance des enfants ne diffère pas d'un territoire départemental à l'autre.

**Tableau 16. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	363	44%	375	47%	738	45%
Provenant d'un établissement de santé	55	7%	73	9%	128	8%
Provenant d'un établissement médico-social	386	47%	254	32%	640	39%
Autre provenance	19	2%	101	13%	120	7%
Provenance inconnue	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>823</b>	<b>100%</b>	<b>803</b>	<b>100%</b>	<b>1 626</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Un tiers des jeunes accompagnés en IME au 31 décembre 2017 ont entre 11 et 15 ans, et un tiers ont entre 16 et 19 ans. Comme établi plus haut, 16 % de la population accueillie est âgée d'au moins 20 ans (Cf. tableau 11), soit l'âge à partir duquel il s'agit de modalité d'accueil dérogatoire.

**Tableau 17. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire)**

Classes d'âge	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%	0	0%	0	0%
3 - 4 ans	4	1%	0	0%	4	0%
5 - 6 ans	12	2%	11	1%	23	1%
7 - 10 ans	125	16%	131	16%	256	16%
11 - 15 ans	251	32%	270	33%	521	33%
16 -19 ans	276	35%	268	33%	544	34%
20 ans ou plus	119	15%	136	17%	255	16%
<b>Total</b>	<b>787</b>	<b>100%</b>	<b>816</b>	<b>100%</b>	<b>1 603</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 12. Les enfants entrés en IME en 2017

En Alsace, au cours de l'année 2017, les entrées en IME interviennent à tous les âges. Elles sont importantes de 7 ans jusqu'à 19 ans. Les enfants entrants les plus nombreux sont ceux âgés de 11 à 15 ans (39 % des entrants).

**Tableau 18. Âge des entrants**

Classes d'âge	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%	0	0%	0	0%
3 - 4 ans	4	3%	0	0%	4	2%
5 - 6 ans	7	5%	10	11%	17	7%
7 - 10 ans	38	27%	30	33%	68	29%
11 - 15 ans	58	41%	34	37%	92	39%
16 -19 ans	36	25%	18	20%	54	23%
20 ans ou plus	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>100%</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>235</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Un tiers des jeunes entrés au cours de l'année 2017 ont été orientés par l'Education nationale. Un tiers également a été orienté par un autre IME ou un SESSAD.

**Tableau 19. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un IME**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille seule	7	5%	6	6%	13	5%
Services sociaux de secteur	4	3%	1	1%	5	2%
Éducation nationale	43	30%	34	36%	77	32%
CAMSP	8	6%	2	2%	10	4%
IME	34	24%	19	20%	53	22%
<i>Dont IMP</i>	24	17%	15	16%	39	16%
<i>Dont IMPro</i>	4	3%	4	4%	8	3%
ITEP	3	2%	0	0%	3	1%
SESSAD	15	10%	14	15%	29	12%
Autres ESMS	10	7%	6	6%	16	7%
Services hospitaliers	17	12%	2	2%	19	8%
Autres	2	1%	10	11%	12	5%
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>100%</b>	<b>94</b>	<b>100%</b>	<b>237</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Les résultats complémentaires sur la prise en charge antérieure à celle de l'IME accueillant, confirme que **deux tiers des effectifs entrants étaient en milieu ordinaire** (ceux orientés par le système scolaire) **ou dans un IME/SESSAD**.

Il est également important de souligner que plus d'un enfant sur dix entrés en 2017 (12 %) était pris en charge par les services de psychiatrie infanto-juvénile avant son entrée en IME. Ce taux s'élève à 17 % dans le Bas-Rhin.

Au final, les trajectoires de soins (au sens large) des enfants et adolescents en IME sont diversifiées : on ne constate pas ici d'effet « filière » (CAMSP – SESSAD – IME).

**Tableau 20. Prise en charge antérieure**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Pas de prise en charge	2	1%	2	2%	4	2%
Milieu ordinaire	32	22%	30	28%	62	25%
CAMSP	5	3%	2	2%	7	3%
IME	37	26%	19	18%	56	22%
<i>Dont IMP</i>	27	19%	15	14%	42	17%
<i>Dont IMPRO</i>	4	3%	4	4%	8	3%
ITEP	4	3%	1	1%	5	2%
SESSAD	25	17%	22	20%	47	19%
Autres ESMS	11	8%	5	5%	16	6%
Services de psychiatrie infanto-juvénile	24	17%	6	6%	30	12%
Professionnels paramédicaux libéraux	2	1%	14	13%	16	6%
Autres	1	1%	7	6%	8	3%
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>100%</b>	<b>108</b>	<b>1</b>	<b>251</b>	<b>1</b>

Source : RAH 2017.

### 13. Les enfants sortis de l'IME en 2017

Ces données concernent les jeunes sortis de l'IME entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, hors accompagnement ou hébergement temporaires, consultation ponctuelle, interruption ou sortie temporaire.

Au moment de leur sortie de l'établissement, 42 % des enfants avaient au moins 20 ans. Cette proportion s'élève à 49 % dans le Haut-Rhin.

**Tableau 21. Âge des sortants**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%	0	0%	0	0%
3 - 4 ans	0	0%	0	0%	0	0%
5 - 6 ans	3	2%	0	0%	3	1%
7 - 10 ans	2	1%	3	3%	5	2%
11 - 15 ans	39	27%	24	25%	63	27%
16 -19 ans	46	32%	21	22%	67	28%
20 ans ou plus	52	37%	47	49%	99	42%
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>100%</b>	<b>95</b>	<b>100%</b>	<b>237</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La moitié des enfants sortis des IME en 2017 suivait une réorientation vers un autre établissement médico-social. Un quart des enfants retournent à domicile ou en milieu ordinaire, avec ou sans accompagnement.

**Tableau 22. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année par motif ou destination**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Sorties par décès	2	1%	1	1%	3	1%
Sorties par hospitalisation	1	1%	1	1%	2	1%
Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social)	34	23%	25	23%	59	23%
Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social	74	50%	53	50%	127	50%
Sorties vers une autre destination	17	11%	4	4%	21	8%
<i>Dont sorties vers l'emploi (milieu ordinaire)</i>	3	2%	1	1%	4	2%
<i>Dont sorties vers le travail protégé</i>	18	12%	22	21%	40	16%
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>100%</b>	<b>107</b>	<b>100%</b>	<b>256</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La majorité des jeunes sortis dans l'année sont retournés dans leur famille (naturelle ou d'accueil) : c'est le cas de la moitié des sorties dans le Haut-Rhin, et de 70 % des jeunes sortis d'un établissement bas-rhinois.

Dans le Haut-Rhin, 2 jeunes sur 10 sont sortis d'un IME pour aller vers une autre structure similaire.

**Tableau 23. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'hébergement**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Retour en famille (famille naturelle ou famille d'accueil)	99	70%	49	52%	148	63%
Logement autonome	2	1%	1	1%	3	1%
Foyer d'hébergement	9	6%	12	13%	21	9%
Foyer de vie ou occupationnel	3	2%	8	9%	11	5%
Foyer d'accueil médicalisé (FAM)	3	2%	0	0%	3	1%
Maison d'accueil spécialisée (MAS)	1	1%	2	2%	3	1%
Autre IME	7	5%	18	19%	25	11%
Autre ESMS	11	8%	1	1%	12	5%
Autre	7	5%	3	3%	10	4%
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>100%</b>	<b>94</b>	<b>1</b>	<b>236</b>	<b>1</b>

Source : RAH 2017.

Suite à leur sortie, un jeune sur quatre accompagné en établissement pour enfant en situation de handicap, a accédé à l'emploi. 21 % des jeunes n'ont aucune activité à leur sortie.

**Tableau 24. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Scolarité ou formation professionnelle	20	15%	8	9%	28	13%
<i>dont pris en charge par un SESSAD</i>	2	1%	0	0%	2	1%
Emploi en milieu protégé	27	20%	27	32%	54	24%
<i>dont ESAT</i>	31	23%	27	32%	58	26%
Emploi en milieu ordinaire	3	2%	2	2%	5	2%
<i>dont Entreprise Adaptée</i>	0	0%	2	2%	2	1%
Activité occupationnelle (foyer de vie, FAM...)	22	16%	16	19%	38	17%
Aucune activité	30	22%	16	19%	46	21%
Autre	35	26%	16	19%	51	23%
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>	<b>85</b>	<b>1</b>	<b>222</b>	<b>1</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les jeunes sortis des IME alsaciens au cours des trois dernières années, 37,7 % ont bénéficié d'un acte de suivi au cours de l'année 2017. Cette activité de suivi est très diversement mise en œuvre dans les établissements dans la mesure où ce taux de suivi varie de 0 à 100 % des enfants sortis. Ce constat étant valable dans les deux départements.

**Tableau 25. Le suivi des sortants**

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année	<b>130</b>	<b>144</b>	<b>274</b>
<i>Mini</i>	0	0	0
<i>Médiane</i>	10	10	10
<i>Maxi</i>	29	43	43
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	<b>396</b>	<b>331</b>	<b>727</b>
<i>Mini</i>	5	18	5
<i>Médiane</i>	28	36	32
<i>Maxi</i>	68	43	68
<b>Taux de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année</b>	<b>32,8%</b>	<b>43,5%</b>	<b>37,7%</b>
<i>Mini</i>	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Maxi</i>	100,0%	100,0%	100,0%

Source : RAH 2017.

## 14. Orientations non réalisées

Ces orientations concernent des jeunes présents dans la structure au 31 décembre 2017, faute d'avoir pu mettre en place les orientations prévues pour eux. Les données sont fondées sur les notifications de la MDPH. Les doubles comptes sont possibles.

Parmi les jeunes présents dans une structure alsacienne, pour lesquels une orientation était prévue, 35 % sont accueillis au titre de l'amendement Creton. L'orientation majoritairement demandée est celle vers un autre IME (57 %).

Les autres orientations souhaitées concernent principalement les ESAT (16 % des orientations) et les MAS (10 %).

**Tableau 26. Nombre d'orientations non réalisées**

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	Dont nb A.Creton	%	Dont % A.Creton	Nb	Dont nb A.Creton	%	Dont % A.Creton	Nb	Dont nb A.Creton	%	Dont % A.Creton
IME	166	0	64%	0%	186	0	52%	0%	352	0	57%	0%
<i>Dont IMP</i>	1	0	0%	0%	45	0	13%	0%	46	0	7%	0%
<i>Dont IMPro</i>	165	0	63%	0%	117	0	33%	0%	282	0	45%	0%
Foyers de vie	0	0	0%	0%	15	8	4%	2%	15	8	2%	1%
MAS	43	18	17%	7%	19	9	5%	3%	62	27	10%	4%
FAM	9	16	3%	6%	4	4	1%	1%	13	20	2%	3%
FAS	18	38	7%	15%	23	8	6%	2%	41	46	7%	7%
Service d'accueil de jour	5	5	2%	2%	14	8	4%	2%	19	13	3%	2%
ESAT	17	19	7%	7%	83	79	23%	22%	100	98	16%	16%
EA	0	0	0%	0%	5	0	1%	0%	5	0	1%	0%
SAVS	0	0	0%	0%	1	0	0%	0%	1	0	0%	0%
Autres ESMS	2	0	1%	0%	6	6	2%	2%	8	6	1%	1%
Structures/services hospitaliers	0	0	0%	0%	1	0	0%	0%	1	0	0%	0%
Autres	0	0	0%	0%	3	0	1%	0%	3	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>	<b>37%</b>	<b>360</b>	<b>122</b>	<b>100%</b>	<b>34%</b>	<b>620</b>	<b>218</b>	<b>100%</b>	<b>35%</b>

Source : RAH 2017.

## V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

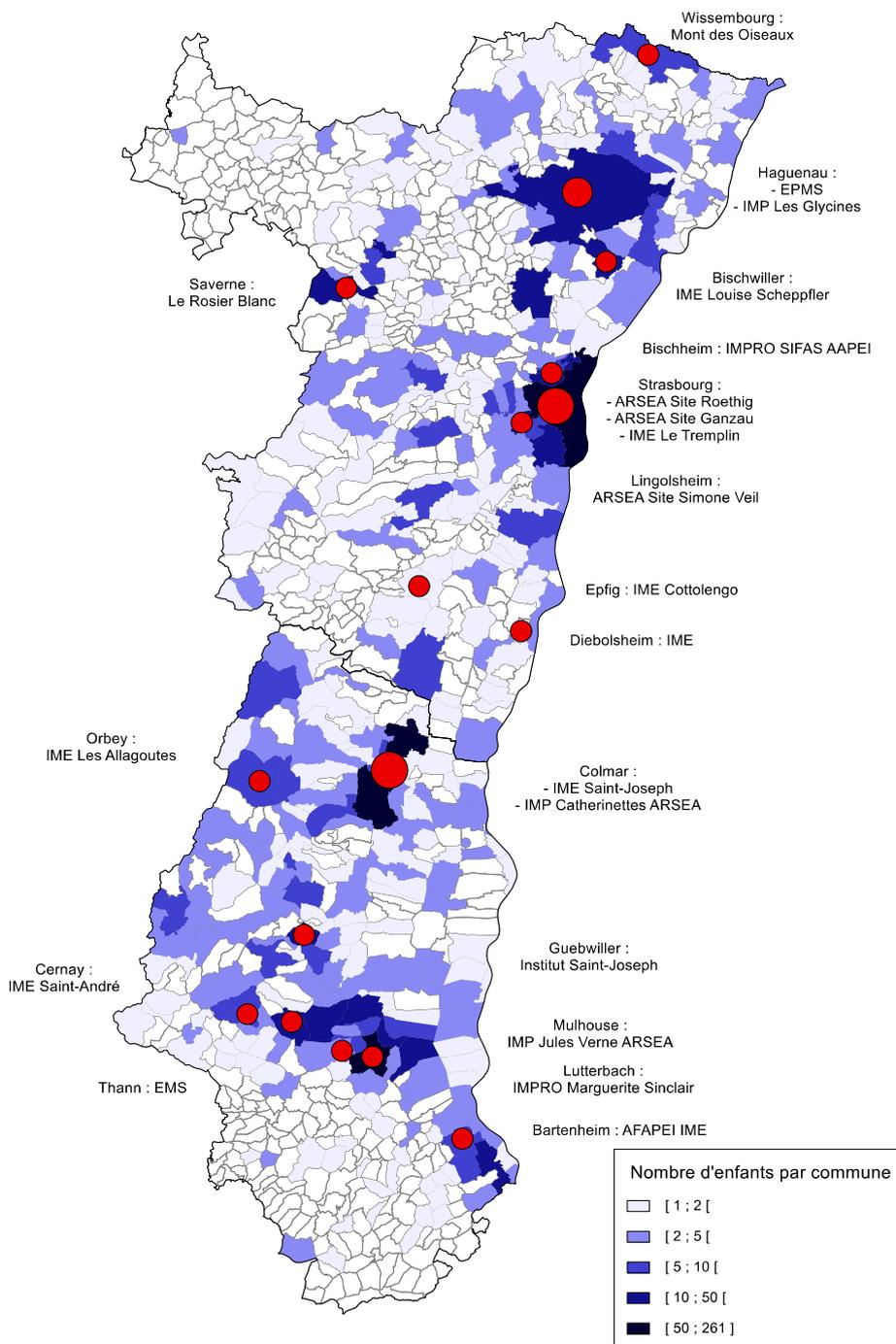
Carte 1. Localisation des IME et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence

La représentation cartographique suivante porte sur les 22 IME ayant répondu (sur les 34 existants).

Dans le Bas-Rhin, les IME sont principalement répartis sur la « bande Est » du département. Les enfants résidents dans le Nord-Ouest sont peu nombreux à être accueillis dans ce type d'établissement.

Dans le Haut-Rhin, les IME se trouvent plutôt dans la partie Sud, bien qu'un IME important se trouve à Colmar. Peu d'enfants sont originaires du sud du territoire.

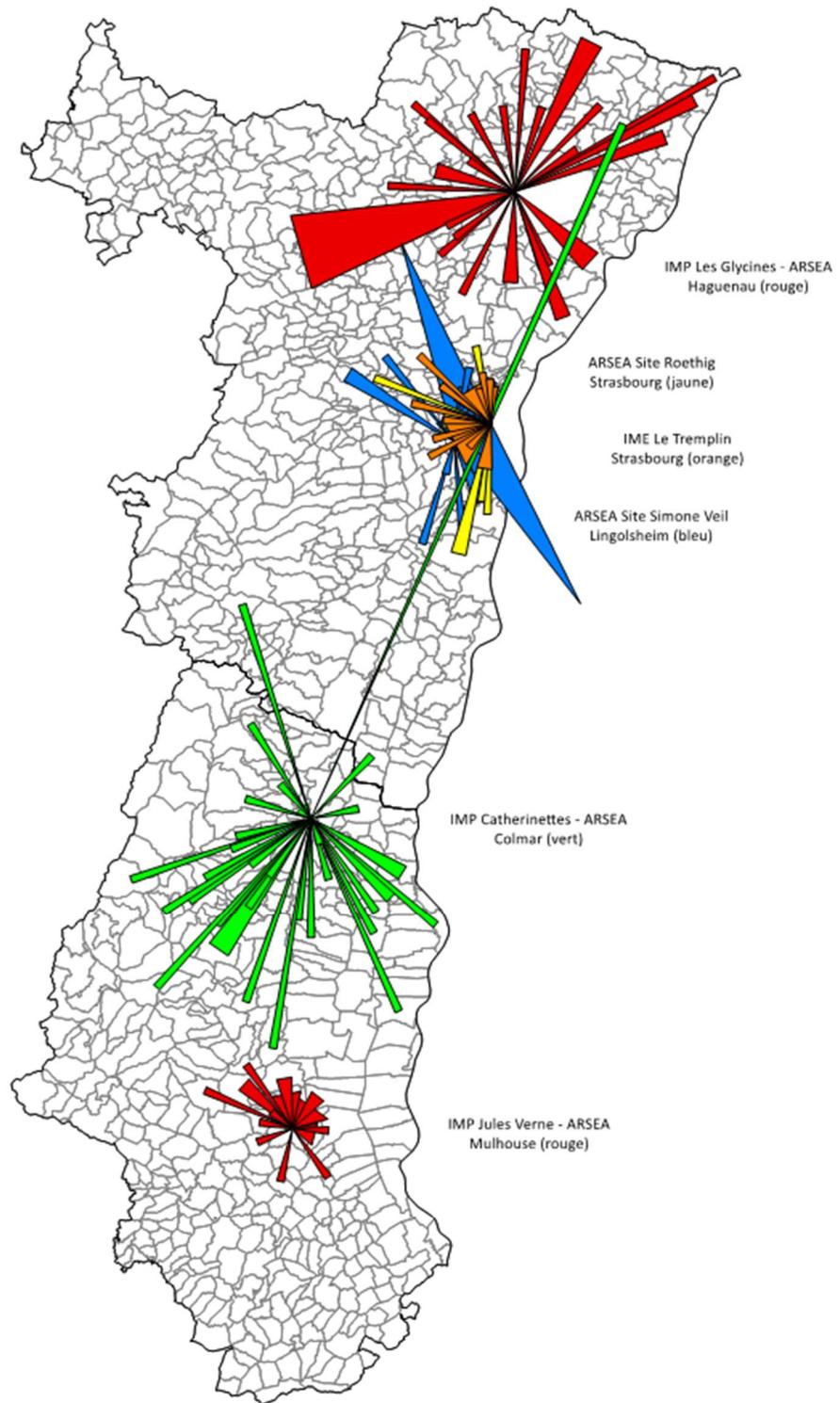
Globalement, le nombre d'enfants par commune de résidence est plus important lorsqu'un IME est installé dans la commune, notamment dans les zones urbaines



Carte réalisée par le CREA Grand EST avec Cartes & Données - © Artique  
Sources : RAH 2017

## Carte 2. Aire d'attraction des enfants par IME – Accueil de jour 1

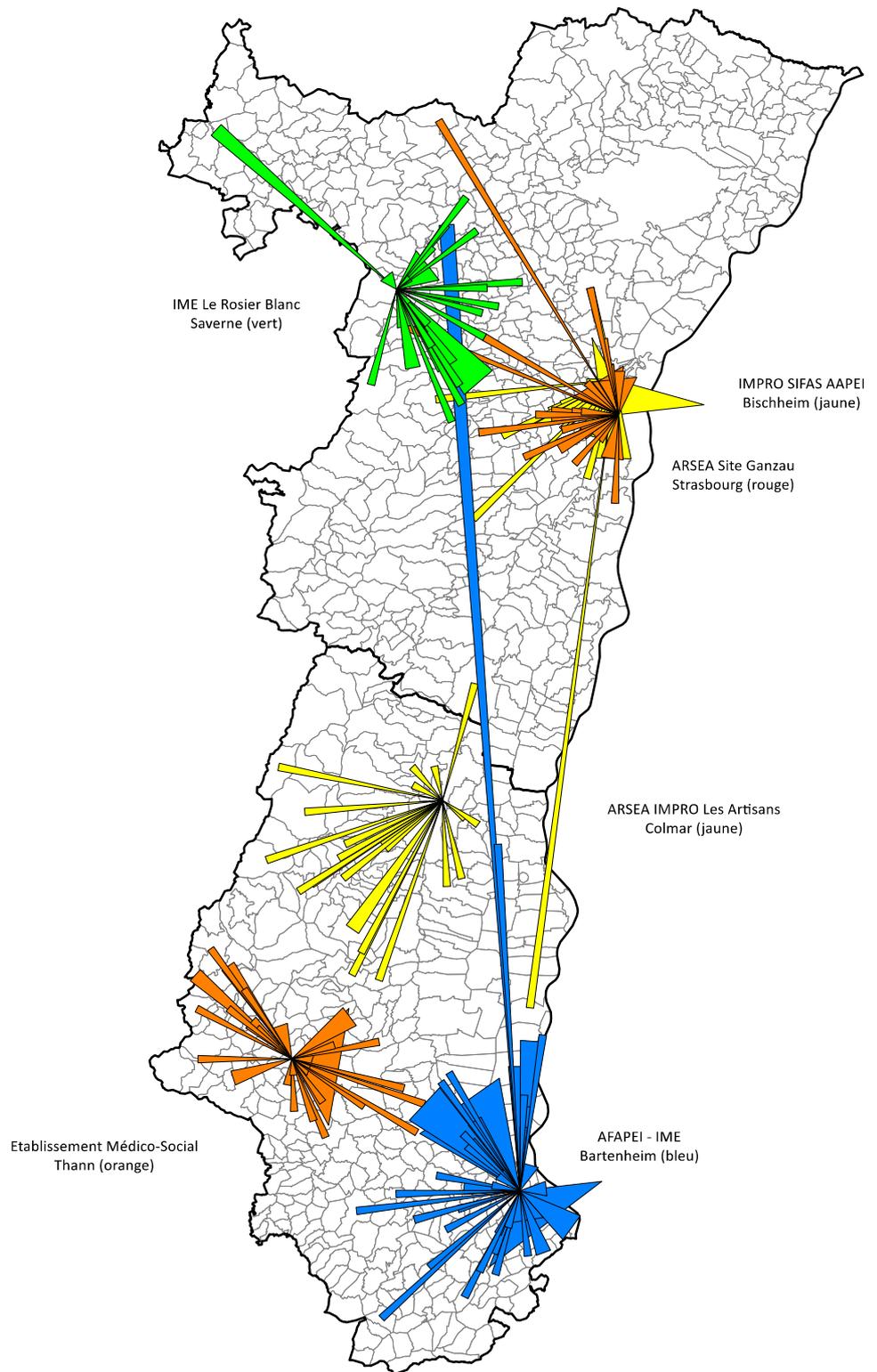
Les cinq IME de l'ARSEA sont installés dans les villes principales du territoire, Haguenau, Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Dans chacun de ces établissements la zone d'attraction des enfants accompagnés an accueil de jour est relativement périphérique à la commune d'installation de l'IME. C'est aussi le cas de l'IME Le Tremplin qui n'accueille que des jeunes de l'agglomération strasbourgeoise.



Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Artique  
Sources : RAH 2016

### Carte 3. Aire d'attraction des enfants par IME – Accueil de jour 2

Excepté pour quelques jeunes, les aires d'attraction des IME représentés dans la carte 3 ne se chevauchent pas. Tous les établissements accueillent des jeunes dont la commune de domiciliation est relativement proche.



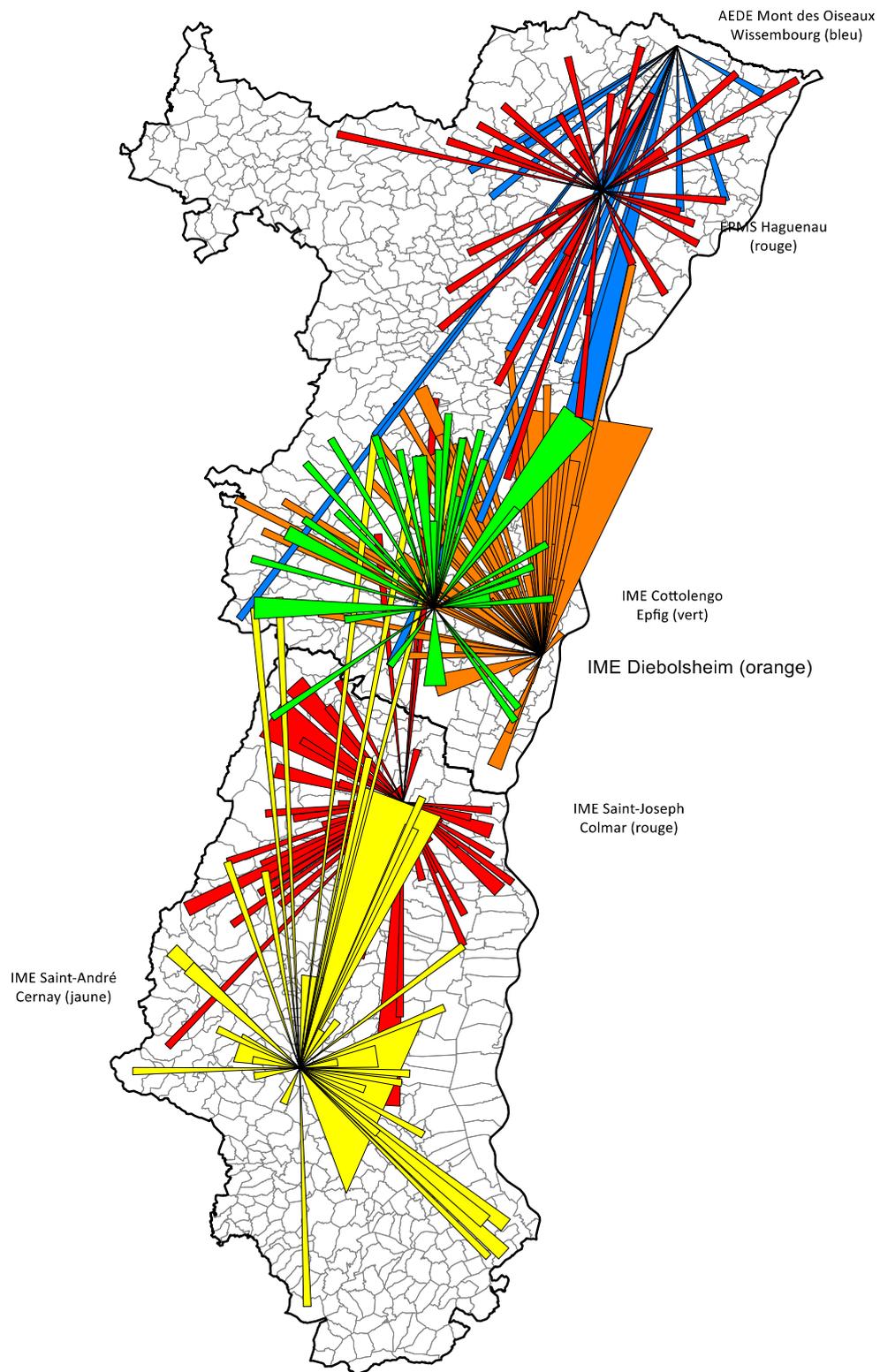
Carte réalisée par le CREAL Grand Est avec Cartes & Données - © Artique  
Sources : RAH 2016

#### Carte 4. Aire d'attraction des enfants par IME – Internat 1

Les IME présentés sur cette carte, n'accueillant que des enfants en internat, ont des aires d'attraction pouvant s'étendre sur un certain nombre de zones géographiques du territoire alsacien.

En effet, ces aires se chevauchent davantage que pour les accueils de jours et les communes d'origine des enfants accueillis ne se limitent pas à la périphérie de la commune d'implantation de l'IME d'accueil.

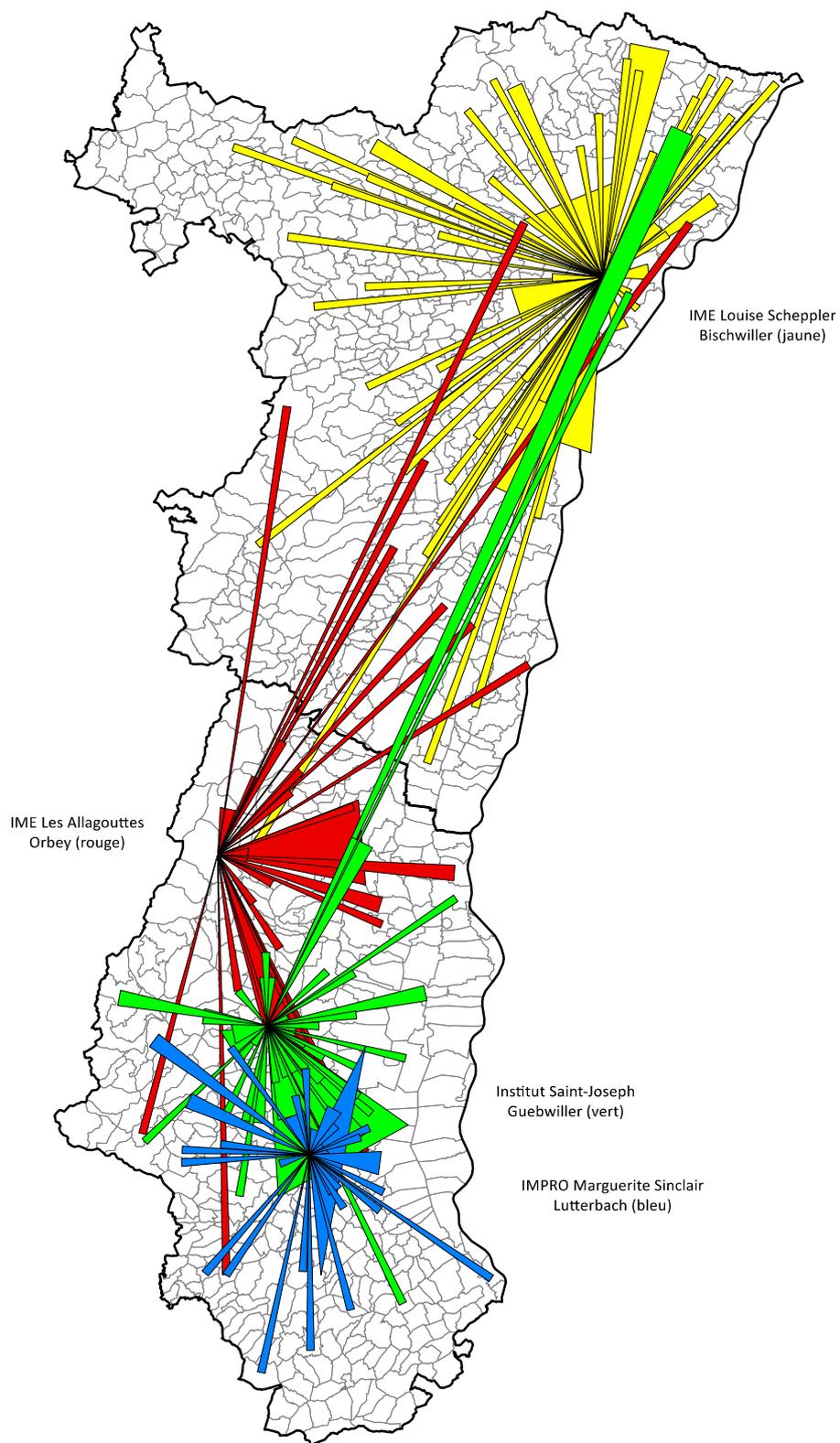
Seule la région de Sarre-Union dans le Bas-Rhin n'est pas une zone d'origine des jeunes accueillis par ces IME.



Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Articque  
Sources : RAH 2017

### Carte 5. Aire d'attraction des enfants par IME – Internat 2

De la même manière que pour les établissements dans la carte 6, ceux traités dans la carte 7 ont des aires d'attraction qui ont tendance à se chevaucher, dans la mesure où ils accueillent des jeunes en internat pouvant être domicilié dans une zone géographique relativement éloignée de l'IME d'accueil.



Carte réalisée par le CREA Grand Est avec Cartes & Données - © Artique  
Sources : RAH 2016

## VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### 15. Surpoids et obésité des jeunes accueillis

En Alsace, en 2017, 1 503 jeunes ont fait l'objet d'une évaluation de leur Indice de Masse Corporelle (IMC) (visite d'admission et/ou suivi régulier), soit 77 % de la file active. Ce programme d'évaluation, en fonction des IME, a concerné de 22 à 100 % des enfants.

**Tableau 27. Evaluation de l'IMC**

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une <b>évaluation de leur IMC</b> (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	844	659	1 503
% par rapport à la file active	<b>78%</b>	<b>76%</b>	<b>77%</b>
<i>Mini</i>	22%	23,5%	22%
<i>Maxi</i>	100%	100%	100%

Source : RAH 2017.

Au cours de l'année 2017, la thématique de la prévention du surpoids et de l'obésité a été abordée par le Conseil de la Vie Sociale dans 54,5 % des IME. Elle a également été abordée dans 95,5 % des situations lors de la conclusion du PPA/PPS avec les parents, et dans 86,4 % des situations lors de réunions destinées aux jeunes.

Ce domaine de la santé somatique est donc largement travaillé dans les IME.

### 16. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins

La grande majorité des jeunes présents dans les IME alsaciens au 31 décembre 2017 sont à jour de leurs vaccinations obligatoires (92 %, avec une variation de 56 à 100 % selon la structure). A l'inverse, seule la moitié (54 %) a bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et /ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année.

En moyenne, 49 jeunes par IME ont bénéficié d'un programme de prévention au sein de l'établissement au cours de l'année.

**Tableau 28. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire**

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de jeunes à jour de leurs <b>vaccinations obligatoires</b> au 31/12	768	733	1 501
% par rapport aux effectifs au 31/12	<b>93%</b>	<b>91%</b>	<b>92%</b>
<i>Mini</i>	55,7%	74,3%	55,7%
<i>Maxi</i>	100%	100%	100%
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>dépistage bucco-dentaire</b> et/ou d'un <b>suivi par un chirurgien-dentiste</b> au cours de l'année	555	504	1 059
% par rapport à la file active	<b>51%</b>	<b>58%</b>	<b>54%</b>
<i>Mini</i>	0%	13%	0%
<i>Maxi</i>	100%	100%	100%

Source : RAH 2017.

## 17. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...)

En 2017, 816 jeunes sur l'ensemble des établissements de la région (376 dans le Bas-Rhin et 440 dans le Haut-Rhin) ont participé à un projet portant sur les conduites à risques, soit une moyenne de 37 jeunes par établissement.

## VII. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX IME

### 18. Environnement social

Sur l'ensemble des enfants accompagnés par les IME au 31 décembre 2017, **17 % bénéficiaient d'une mesure de protection de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**. Ce sont 8 % des mineurs et 5 % des majeurs accueillis en IME qui bénéficiaient d'une protection judiciaire. En dehors des périodes d'ouverture de l'IME, 8 % des jeunes sont directement hébergés par les services de l'ASE, la plupart dans une famille d'accueil.

Tableau 29. Environnement social (situation au 31/12)

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12
Nb de jeunes bénéficiant d'une <b>protection administrative</b>	43	5%	30	4%	73	4%
Nb de mineurs bénéficiant d'une <b>protection judiciaire</b>	50	6%	77	10%	127	8%
Nb de majeurs bénéficiant d'une <b>protection judiciaire</b>	44	5%	43	6%	87	5%
<b>Nombre de jeunes hébergés en dehors des périodes d'ouvertures de l'établissement (au 31/12) :</b>	<b>70</b>	<b>8%</b>	<b>70</b>	<b>9%</b>	<b>140</b>	<b>8%</b>
dans une MECS	13	1%	13	2%	26	2%
dans une famille d'accueil	39	4%	39	5%	78	5%
autre	18	2%	18	2%	36	2%

Source : RAH 2017.

## 19. Inclusion scolaire

En Alsace, 905 jeunes sont scolarisés entièrement au sein des IME, soit 54 % d'entre eux. Le niveau d'inclusion scolaire est supérieur dans le Bas-Rhin (44 % entièrement en UE interne vs 66 % dans le Haut-Rhin).

Le taux d'enfants non scolarisés s'élève à 29 % dans la région.

Parmi les jeunes qui sont scolarisés au moins en partie en milieu ordinaire (soit 17 % des effectifs), la majorité (85 %) est scolarisée en Unité d'Enseignement externalisée (UEE) (niveau élémentaire et secondaire à parts égales). Seuls 5 % des enfants sont scolarisés dans un dispositif adapté (Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)).

Dans l'ensemble, 15 % des jeunes ont réalisé au minimum un stage au cours de l'année.

**Tableau 30. Inclusion scolaire**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12
Jeunes scolarisés <b>entièrement au sein de l'établissement</b> au 31/12	393	44%	512	66%	905	54%
Jeunes <b>non scolarisés</b> au 31/12	262	29%	216	28%	478	29%
<b>Jeunes scolarisés au moins pour partie en milieu ordinaire au 31/12</b>	<b>246</b>	<b>27%</b>	<b>42</b>	<b>5%</b>	<b>288</b>	<b>17%</b>
UE "externalisée" élémentaire	115	47%	6	14%	121	42%
UE "externalisée" secondaire	103	42%	21	50%	124	43%
ULIS Primaire	1	0%	4	10%	5	2%
ULIS Collège	5	2%	5	12%	10	3%
Autre	21	9%	6	14%	27	9%

Source : RAH 2017.

Le tableau 31 détaillé, permet d'observer les fortes disparités en matière de scolarisation dans les IME alsaciens. Certains établissements accueillent une population entièrement incluse en milieu ordinaire, d'autres ont par exemple un public non scolarisé à hauteur de 79,7 %.

**Tableau 31. Inclusion scolaire (suite)**

	Bas-Rhin			Haut-Rhin			Alsace		
	Taux	mini	maxi	Taux	mini	maxi	Taux	mini	maxi
Jeunes scolarisés <b>entièrement au sein de l'établissement</b> au 31/12	<b>48%</b>	0%	100%	<b>64%</b>	0%	95,1%	<b>56%</b>	0%	100%
Jeunes <b>non scolarisés</b> au 31/12	<b>20%</b>	0%	49,2%	<b>20%</b>	0%	79,7%	<b>20%</b>	0%	79,7%
Jeunes scolarisés au moins pour partie en <b>milieu ordinaire</b> au 31/12	<b>30%</b>	0%	100%	<b>5%</b>	0%	18,3%	<b>18%</b>	0%	100%

Source : RAH 2017.

Au 31 décembre 2017, seuls 1 % des jeunes en IME sont engagés dans un parcours professionnel formalisé. La moitié d'entre eux est en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

**Tableau 32. Parcours professionnel**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12
<b>Nb de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé au 31/12, dont :</b>	<b>6</b>	<b>1%</b>	<b>14</b>	<b>2%</b>	<b>20</b>	<b>1%</b>
Contrat d'apprentissage	2	-	6	-	8	-
Contrat de professionnalisation	2	-	0	-	2	-
Autre	2	-	8	-	10	-

Source : RAH 2017.

La majorité des élèves scolarisés sont inscrits en cycle 2 (56 %) ou en cycle 1 (35 %).

**Tableau 33. Répartition des élèves selon leur niveau scolaire au 31 décembre (toutes personnes, y compris en accueil temporaire)**

	Bas-Rhin					
	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +	Total	% / Scol
Précolaire	6	23	3	0	32	5%
Cycle 1	0	92	70	62	224	35%
Cycle 2		29	86	168	283	44%
Cycle 3		0	11	39	50	8%
6é - 5é			0	0	0	0%
4é - 3é			0	0	0	0%
Lycée				0	0	0%
CAP-BEP				0	0	0%
Bac Pro				0	0	0%
	Haut-Rhin					
	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +	Total	% / Scol
Précolaire	0	6	8	7	21	4%
Cycle 1	0	90	55	50	195	35%
Cycle 2		58	109	217	384	69%
Cycle 3		0	3	24	27	5%
6é - 5é			1	0	1	0%
4é - 3é			0	0	0	0%
Lycée				0	0	0%
CAP-BEP				7	7	1%
Bac Pro				0	0	0%
	Alsace					
	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +	Total	% / Scol
Précolaire	6	29	11	7	53	4%
Cycle 1	0	182	125	112	419	35%
Cycle 2		87	195	385	667	56%
Cycle 3		0	14	63	77	6%
6é - 5é			1	0	1	0%
4é - 3é			0	0	0	0%
Lycée				0	0	0%
CAP-BEP				7	7	1%

Source : RAH 2017.

## 20. Prise en charge médicale et paramédicale

Au 31 décembre 2017, dans les IME alsaciens, 653 enfants étaient suivis par un psychologue en interne. Cela représente, en moyenne, 30 enfants par établissement (33 enfants dans le Haut-Rhin). Les autres professionnels médicaux ou paramédicaux qui suivent le plus de jeunes sont : les psychomotriciens (22 enfants en moyenne ; les orthophonistes (18 enfants en moyenne) et les psychiatres (10 enfants en moyenne, jusqu'à 17 dans le Haut-Rhin).

**Tableau 34. Nombre de jeunes suivis en interne (hors bilan)**

En interne	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb de jeunes	Moy / étab	Nb de jeunes	Moy / étab	Nb de jeunes	Moy / étab
Psychologue	319	26,6	334	33,4	653	29,7
Psychomotricien	253	21,1	221	22,1	474	21,5
Orthophoniste	206	17,2	191	19,1	397	18,0
Psychiatre	51	4,3	173	17,3	224	10,2
Musicothérapeute	56	4,7	79	7,9	135	6,1
Art-thérapeute	83	6,9	8	0,8	91	4,1
Kinésithérapeute	49	4,1	36	3,6	85	3,9
Ergothérapeute	38	3,2	40	4,0	78	3,5
Médecin rééducation fonctionnelle	0	0,0	55	5,5	55	2,5
Eutoniste	0	0,0	20	2,0	20	0,9
Neuropédiatre	0	0,0	14	1,4	14	0,6
Orthoptiste	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	115	11,5	115	5,2

Source : RAH 2017.

Les catégories de professionnels médicaux et paramédicaux auxquels ont recours les IME à l'externe sont différentes. Ainsi, ce sont les orthophonistes qui sont les plus sollicités dans ce cas avec, en moyenne, 11 enfants suivis.

**Tableau 35. Nombre de jeunes suivis en externe (hors bilan)**

En externe	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb de jeunes	Moy / étab	Nb de jeunes	Moy / étab	Nb de jeunes	Moy / étab
Orthophoniste	182	15,2	66	6,6	248	11,3
Psychiatre	69	5,8	27	2,7	96	4,4
Kinésithérapeute	20	1,7	41	4,1	61	2,8
Psychologue	49	4,1	0	0,0	49	2,2
Médecin rééducation fonctionnelle	30	2,5	1	0,1	31	1,4
Eutoniste	0	0,0	30	3,0	30	1,4
Neuropédiatre	0	0,0	23	2,3	23	1,0
Orthoptiste	3	0,3	16	1,6	19	0,9
Art-thérapeute	0	0,0	11	1,1	11	0,5
Ergothérapeute	1	0,1	7	0,7	8	0,4
Psychomotricien	1	0,1	0	0,0	1	0,0
Musicothérapeute	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	2	0,2	16	1,6	18	0,8

Source : RAH 2017.

## 21. Outils de communication

Dans l'ensemble des IME, 266 jeunes accompagnés au 31 décembre 2017 ne sont pas oralisant, soit 16 % de l'ensemble des jeunes accompagnés.

Par ailleurs, un quart de la population accueillie (24 %) bénéficie d'une communication par pictogramme. Pour rappel, la population présentant un TSA s'élève à 20 % au sein de l'échantillon.

**Tableau 36. Outils de communication mis en œuvre au sein de l'établissement**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12
Nombre total de jeunes non oralisant au 31/12	166	18%	100	13%	266	16%
<b>Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (au 31/12)</b>	<b>429</b>	<b>48%</b>	<b>273</b>	<b>35%</b>	<b>702</b>	<b>42%</b>
dont communication par l'objet	86	10%	42	5%	128	8%
dont gestuel	86	10%	94	12%	180	11%
dont pictogramme	257	29%	137	18%	394	24%

Source : RAH 2017.

## 22. Mode de transport

Le mode de transport majoritaire pour effectuer les trajets domicile-IME est le taxi/transporteur (47% des jeunes en accueil de jour). Environ 1 jeune sur 7 utilise les transports en commun.

**Tableau 37. Mode de transport domicile – IME (jeunes en accueil de jour)**

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12	Nb.	% / Eff 31/12
Taxi / Transporteur	476	53%	315	41%	791	47%
Transport interne à la structure	14	2%	138	18%	152	9%
Transport en commun	97	11%	164	21%	261	16%
Par leur propre moyen (marche, vélo, parents...)	36	4%	98	13%	134	8%

Source : RAH 2017.

## PARTIE 2 • Instituts d'Éducation Sensorielle (IES)

### I. TAUX DE REPONSE DES IES

Ce volet a pour objectif de rendre compte de l'exploitation des rapports d'activité harmonisés des Institut d'Education Sensorielle (IES) sur le territoire alsacien.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2017. Les questionnaires ont permis de collecter des données pour les 4 établissements concernés dans la région, ce qui correspond à un taux de réponse de 100 %.

#### **Avertissement sur la qualité des réponses aux différentes questions**

Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées.

Par conséquent, et pour exemple, tous les tableaux présentant des résultats concernant la file active ou les effectifs au 31 décembre n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable.

Pour autant, dans cette restitution, le parti est pris de laisser apparaître tels quels l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

## II. MODALITES D'ACCUEIL EN IES

Au total, les IES alsaciens disposent de 130 places autorisées selon leur agrément.

**Tableau 38. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil**

		Nb de places autorisées	%
<b>Par type de déficience</b>	Déficiences intellectuelles	0	0%
	Troubles psy. / TCC	6	7%
	Autisme - TED	0	0%
	Déficiences motrices	0	0%
	Déficiences visuelles	25	27%
	Déficiences auditives	61	66%
	Polyhandicap	0	0%
	<b>Ensemble</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>
<b>Par modalité d'accueil</b>	Internat	36	28%
	Semi-internat	94	72%
	Suivi milieu ordinaire / domicile	0	0%
	Accueil temporaire	0	0%
	Autre modalité	0	0%
	<b>Ensemble</b>	<b>130</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La quasi-totalité des places d'accueil est logiquement destiné à des personnes avec déficience visuelle ou auditive. Mais ce tableau porte uniquement sur les agréments, ce qui signifie que les personnes accueillies peuvent être concernées par plusieurs types de déficiences.

La majorité des places correspond à de l'accueil en semi-internat (c'est-à-dire de l'accueil de jour), les autres (36 places) correspondant à des places d'internat. Les autres modalités d'accueil telles que l'accueil temporaire ou le suivi en milieu ordinaire (ou à domicile) ne sont pas assurées par ces établissements.

L'âge minimum d'accueil agréé est en moyenne de 3,8 ans, pour un âge maximum de 19,5 ans.

### III. RESSOURCES HUMAINES

#### 23. Plateau technique

Globalement, 179 professionnels intervenaient dans les 4 IES alsaciens au 31 décembre 2017, pour un équivalent de 86,5 ETP réels, soit 1,8 ETP de moins que prévus et budgétés.

Les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux sont les plus largement représentés dans les IES, avec des effectifs de 84, soit presque la moitié des professionnels salariés. Les éducateurs spécialisés et, dans une moindre mesure, les moniteurs-éducateurs, sont les métiers phares de cette catégorie.

Pour l'ensemble des catégories de personnels, les ETP réels sont relativement équivalents aux ETP budgétés.

Un seul des quatre établissements estime que le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus est une situation récurrente.

**Tableau 39. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre**

Catégorie	Fonction	Nb de personnes	Nb ETP budgétés (1)	Nb ETP réels (2)	Écart (2-1)
<b>Personnel de direction, d'encadrement et d'administration</b>	Directeur général	1	0,06	0,06	0
	Directeur	3	0,74	0,74	0
	Directeur adjoint	7	1,18	1,18	0
	Chef de service	8	4,23	3,23	-1
	Agent administratif et personnel de bureau	14	2,49	2,95	0,46
	Autre personnel administratif	2	1,00	1,00	0
<b>Sous-total</b>		<b>35</b>	<b>9,7</b>	<b>9,16</b>	<b>-0,54</b>
<b>Personnel des services généraux</b>	Agent de service général	13	8,86	8,86	0
	Maitresse de maison	2	0,6	0,6	0
	Ouvrier professionnel	14	7,30	7,30	0
	Surveillant de nuit	3	1,14	1,02	-0,12
<b>Sous-total</b>		<b>32</b>	<b>17,9</b>	<b>17,78</b>	<b>-0,12</b>
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	Aide médico-psychologique	5	3,52	2,75	-0,77
	Animateur social	1	0,15	0,15	0
	Assistant de service social	2	0,65	0,48	-0,17
	Éducateur de jeunes enfants	2	1,75	1,75	0
	Éducateur spécialisé	18	11,36	11,36	0
	Éducateur sportif	2	0,83	0,83	0
	Interface de communication	1	0,75	0,75	0
	Moniteur éducateur	9	5,46	5,32	-0,14
	Professeur LSF	1	1	1	0
	Transcripteur-Adaptateur	2	0,5	0,53	0,03
	Autre personnel éducatif, pédagogique et social	41	28,47	28,2	-0,27
<b>Sous-total</b>		<b>84</b>	<b>54,44</b>	<b>53,12</b>	<b>-1,32</b>
<b>Personnel médical</b>	Médecin généraliste	3	0,18	0,18	0
	Psychiatre, pédopsychiatre	3	0,22	0,22	0
	Autre spécialité	4	0,19	0,12	-0,07
<b>Sous-total</b>		<b>10</b>	<b>0,59</b>	<b>0,52</b>	<b>-0,07</b>
<b>Psychologues et personnel paramédical</b>	Aide-soignant	1	0,15	0,15	0
	Ergothérapeute	1	0	0,01	0,01
	Infirmier	5	0,6	0,89	0,29

CREAI Grand Est, « Exploitation des RAH des établissements pour enfants en Alsace, données d'exploitation 2017 »

Orthophoniste	2	1,9	1,9	0
Orthoptiste	2	1,05	1,05	0
Psychologue	4	1,21	1,21	0
Psychomotricien, rééducateur en motricité	3	0,68	0,68	0
<b>Sous-total</b>	<b>18</b>	<b>5,59</b>	<b>5,89</b>	<b>0,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>88,22</b>	<b>86,47</b>	<b>-1,75</b>

Source : RAH 2017.

#### 24. Personnels non budgétisés

Les établissements médico-sociaux peuvent être amenés, pour diverses raisons, à recruter du personnel sur des types de contrat non pérennes. Mais, en 2017, les IES alsaciens n'ont accueillis aucun salarié non budgétisé au début de l'exercice.

#### 25. Personnels non rémunérés

En 2017, pour les 4 structures, un enseignant spécialisé a exercé une activité non rémunérée par l'établissement concerné.

#### 26. Stagiaires accueillis durant l'année

19 stagiaires, tous domaines confondus, ont été accueillis dans les IES en 2017, sans que l'on sache combien d'ETP ils représentent. Aucun n'était rémunéré. Ces stages étaient ainsi d'une durée inférieure à deux mois.

## 27. Âge du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. Ainsi, au 31 décembre 2017, plus de la moitié des professionnels en exercice ont entre 30 et 49 ans. 21 % des salariés ont plus de 55 ans, et 8 % ont plus de 60 ans. Globalement, la distribution est assez homogène.

**Tableau 40. Âge du personnel au 31 décembre**

Classes d'âge	Nb	%
Moins de 20 ans	1	1%
20-29 ans	14	8%
30-39 ans	41	23%
40-49 ans	55	31%
50-54 ans	32	18%
55-59 ans	24	13%
60-64 ans	10	6%
65 ans ou plus	3	2%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 28. Ancienneté du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. Le personnel qui exerce dans les IES est relativement expérimenté, puisqu'un quart d'entre eux (24 %) affichent une ancienneté dans leur établissement de plus de 20 ans. Mais le personnel est également renouvelé : 33 % des salariés sont présents depuis moins de 5 ans.

**Tableau 41. Ancienneté du personnel au 31 décembre**

Intervalles	Nb	%
Moins de 5 ans	59	33%
5-9 ans	48	27%
10-19 ans	29	16%
20 ans ou plus	44	24%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 29. Droits des usagers et implication des familles

La notion de « familles » correspond ici aux parents, tuteurs ou représentants légaux.

**Tableau 42. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités**

	Nb	% / Entrants
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à l' <b>élaboration du PPA</b> (pour les entrants entre le 01/01 et le 31/12)	12	60,0%
	Nb	% / File active
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à la réunion avec l' <b>équipe de suivi de la scolarisation (ESS)</b> durant l'année	66	40,2%
Nombre de parents ayant bénéficié d'au moins une action de <b>soutien à la parentalité</b> durant l'année	70	42,7%
Nombre de parents ayant bénéficié d'un <b>accompagnement social</b> durant l'année	37	22,6%

Source : RAH 2017.

D'après les données collectées concernant les jeunes entrés au cours de l'année 2017, 60 % des familles était présent lors de l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de leur enfant.

Au cours de l'année, 40,2 % était présente à la réunion avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) parmi l'ensemble des jeunes pour lesquels cette réunion a eu lieu (la référence étant la file active)<sup>3</sup>. Par ailleurs, certains parents ont bénéficié d'au moins une action de soutien à la parentalité en 2017 (42,7%), et 22,6 % ont bénéficié d'un accompagnement social.

<sup>3</sup> Ce résultat est d'ailleurs théoriquement impossible dans la mesure où l'ESS ne se réunit valablement qu'en présence des parents (Cf. article D. 351-10 du code de l'éducation).

## IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI

### 30. Modalités de fonctionnement

En Alsace, le nombre de jours annuel d'ouverture des IES varie de 175 à 195 jours, soit de 35 à 39 semaines par an.

Le rapport entre le nombre de journées réalisés et le nombre de journées financés renvoie un taux de réalisation de l'activité de 99 % au niveau régional, avec des valeurs allant de 84 à 101 %.

Le taux d'occupation des places financées, établi en rapportant le nombre de journées réalisées sur le nombre de journées théoriques, atteint quant à lui 97 % pour l'ensemble des IES. Les variations sont très fortes : le taux minimum est de 55 % ; le maximum de 143 %.

**Tableau 43. Niveau d'activité des établissements**

	Global	Internat	Semi-internat
<b>Taux de réalisation de l'activité (région)</b>	<b>99%</b>	<b>94%</b>	<b>101%</b>
<i>mini (étab.)</i>	84%	84%	100%
<i>maxi (étab.)</i>	101%	103%	101%
<b>Taux d'occupation des places financées (région)</b>	<b>97%</b>	<b>18%</b>	<b>90%</b>
<i>mini (étab.)</i>	55%	10%	81%
<i>maxi (étab.)</i>	143%	55%	122%

Source : RAH 2017.

En 2017, dans les IES alsaciens, 20 personnes ont été admises (hors accompagnement temporaire), soit 4 jeunes par structure (en médiane). Sachant que 130 places ont été financées cette même année, cela aboutit à un taux de rotation des places financées de 15,4 % pour l'ensemble de la région. Ce taux est similaire à celui d'autres ESMS, comme les IME.

Aucune admission en accompagnement temporaire n'a été prononcée en 2017 par les quatre IES.

**Tableau 44. Modalité d'accueil**

	Nb	Médiane
Nombre d'admissions par an (Hors accompagnement temporaire)	20	4
Nombre de places financées par an (Hors accompagnement temporaire)	130	30
<b>Taux de rotation des places financées (région)</b> (Hors accompagnement temporaire)	<b>15,4%</b>	
<i>mini (étab.)</i>	7%	
<i>maxi (étab.)</i>	25%	
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire par an	0	
Nombre de places financées en accompagnement temporaire par an	0	

Source : RAH 2017.

### 31. Répartition des effectifs

La file active correspond à l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année. Elle est donc égale à la population présente au 31 décembre 2017 à laquelle sont ajoutées les sorties définitives survenues dans l'année.

En 2017, la somme des files actives des IES alsaciens correspond à 164 jeunes accompagnés. Parmi eux, une seule personne est accueillie sur un mode dérogatoire ou hors autorisation.

**Tableau 45. File active**

<b>File active des personnes accompagnées durant l'année</b>	<b>164</b>
Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées dans l'année	1
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	1
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus</i>	0
<b>Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation</b>	<b>0,6%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les enfants accompagnés au cours de l'année 2017, la grande majorité a été accueillie en semi-internat (74 %).

**Tableau 46. Répartition de la file active par modalité d'accueil**

	Nb	%
<b>Répartition de la FA par modalité d'accueil</b>	<b>164</b>	<b>100%</b>
<i>Dont internat de semaine</i>	29	18%
<i>Dont semi-internat</i>	121	74%
<i>Dont internat séquentiel (pas toutes les nuits de la semaine)</i>	6	4%
<i>Dont accueil de jour séquentiel (quelques jours par semaine, quelques heures par jour...)</i>	1	1%
<i>Dont autres</i>	7	4%

Source : RAH 2017.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année est de 5 ans et 4 mois. Cette durée varie de 4 à 7 ans.

### 32. Suivi de l'activité

En moyenne, chaque jeune accompagné a été absent 9,2 journées au cours de l'année 2017. Ces absences correspondent à parts à peu près égales à des absences pour maladie ou des sorties autorisées.

**Tableau 47. Suivi de l'activité**

<b>Nb total de jours d'absence des jeunes accompagnés durant l'année (file active)</b>	<b>1 508</b>
Note : les stages ne sont pas considérés comme des absences	
dont pour hospitalisation	20
dont pour maladie	676
dont pour sortie autorisée	510
dont motif injustifié	154

	dont autres	148
<b>Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (région)</b>		<b>9,2</b>
	<i>mini (étab.)</i>	<i>0,0</i>
	<i>maxi (étab.)</i>	<i>11,2</i>

Source : RAH 2017.

### 33. Profils des jeunes accompagnés

91 % des personnes accueillies en IES au 31 décembre 2017, en Alsace, présentent une déficience auditive ou visuelle pour déficience principale. La moitié des enfants a également une déficience associée, dont la plus représentée est un trouble du langage et des apprentissages (20 %).

**Tableau 48. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre**

	Nb		%	
	Déficience principale	Déficience associée	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	3	13	2%	18%
Autisme et autres TED	2	3	1%	4%
Trouble du psychisme	0	7	0%	10%
Troubles du langage et des apprentissages	8	14	6%	20%
Déficiences auditives	96	4	68%	6%
Déficiences visuelles	32	12	23%	17%
Déficiences métaboliques	0	1	0%	1%
Cérébrolésions	0	1	0%	1%
Polyhandicap	0	8	0%	11%
Difficultés psychologiques (anciennement TCC)	0	1	0%	1%
Autres types de déficiences	0	4	0%	6%
Diagnostic en cours	0	3	0%	4%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Selon l'arrêté n°186 du 2 août 2000, « le handicap rare correspond à une configuration rare de déficiences ou de troubles associés, incluant fréquemment une déficience intellectuelle, et dont le taux de prévalence ne peut être supérieur à un cas pour 10 000 habitants. Sa prise en charge nécessite la mise en œuvre de protocoles particuliers qui ne sont pas la simple addition des techniques et moyens employés pour compenser chacune des déficiences considérées ».

Ainsi, parmi l'ensemble des enfants accompagnés en IES au 31 décembre 2017, 52 sont déclarés concernés par un handicap rare, soit environ un tiers des effectifs. En médiane, 15 enfants sont concernés par établissement.

**Tableau 49. Handicap rare**

	Nb	Médiane	Mini	Maxi
Nombre de jeunes accompagnés concernés par un <b>handicap rare</b>	52	15	0	23

Source : RAH 2017.

Quasiment l'ensemble des enfants accompagnés en IES et présents au 31 décembre 2017 provenait, avant leur entrée, du domicile parental (ou du milieu ordinaire) (62 %) ou d'un autre établissement médico-social (36 %).

**Tableau 50. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre**

	Nb	%
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	88	62%
Provenant d'un établissement de santé	2	1%
Provenant d'un établissement médico-social	51	36%
Autres provenances	0	0%
Provenance non connue	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

8 enfants sur 10 accueillis en IES au 31 décembre 2017 ont entre 7 et 15 ans.

**Tableau 51. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire)**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	4	3%
5 - 6 ans	11	8%
7 - 10 ans	50	35%
11 - 15 ans	60	43%
16 -19 ans	15	11%
20 ans ou plus	1	1%
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

### 34. Les enfants entrés en IES en 2017

En Alsace, les entrées en IES au cours de l'année 2017 interviennent à des âges allant de 3 à 15 ans, avec une certaine homogénéité. Aucune entrée n'est observée chez les enfants de plus de 15 ans.

**Tableau 52. Âge des entrants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	2	10%
5 - 6 ans	6	30%
7 - 10 ans	6	30%
11 - 15 ans	6	30%
16 -19 ans	0	0%
20 ans ou plus	0	0%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Les 20 enfants entrés en IES en 2017 ont été orientés vers ce type d'établissement par des structures ou personnes assez diverses et variées. Ainsi, ce sont 7 « orienteurs » différents qui sont relevés pour 20 entrées. Environ la moitié ont été réalisées par le milieu ordinaire (famille ou Education nationale), l'autre par le milieu spécialisé (SESSAD notamment).

**Tableau 53. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un IES**

	Nb	%
Famille seule	4	20%
Éducation nationale	5	25%
EEAP	1	5%
IES	1	5%
SESSAD	6	30%
Autres ESMS	2	10%
Autres	1	5%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

### 35. Les enfants sortis de l'IES en 2017

Ces données concernent les jeunes sortis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, hors accompagnement ou hébergement temporaires, consultation ponctuelle, interruption ou sortie temporaire.

Concernant leur âge au moment de la sortie, une majorité est sortie entre 16 et 19 ans révolus (57 %).

**Tableau 54. Âge des sortants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	0	0%
5 - 6 ans	1	4%
7 - 10 ans	0	0%
11 - 15 ans	8	35%
16 -19 ans	13	57%
20 ans ou plus	1	4%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La majorité des enfants, après leur sortie, retourne à domicile ou en milieu ordinaire (74 %).

**Tableau 55. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année par motif ou destination**

	Nb	%
Sorties par décès	0	0%
Sorties par hospitalisation	0	0%
Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social)	17	74%
Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social	6	26%
Sorties vers une autre destination	0	0%
<i>Dont sorties vers l'emploi (milieu ordinaire)</i>	0	0%
<i>Dont sorties vers le travail protégé</i>	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Suite à leur sortie, la plupart des jeunes accompagnés en IES ont suivi une scolarisation (81 %).

**Tableau 56. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités**

	Nb	%
Scolarité ou formation professionnelle	17	81%
<i>dont pris en charge par un SESSAD</i>	7	33%
Emploi en milieu protégé	0	0%
<i>dont ESAT</i>	0	0%
Emploi en milieu ordinaire	1	5%
<i>dont Entreprise Adaptée</i>	0	0%
Activité occupationnelle (foyer de vie, FAM...)	1	5%
Aucune activité	1	5%
Autre	1	5%
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les jeunes sortis des IES alsaciens au cours des trois dernières années, 36 % ont bénéficié d'un acte de suivi au cours de l'année 2017. Cette activité de suivi est très diversement mise en œuvre dans les établissements dans la mesure où ce taux varie de 14 à 80 % des enfants sortis.

**Tableau 57. Le suivi des sortants**

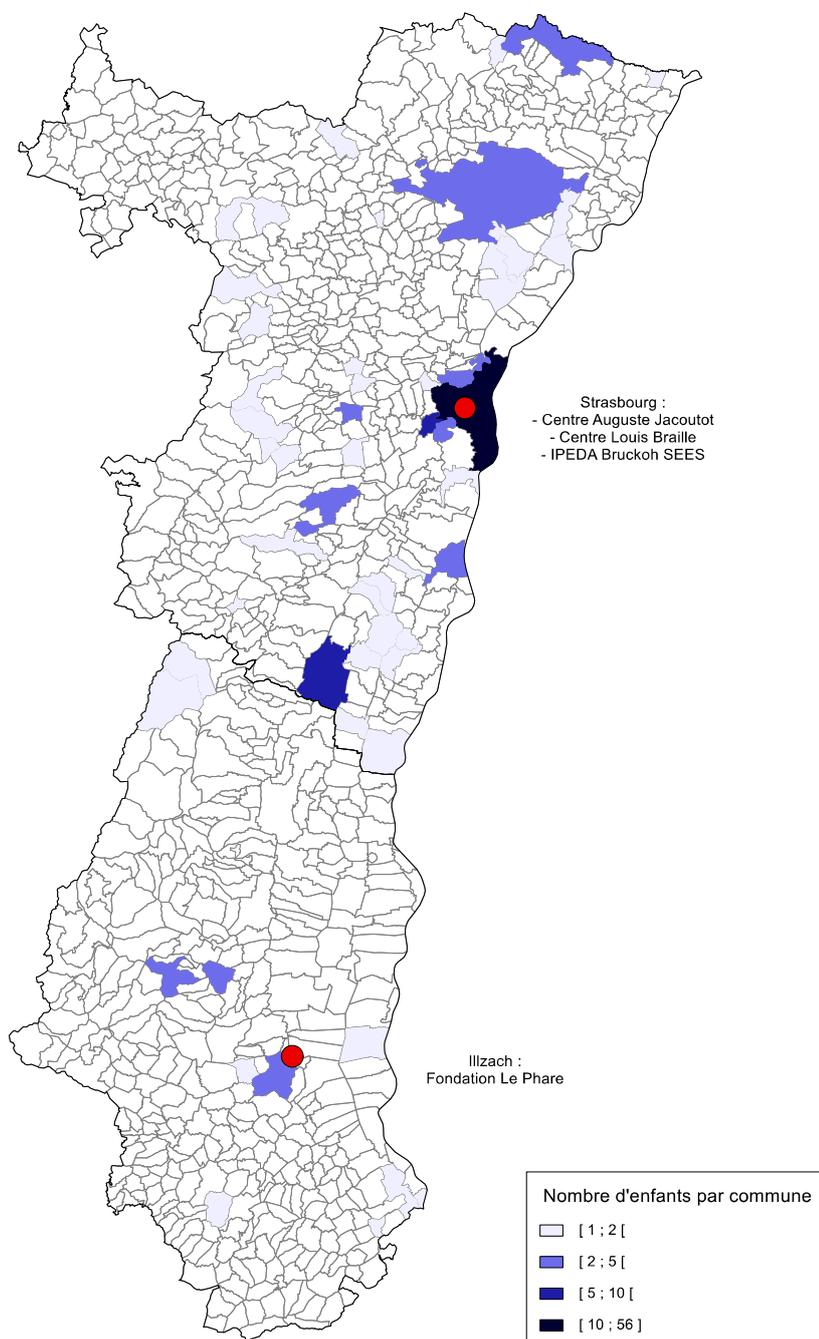
	Total	Mini	Médiane	Maxi
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année	18	2	4	9
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	50	5	12	21
<b>Taux de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année</b>	<b>36%</b>	<b>14%</b>	-	<b>80%</b>

Source : RAH 2017.

## V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Carte 6. Localisation des IES et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence

Les deux IES ayant fournis des données géographiques accueillent des enfants originaires de différentes communes d'Alsace, bien que majoritairement de Strasbourg.



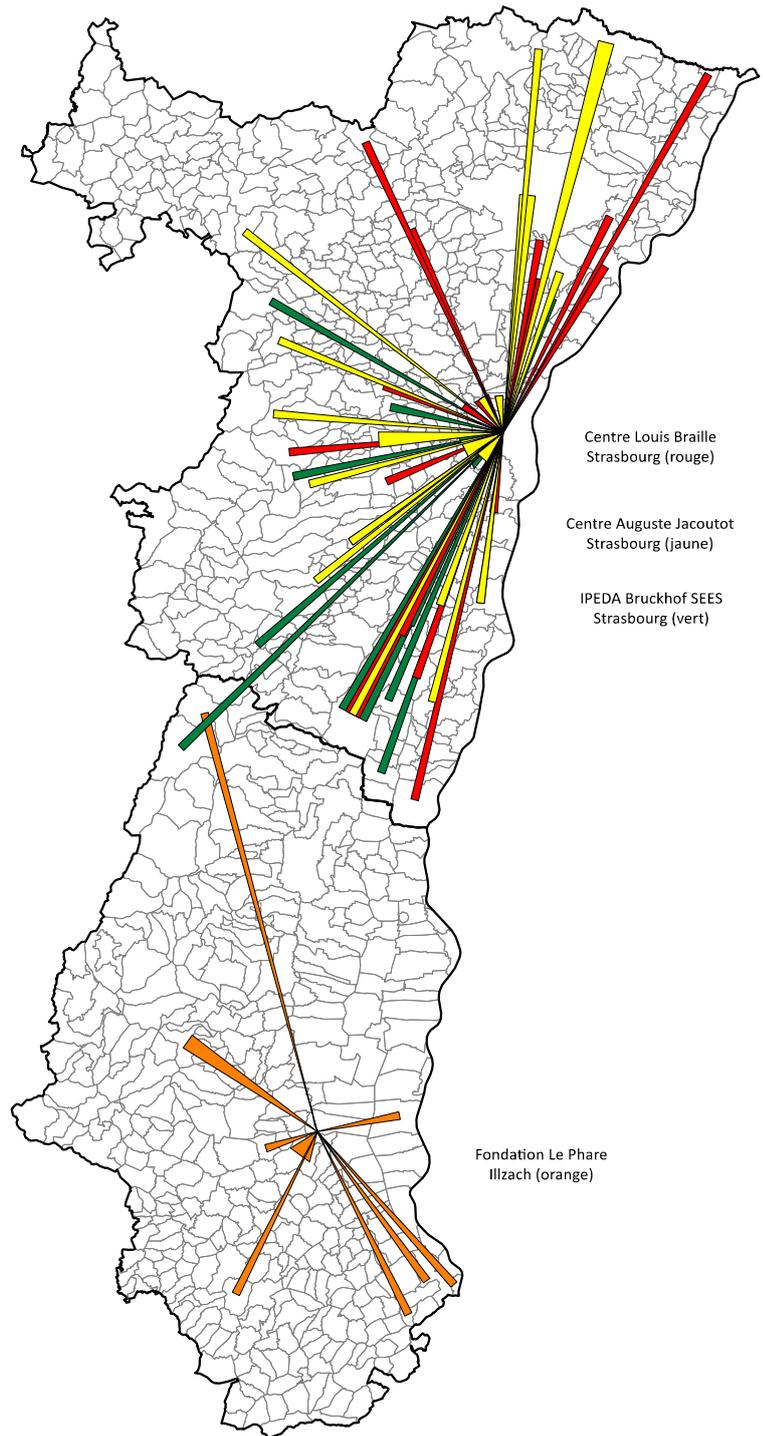
Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Artique  
Source : RAH 2017

### Carte 7. Aire d'attraction des enfants par IES

Les trois IES implantés à Strasbourg n'accueillent presque que des enfants originaires du Bas-Rhin. Aucun enfant n'est originaire de l'ouest du Département.

Bien que les communes d'origine des jeunes accueillis sont assez diverses et réparties sur le territoire départemental, la zone ouest (Sarre-Union, Saverne, Schirmeck) est assez peu couverte.

Dans le Haut-Rhin, les jeunes accompagnés par la Fondation Le Phare sont originaires de communes assez diversifiées.



Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Artique  
Sources : RAH 2017

### 36. Surpoids et obésité des jeunes accueillis

En Alsace, en 2017, 111 jeunes ont fait l'objet d'une évaluation de leur Indice de Masse Corporelle (IMC) (visite d'admission et/ou suivi régulier), soit 68 % de la file active. Ce programme d'évaluation, en fonction des IES, a concerné de 2 à 100 % des enfants.

Au cours de l'année 2017, la thématique de la prévention du surpoids et de l'obésité a été abordée par le Conseil de la Vie Sociale dans la moitié des IES. Elle a également été abordée lors de la conclusion du PPA/PPS avec les parents par 3 établissements, et dans des situations lors de réunions destinées aux jeunes également par 3 structures.

**Tableau 58. Evaluation de l'IMC**

	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une <b>évaluation de leur IMC</b> (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	111	68%	2%	100%

Source : RAH 2017.

### 37. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins

La grande majorité des jeunes présents dans les IES alsaciens au 31 décembre 2017 sont à jour de leurs vaccinations obligatoires (95 %, avec des variations de 86 à 100 % selon l'établissement) et plus de la moitié (58 %) a bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année.

En moyenne, 32 jeunes par IES ont bénéficié d'un programme de prévention au sein de l'établissement au cours de l'année.

**Tableau 59. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire**

	Nb	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
Nombre de jeunes à jour de leurs <b>vaccinations obligatoires</b> au 31/12	134	95%	86%	100%
	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>dépistage bucco-dentaire</b> et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année	95	58%	0%	100%

Source : RAH 2017.

### 38. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...)

En 2017, 50 jeunes sur l'ensemble des établissements de la région ont participé à un projet portant sur les conduites à risques, soit une moyenne de 13 jeunes par établissement.



EREA	0	0%
MFR	0	0%
Autre	1	1%

Source : RAH 2017.

Le tableau 62 permet d'observer les disparités en matière de scolarisation dans les IES alsaciens. Certains établissements accueillent une population entièrement incluse en milieu ordinaire, d'autres ont un public majoritairement scolarisé dans l'UE interne à l'établissement.

**Tableau 62. Inclusion scolaire (suite)**

	Taux	mini	maxi
Jeunes scolarisés <b>entièrement</b> au sein de l'établissement au 31/12	<b>49,6%</b>	0%	68%
Jeunes <b>non scolarisés</b> au 31/12	<b>0,7%</b>	0%	8%
Jeunes scolarisés au moins pour partie <b>en milieu ordinaire</b> au 31/12	<b>49,6%</b>	32%	92%

Source : RAH 2017.

La majorité des jeunes scolarisés en milieu ordinaire et accueilli en IES est scolarisée plus de 6 demi-journées par semaine.

**Tableau 63. Nombre de jeunes scolarisés en milieu ordinaire selon le niveau d'inclusion et l'âge au 31 décembre**

	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +	Total	% / Scol MO
1 à 2 demi-journées hebdomadaires	0	14	0	0	14	20%
3 à 4 demi-journées hebdomadaires	0	0	3	0	3	4%
5 à 6 demi-journées hebdomadaires	0	0	1	0	1	1%
Plus de 6 demi-journées hebdomadaires	0	24	25	3	52	74%

Source : RAH 2017.

Le niveau scolaire des enfants accueillis en IES est très disparate, quels que soient les âges considérés.

**Tableau 64. Répartition des élèves selon leur niveau scolaire au 31 décembre (toutes personnes, y compris en accueil temporaire)**

	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +	Total	% / Scol
Pré-scolaire	0	4	2	1	7	5%
Cycle 1	11	5	0	0	16	11%
Cycle 2		38	14	4	56	40%
Cycle 3		15	10	6	31	22%
6 <sup>é</sup> - 5 <sup>é</sup>			14	0	14	10%
4 <sup>é</sup> - 3 <sup>é</sup>			11	2	13	9%
Lycée				1	1	1%
CAP-BEP				2	2	1%
Bac Pro				0	0	0%

Source : RAH 2017.

#### 41. Mode de transport

73 % des jeunes en accueil de jour réalisent les trajets domicile - IES par l'intermédiaire d'un taxi ou d'un transporteur, et 12 % grâce aux transports internes à la structure. Assez peu de jeunes sont donc indépendants dans les transports, ce qui peut également être lié à leur âge.

**Tableau 65. Répartition des jeunes en accueil de jour selon leur mode de transport domicile – IES**

	Nb.	% / Eff 31/12	% <i>mini</i>	% <i>maxi</i>
Taxi / Transporteur	103	73%	51%	87%
Transport interne à la structure	17	12%	0%	42%
Transport en commun	11	8%	0%	15%
Par leur propre moyen (marche, vélo, parents...)	10	7%	5%	15%

Source : RAH 2017.

## PARTIE 3 • Instituts d'Éducation Motrice (IEM)

### I. TAUX DE REPONSE DES IEM

Ce volet a pour objectif de rendre compte de l'exploitation des rapports d'activité harmonisés des Institut d'Education Motrice (IEM) sur le territoire alsacien.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2017. Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 2 des 3 établissements concernés dans la région.

#### **Avertissement sur la qualité des réponses aux différentes questions**

Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées.

Par conséquent, et pour exemple, tous les tableaux présentant des résultats concernant la file active ou les effectifs au 31 décembre n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable.

Pour autant, dans cette restitution, le parti est pris de laisser apparaître tels quels l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

## II. MODALITES D'ACCUEIL EN IEM

Au total, les IEM alsaciens ayant participé à l'enquête disposent de 192 places autorisées selon leur agrément.

**Tableau 66. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil**

		Nb de places autorisées	%
<b>Par type de déficience</b>	Déficiences intellectuelles	0	0%
	Troubles psy. / TCC	0	0%
	Autisme - TED	0	0%
	Déficiences motrices	182	95%
	Déficiences visuelles	0	0%
	Déficiences auditives	0	0%
	Polyhandicap	10	5%
	<b>Ensemble</b>	<b>192</b>	<b>100%</b>
<b>Par modalité d'accueil</b>	Internat	52	27%
	Semi-internat	138	72%
	Suivi milieu ordinaire / domicile	0	0%
	Accueil temporaire	2	1%
	Autre modalité	0	0%
	<b>Ensemble</b>	<b>192</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Quasiment l'ensemble des places d'accueil est logiquement destiné pour des personnes avec une déficience motrice. 10 places sont toutefois agréées pour des personnes en situation de polyhandicap. Mais ce tableau porte uniquement sur les agréments, ce qui signifie que les personnes accueillies peuvent être concernées par plusieurs types de déficiences.

Trois quart des places sont des accueils en semi-internat (c'est-à-dire de l'accueil de jour), les autres correspondants à des places d'internat. Les autres modalités d'accueil telles que l'accueil temporaire ou le suivi en milieu ordinaire (ou à domicile) ne sont pas assurées par ces établissements (à l'exception de 2 places en accueil temporaire).

L'âge moyen minimal d'accueil est de 4,5 ans et l'âge moyen maximal est de 21 ans.

### III. RESSOURCES HUMAINES

#### 42. Plateau technique

Globalement, 172 professionnels intervenaient dans les 2 IEM alsaciens, au 31 décembre 2017, pour un équivalent de 145 ETP réels, soit 10 de moins que prévus et budgétés.

Les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux sont les plus largement représentés dans les IEM, avec des effectifs de 80, soit presque la moitié des professionnels. Les aides médico-psychologiques, les éducateurs spécialisés et les moniteurs-éducateurs sont les métiers phares de cette catégorie.

Au sein du personnel paramédical, on notera l'infériorité des ETP réels par rapport aux prévisionnels pour les orthophonistes (3,1 vs 5,7 prévus). Pour les autres catégories de personnels, les ETP réels sont relativement équivalents aux ETP budgétés au vu des effectifs. Cela dit, les 2 IEM ont indiqué que le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue une situation récurrente dans leur structure.

**Tableau 67. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre**

Catégorie	Fonction	Nb de personnes	Nb ETP budgétés (1)	Nb ETP réels (2)	Écart (2-1)
<b>Personnel de direction, d'encadrement et d'administration</b>	Directeur	2	1,0	1,0	0,0
	Directeur adjoint	2	1,5	1,0	-0,5
	Chef de service	9	5,83	5,83	0,0
	Agent administratif, personnel de bureau	13	9,64	9,3	-0,3
<b>Sous-total</b>		<b>26</b>	<b>17,97</b>	<b>17,13</b>	<b>-0,84</b>
<b>Personnel des services généraux</b>	Agent de service général	4	5,12	2,5	-2,6
	Ouvrier professionnel	4	4,22	4,0	-0,2
	Surveillant de nuit	6	5,5	5,0	-0,5
<b>Sous-total</b>		<b>14</b>	<b>14,84</b>	<b>11,5</b>	<b>-3,34</b>
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	Aide médico-psychologique	30	30,5	30,0	-0,5
	Assistant de service social	2	2,0	2,0	0,0
	Conseiller économique social et familial	1	1,0	1,0	0,0
	Éducateur de jeunes enfants	6	6,8	5,8	-1,0
	Éducateur spécialisé	18	18,0	18,0	0,0
	Éducateur technique	1	1,0	1,0	0,0
	Éducateur technique spécialisé	1	1,0	1,0	0,0
	Moniteur éducateur	18	18,0	17,7	-0,3
	Professeur LSF	1	0,31	0,03	-0,3
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	2	1,63	1,63	0,0	
<b>Sous-total</b>		<b>80</b>	<b>80,24</b>	<b>78,16</b>	<b>-2,08</b>
<b>Personnel médical</b>	Médecin en rééducation fonctionnelle	2	1,75	1,75	0,0
	Médecin généraliste	1	0,5	0,5	0,0
	Psychiatre, pédopsychiatre	1	0,04	0,04	0,0
<b>Sous-total</b>		<b>4</b>	<b>2,29</b>	<b>2,29</b>	<b>0</b>
<b>Psychologues et personnel paramédical</b>	Ergothérapeute	10	7,5	7,5	0,0
	Infirmier	8	8,62	7,3	-1,3
	Masseur kinésithérapeute	13	12,0	11,5	-0,5
	Neuropsychologue	1	0,5	0,5	0,0
	Orthophoniste	4	5,69	3,14	-2,6
	Orthoptiste	2	1,5	1,5	0,0
	Psychologue	4	1,99	1,99	0,0
	Psychomotricien, rééducateur en motricité	4	2,75	2,75	0,0

CREAI Grand Est, « Exploitation des RAH des établissements pour enfants en Alsace, données d'exploitation 2017 »

	Autre personnel paramédical	2	0,34	0,33	0,0
<b>Sous-total</b>		<b>48</b>	<b>40,89</b>	<b>36,51</b>	<b>-4,38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>156,23</b>	<b>145,59</b>	<b>-10,64</b>

Source : RAH 2017.

#### 43. Effectifs non budgétisés

Les établissements médico-sociaux peuvent être amenés, pour diverses raisons, à recruter du personnel sur des types de contrat non pérennes. Ainsi, en 2017, les IEM alsaciens ont accueillis 9 salariés non budgétisés au départ, pour 9 ETP. Les contrats les plus souvent signés sont des contrats de professionnalisation.

#### 44. Effectifs non rémunérés

En 2016, les 2 IEM alsaciens ont accueilli 9 personnels non rémunérés par leur structure. Il s'agit essentiellement d'enseignants (8), dont 3 sont spécialisés dans le champ du handicap. Ces professionnels sont tous en activité à temps plein dans les IEM.

**Tableau 68. Répartition des effectifs non rémunérés par la structure par fonction durant l'année**

Fonction	Nb de personnes	Nb ETP réels
Enseignant	5	5
Enseignant spécialisé	3	3
Coordinateur pédagogique	1	1
Autres	0	0

Source : RAH 2017.

#### 45. Stagiaires accueillis durant l'année

72 stagiaires, tous domaines confondus, ont été accueillis dans ces IEM en 2017, sachant qu'ils représentent 6,5 ETP. Une partie minoritaire d'entre eux a effectué un stage rémunéré, c'est-à-dire équivalent ou supérieur à deux mois.

**Tableau 69. Nombre de stagiaires accueillis durant l'année**

	Nb de stagiaires	Nb ETP réels
Stagiaire rémunéré	13	1,78
Stagiaire non rémunéré	59	4,68

Source : RAH 2017.

#### 46. Âge du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. Ainsi, au 31 décembre 2017, 18 % des professionnels travaillant en IEM a plus de 54 ans. Les effectifs sont globalement répartis de manière homogène par tranche d'âge décennales.

Les effectifs sont ainsi tendanciuellement plus jeunes qu'au sein des IME et IES.

**Tableau 70. Âge du personnel au 31 décembre**

Classes d'âge	Nb pers.	%
Moins de 20 ans	0	0%
20-29 ans	40	21%
30-39 ans	52	27%
40-49 ans	45	23%
50-54 ans	21	11%
55-59 ans	23	12%
60-64 ans	12	6%
65 ans ou plus	0	0%
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

#### 47. Ancienneté du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. La part de personnels ayant « peu » d'expérience dans leur structure (moins de 5 ans) est relativement bien représentée (39 %).

**Tableau 71. Ancienneté du personnel au 31 décembre**

Intervalles	Nb pers.	%
Moins de 5 ans	76	39%
5-9 ans	36	18%
10-19 ans	41	21%
20 ans ou plus	42	22%
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

#### 48. Droits des usagers et implication des familles

Dans ce sujet, la notion de « familles » correspond aux parents, tuteurs ou représentants légaux.

**Tableau 72. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités**

	Nb	% / Entrants
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à l' <b>élaboration du PPA</b> (pour les entrants entre le 01/01 et le 31/12)	48	94,1%
	Nb	% / File active
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à la réunion avec l' <b>équipe de suivi de la scolarisation (ESS)</b> durant l'année	46	20,9%
Nombre de parents ayant bénéficié d'au moins une action de <b>soutien à la parentalité</b> durant l'année	107	48,6%
Nombre de parents ayant bénéficié d'un <b>accompagnement social</b> durant l'année	171	77,7%

Source : RAH 2017.

D'après les données collectées concernant les jeunes entrés au cours de l'année 2017, une large majorité des familles était présente lors de l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de leur enfant nouvel arrivant (94,1 %).

Au cours de l'année, 21 % des familles étaient présentes à la réunion avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) parmi l'ensemble des jeunes pour lesquels cette réunion a eu lieu (la référence étant la file active)<sup>4</sup>. Par ailleurs, la moitié des parents (48,6 %) a bénéficié d'au moins une action de soutien à la parentalité en 2017 parmi les jeunes accueillis, et beaucoup d'entre eux (72 %) ont bénéficié d'un accompagnement social.

Les 2 établissements déclarent avoir au moins une instance de participation des usagers.

<sup>4</sup> Ce résultat est d'ailleurs théoriquement impossible dans la mesure où l'ESS ne se réunit valablement qu'en présence des parents (Cf. article D. 351-10 du code de l'éducation).

CREAI Grand Est, « Exploitation des RAH des établissements pour enfants en Alsace, données d'exploitation 2017 »

## IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI

### 49. Modalités de fonctionnement

Les 2 IEM ayant participé à l'enquête sont ouverts 202 jours dans l'année.

Le rapport entre le nombre de journées réalisés et le nombre de journées financés renvoi un taux de réalisation de l'activité de 100 %.

Le taux d'occupation des places financées, établi en rapportant le nombre de journées réalisés sur le nombre de journées théoriques, est de 79 %.

**Tableau 73. Niveau d'activité des établissements**

	Global	Internat	Semi-internat
<b>Taux de réalisation de l'activité (région)</b>	<b>100%</b>	<b>103%</b>	<b>99%</b>
<i>mini (étab.)</i>	98%	88%	90%
<i>maxi (étab.)</i>	101%	116%	104%
<b>Taux d'occupation des places financées (région)</b>	<b>79%</b>	<b>20%</b>	<b>59%</b>
<i>mini (étab.)</i>	77%	14%	47%
<i>maxi (étab.)</i>	80%	29%	66%

Source : RAH 2017.

En 2017, 51 personnes ont été admises par les 2 IEM. Sachant que 190 places ont été financées cette même année, cela aboutit à un taux de rotation des places financées de 26,8 %. Ce taux est plus important que celui des IME ou des IES, situé autour des 15 %.

**Tableau 74. Modalité d'accueil**

	Nb
Nombre d'admissions par an (Hors accompagnement temporaire)	51
Nombre de places financées par an (Hors accompagnement temporaire)	190
<b>Taux de rotation des places financées (région)</b> (Hors accompagnement temporaire)	<b>26,8%</b>
<i>mini (étab.)</i>	21%
<i>maxi (étab.)</i>	35%
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire par an	0
Nombre de places financées en accompagnement temporaire par an	2

Source : RAH 2017.

## 50. Répartition des effectifs

La file active correspond à l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année. Elle est donc égale à la population présente au 31 décembre 2017 à laquelle sont ajoutées les sorties définitives survenues dans l'année.

La file active en IEM correspond à 220 jeunes accompagnés en 2017. Parmi eux, 14,5 % sont accompagnés sur un mode dérogatoire ou hors autorisation. Cela dit, le taux de personnes en dérogation est très différent entre les deux structures : l'un est de 1 %, l'autre de 32 %.

**Tableau 75. File active**

<b>File active des personnes accompagnées durant l'année</b>	<b>220</b>
Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées dans l'année	32
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	25
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus</i>	7
<b>Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation (région)</b>	<b>14,5%</b>
<i>mini (étab.)</i>	1%
<i>maxi (étab.)</i>	32%

Source : RAH 2017.

Parmi les enfants accompagnés au cours de l'année 2017, 7 sur 10 ont été accueillis en semi-internat. L'accueil séquentiel représente 11 % des situations, la plupart en internat.

**Tableau 76. Répartition de la file active par modalité d'accueil**

	<b>Nb</b>	<b>%</b>
<b>Répartition de la FA par modalité d'accueil</b>	<b>220</b>	<b>100%</b>
<i>Dont internat de semaine</i>	41	19%
<i>Dont semi-internat</i>	155	70%
<i>Dont internat séquentiel (pas toutes les nuits de la semaine)</i>	16	7%
<i>Dont accueil de jour séquentiel (quelques jours par semaine, quelques heures par jour...)</i>	8	4%

Source : RAH 2017.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2017 est de 4 ans et 9 mois.

## 51. Suivi de l'activité

En moyenne, chaque jeune accompagné a été absent 16,6 journées au cours de l'année 2017. La plupart de ces absences n'étaient pas, selon les établissements, justifiées par un motif valable.

**Tableau 77. Suivi de l'activité**

<b>Nombre total de jours d'absence des jeunes accompagnés durant l'année (file active)</b>	<b>3 650</b>
Note : les stages ne sont pas considérés comme des absences	
dont pour hospitalisation	161
dont pour maladie	890
dont pour sortie autorisée	118
dont motif injustifié	2 320
dont autres	161
<b>Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (région)</b>	<b>16,6</b>
<i>mini (étab.)</i>	<i>12,7</i>
<i>maxi (étab.)</i>	<i>19,7</i>

Source : RAH 2017.

## 52. Profils des jeunes accompagnés

Un quart des personnes accueillies en IEM au 31 décembre 2017, en Alsace, présentent comme déficience principale une cérébrolésion. La déficience intellectuelle (9 %) et le polyhandicap (10 %) sont également représentés. La moitié présente une déficience principale que les établissements n'ont pas classé dans une des propositions faites (« Autres types de déficiences »).

Le public d'IEM présente la particularité d'être atteint de **multiples déficiences associées**. Ainsi, une partie substantielle des jeunes accompagnés en 2017 en IEM ont un trouble du langage (36 %), 27 % ont une déficience intellectuelle et 15 % une déficience visuelle, en plus de leur déficience principale.

**Tableau 78. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre**

	Nb		%	
	Déficience principale	Déficience associée	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	18	97	9%	27%
Autisme et autres TED	11	25	6%	7%
Trouble du psychisme	1	12	1%	3%
Troubles du langage et des apprentissages	5	130	3%	36%
Déficiences auditives	0	5	0%	1%
Déficiences visuelles	1	55	1%	15%
Déficiences métaboliques	3	10	2%	3%
Cérébrolésions	45	0	24%	0%
Polyhandicap	19	0	10%	0%
Difficultés psychologiques (anciennement TCC)	0	1	0%	0%
Autres types de déficiences	88	8	46%	2%
Diagnostic en cours	0	20	0%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>191</b>	<b>363</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Selon l'arrêté n°186 du 2 août 2000, « le handicap rare correspond à une configuration rare de déficiences ou de troubles associés, incluant fréquemment une déficience intellectuelle, et dont le taux de prévalence ne peut être supérieur à un cas pour 10 000 habitants. Sa prise en charge nécessite la mise en œuvre de protocoles particuliers qui ne sont pas la simple addition des techniques et moyens employés pour compenser chacune des déficiences considérées ».

Ainsi, parmi l'ensemble des enfants accompagnés en IEM au 31 décembre 2017, 60 sont concernés par un handicap rare, soit presque le tiers des effectifs. En médiane, 30 enfants sont déclarés concernés par établissement.

**Tableau 79. Handicap rare**

	Nb	Médiane	Mini	Maxi
Nombre de jeunes accompagnés concernés par un handicap rare	60	30	18	42

Source : RAH 2017.

La majorité des enfants accompagnés en IEM provenait, avant leur entrée, d'un autre établissement médico-social (83 %).

**Tableau 80. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre**

	Nb	%
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	32	17%
Provenant d'un établissement de santé	0	0%
Provenant d'un établissement médico-social	159	83%
Autres provenances	0	0%
Provenance non connue	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>191</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Les jeunes âgés de 11 à 15 ans sont les plus représentés dans les IEM alsaciens : 30 % des effectifs au 31 décembre 2017.

**Tableau 81. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire)**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	8	4%
5 - 6 ans	15	8%
7 - 10 ans	50	26%
11 - 15 ans	58	30%
16 -19 ans	37	19%
20 ans ou plus	23	12%
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

### 53. Les enfants entrés en IEM en 2017

En Alsace, les entrées en IEM au cours de l'année 2017 interviennent à tous les âges (de 3 à plus de 20 ans) bien que certaines tranches d'âges, comme les 7-10 ans, soient davantage représentées que d'autres (35 %).

**Tableau 82. Âge des entrants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	8	16%
5 - 6 ans	7	14%
7 - 10 ans	18	35%
11 - 15 ans	7	14%
16 -19 ans	10	20%
20 ans ou plus	1	2%
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Les enfants entrés en IEM en 2017 ont été orientés vers ce type d'établissement par des structures ou personnes assez diverses et variées. Ainsi, ce sont 8 « orienteurs » différents qui sont relevés pour 51 entrées. Un tiers ont été réalisées par le milieu ordinaire (famille ou Education nationale), les autres par le milieu spécialisé (IEM et CAMSP notamment).

**Tableau 83. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un IEM**

	Nb	%
Famille seule	3	6%
Éducation nationale	14	27%
CAMSP	11	22%
IEM	15	29%
IME	1	2%
SESSAD	2	4%
Autres ESMS	1	2%
Services hospitaliers	4	8%
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

#### 54. Les enfants sortis de l'IEM en 2017

Ces données concernent les jeunes sortis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, hors accompagnement ou hébergement temporaires, consultation ponctuelle, interruption ou sortie temporaire.

Des sorties surviennent à des âges qui varie de 5 à plus de 20 ans, les deux tiers à partir de 16 ans.

**Tableau 84. Âge des sortants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	0	0%
5 - 6 ans	3	10%
7 - 10 ans	2	7%
11 - 15 ans	4	14%
16 -19 ans	10	34%
20 ans ou plus	10	34%
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Près de la moitié des enfants sortis d'IEM en 2017 était motivée par une réorientation vers un autre établissement médico-social.

**Tableau 85. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année par motif ou destination**

	Nb	%
Sorties par décès	1	3%
Sorties par hospitalisation	0	0%
Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social)	7	24%
Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social	13	45%
Sorties vers une autre destination	7	24%
<i>Dont sorties vers l'emploi (milieu ordinaire)</i>	0	0%
<i>Dont sorties vers le travail protégé</i>	1	3%
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Suite à sa sortie de l'IEM, aucun enfant ne s'est dirigé en 2017 vers une forme de scolarisation. La plupart se retrouve sans activité ou en foyer de vie (ou médicalisé). Une partie substantielle des sortants mène une activité non proposée dans la liste fournie. Sachant que ces données de portent que sur 17 des 51 enfants, le devenir des enfants et adolescents après leur sortie de l'IEM reste donc largement inconnu.

**Tableau 86. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités**

	Nb	%
Scolarité ou formation professionnelle	0	0%
<i>dont pris en charge par un SESSAD</i>	0	0%
Emploi en milieu protégé	2	12%
<i>dont ESAT</i>	2	12%
Emploi en milieu ordinaire	0	0%
<i>dont Entreprise Adaptée</i>	0	0%
Activité occupationnelle (foyer de vie, FAM...)	3	18%
Aucune activité	5	29%
Autre	7	41%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les jeunes sortis des IEM alsaciens au cours des trois dernières années, 22 % ont bénéficié d'un acte de suivi au cours de l'année 2017.

**Tableau 87. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités**

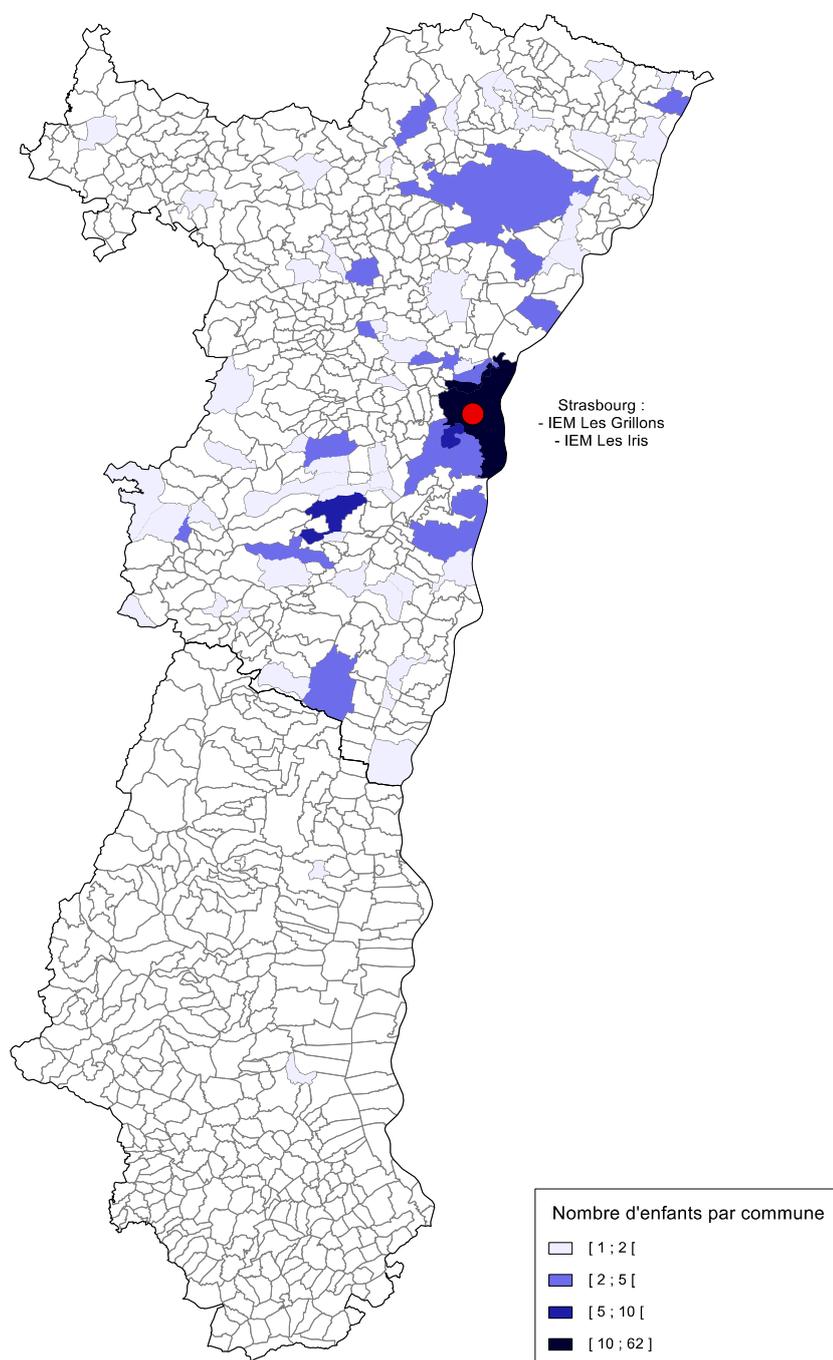
	Total	Mini	Médiane	Maxi
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année	25	6	13	19
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	112	52	56	60
<b>Taux de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année</b>	<b>22%</b>	<b>10%</b>	-	<b>37%</b>

Source : RAH 2017.

## V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Carte 8. Localisation des IEM et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence

Les enfants accueillis dans les deux IEM strasbourgeois représentés sont essentiellement originaires du Bas-Rhin.

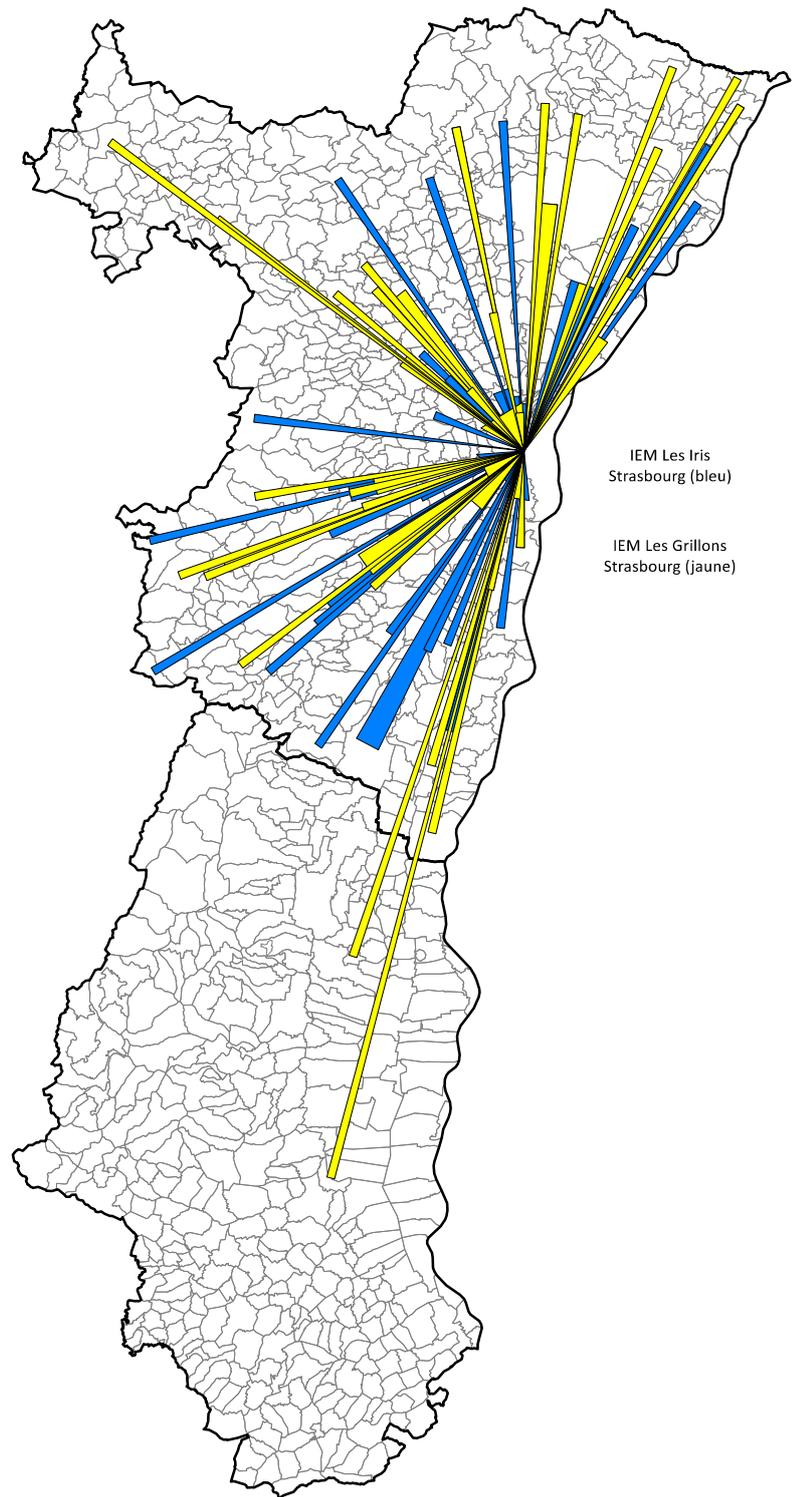


Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Articque  
Source : RAH 2017

### Carte 9. Aire d'attraction des enfants par IEM

Les aires d'attraction des IEM  
Les Iris et Les Grillons couvrent  
une large majorité des zones du  
territoire bas-rhinois.

Quelques jeunes sont  
originaires du Haut-Rhin.



Carte réalisée par le CREA Grand Est avec Cartes & Données - © Articque  
Sources : RAH 2017

## VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### 55. Surpoids et obésité des jeunes accueillis

203 jeunes ont fait l'objet d'une évaluation de leur Indice de Masse Corporelle (IMC) (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année, soit 92 % de la file active.

Tableau 88. Evaluation de l'IMC

	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une <b>évaluation de leur IMC</b> (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	203	92%	83%	100%

Source : RAH 2017.

Un des deux IEM ayant participé à l'enquête déclarent que, au cours de l'année, la thématique de prévention du surpoids et de l'obésité a été abordée par le Conseil de la Vie Sociale. En revanche, les deux établissements l'ont abordé lors de la conclusion du PPA/PPS avec les parents et en réunions destinées aux jeunes.

### 56. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins

Quasiment tous les jeunes accompagnés sont à jour de leurs vaccinations obligatoires au 31 décembre 2017 (95 %) et la moitié d'entre eux (48 %) a bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année.

Tableau 89. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire

	Nb	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
Nombre de jeunes à jour de leurs <b>vaccinations obligatoires</b> au 31/12	182	95%	89%	100%
	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>dépistage bucco-dentaire</b> et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année	106	48%	29%	72%

Source : RAH 2017.

### 57. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...)

En 2017, 48 jeunes sur les 2 établissements ont participé à un projet portant sur les conduites à risques.



Mais le tableau 92 détaillé permet d'observer la très grande différence entre les établissements concernés, puisque le taux d'enfants non scolarisés est soit de 9 %, soit de 100 %. Ce résultat marque très probablement la différence d'appréciation de la notion de scolarisation chez les enfants en UE interne.

**Tableau 92. Inclusion scolaire (suite)**

	Taux	mini	maxi
Jeunes scolarisés <b>entièrement au sein de l'établissement</b>	<b>51%</b>	0%	88%
Jeunes <b>non scolarisés</b>	<b>48%</b>	9%	100%
Jeunes scolarisés au moins pour partie <b>en milieu ordinaire</b>	<b>2%</b>	0%	3%

Source : RAH 2017.

La plupart des jeunes sont scolarisés dont le niveau correspond aux cycles 1 ou 2.

**Tableau 93. Niveau scolaire**

	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +	Total	% / Scol
Préscolaire	0	21	9	0	30	30%
Cycle 1	0	24	11	0	35	35%
Cycle 2		10	15	0	25	25%
Cycle 3		0	7	6	13	13%
6é - 5é			0	0	0	0%
4é - 3é			1	4	5	5%
Lycée				0	0	0%
CAP-BEP				0	0	0%
Bac Pro				2	2	2%

Source : RAH 2017.

## 60. Prise en charge médicale et paramédicale

Concernant l'alimentation, 58 % des jeunes accompagnés en IEM suivent un régime spécifique, et 54% d'entre eux ont un besoin d'accompagnement lors des repas.

Une large majorité des jeunes est appareillée (86 %), sachant que pour la majorité des enfants, le nombre d'appareil est de 3 ou plus.

Presque 9 personnes accompagnées en IEM sur 10 ont un besoin en matière de mobilier adapté.

**Tableau 94. Prise en charge médicale et paramédicale**

	Nb.	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
Nombre de jeunes concernés par un <b>régime alimentaire spécifique</b> (Sur prescription médicale)	111	58%	53%	62%
Nombre de jeunes ayant besoin d'un <b>accompagnement lors des repas</b>	103	54%	51%	58%
<b>Nombre total de jeunes appareillés</b>	<b>164</b>	<b>86%</b>	<b>84%</b>	<b>89%</b>
1 à 2 appareillages	50	26%	19%	32%
3 à 4 appareillages	77	40%	32%	52%
5 appareillages ou plus	37	19%	19%	20%
<b>Nombre total de jeunes nécessitant un besoin en mobilier adapté</b>	<b>162</b>	<b>85%</b>	<b>79%</b>	<b>89%</b>
1 ou 2 mobiliers	82	43%	31%	52%
3 ou 4 mobiliers	78	41%	37%	46%
5 mobiliers ou plus	2	1%	0%	3%

Source : RAH 2017.

Sur les deux établissements, l'ensemble des jeunes accompagnés au 31 décembre 2017 sont oralisant.  
Pour un quatre d'entre eux, un outil de communication alternative doit être mis en place.

**Tableau 95. Outils de communication mis en œuvre au sein de l'établissement**

	Nb.	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
Nombre total de jeunes <b>non oralisant</b>	0	0%	-	-
<b>Nombre de jeunes concernés par un outil de communication alternative</b>	<b>47</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>	<b>29%</b>
Dont communication par l'objet	13	7%	6%	7%
Dont gestuel	17	9%	7%	10%
Dont pictogramme	17	9%	5%	12%

Source : RAH 2017.

En 2017, dans les IEM alsaciens, 23 400 séances de kinésithérapie ont été prescrites. Cela représente, en moyenne, 106 séances par personnes, soit environ une séance tous les deux jours ouvrés.

**Tableau 96. Nombre de séances prescrites durant l'année**

	En interne	En externe	Total	Moy / étab	Moy / jeunes
Ergothérapeute	9 960	0	<b>9 960</b>	4 980	45
Kinésithérapeute	22 960	440	<b>23 400</b>	11 700	106
Orthophoniste	3 840	440	<b>4 280</b>	2 140	19
Psychologue	4 760	0	<b>4 760</b>	2 380	22
Psychomotricien	3 520	80	<b>3 600</b>	1 800	16

Source : RAH 2017.

## 61. Mode de transport

Quasiment l'ensemble des jeunes accompagnés en IEM nécessitent une adaptation spécifique au transport. Pour la moitié d'entre eux, cette adaptation correspond à un fauteuil roulant.

**Tableau 97. Transport adapté**

	Nb.	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
<b>Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport</b>	<b>187</b>	<b>98%</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>
Pas d'adaptation	38	20%	12%	26%
Avec transfert place assise	54	28%	22%	33%
Fauteuil roulant	86	45%	35%	59%
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	2	1%	1%	1%
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	7	4%	0%	6%

Source : RAH 2017.

## **PARTIE 4 • Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)**

### **I. TAUX DE REPONSE DES ITEP**

Ce volet a pour objectif de rendre compte de l'exploitation des rapports d'activité harmonisés des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) sur le territoire alsacien.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2017. Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 6 des 7 établissements concernés (5 dans le Bas-Rhin et 1 dans le Haut-Rhin), ce qui correspond à un taux de réponse de 86 %.

#### **Avertissement sur la qualité des réponses aux différentes questions**

Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées.

Par conséquent, et pour exemple, tous les tableaux présentant des résultats concernant la file active ou les effectifs au 31 décembre n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable.

Pour autant, dans cette restitution, le parti est pris de laisser apparaître tels quels l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

## II. MODALITES D'ACCUEIL EN ITEP

Au total, les ITEP alsaciens ayant répondu disposent de 332 places autorisées selon leur agrément.

**Tableau 98. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil**

		Nb de places autorisées	%
<b>Par type de déficience</b>	Déficiences intellectuelles	0	0%
	Troubles psy. / TCC	280	100%
	Autisme - TED	0	0%
	Déficiences motrices	0	0%
	Déficiences visuelles	0	0%
	Déficiences auditives	0	0%
	Polyhandicap	0	0%
	<b>Ensemble</b>	<b>280</b>	<b>100%</b>
<b>Par modalité d'accueil</b>	Internat	192	69%
	Semi-internat	140	50%
	Suivi milieu ordinaire / domicile	0	0%
	Accueil temporaire	0	0%
	Autre modalité	0	0%
	<b>Ensemble</b>	<b>332</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

L'ensemble des places sont destinées à l'accueil de jeunes ayant des troubles d'origine psychique ou des troubles du comportement et de la conduite (un établissement n'a pas renseigné cette donnée). 69 % des places sont consacrées à de l'accueil en internat. Les autres places sont exclusivement réservées à de l'accueil de jour.

L'âge moyen minimal d'accueil est de 6 ans et l'âge moyen maximal est de 16,3 ans.

### III. RESSOURCES HUMAINES

#### 62. Plateau technique

Globalement, 263 professionnels intervenaient dans les ITEP alsaciens ayant répondu, au 31 décembre 2017, pour un équivalent de 216,8 ETP réels, soit 38,4 ETP de plus que prévus et budgétés.

Les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux sont les plus largement représentés dans les ITEP, avec des effectifs de 144, soit plus de la moitié des professionnels. Les éducateurs spécialisés et, dans une moindre mesure, les moniteurs éducateurs, sont les métiers phares de cette catégorie. C'est également au sein de cet ensemble de métiers que l'écart entre ETP budgétés et ETP réels est le plus important (27,5), essentiellement en lien avec les éducateurs spécialisés (21,7 ETP supplémentaires).

Pour tous les autres métiers, les écarts entre ETP budgétés et réels sont relativement faibles. D'ailleurs, un seul établissement (dans le Haut-Rhin) indique que le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue une situation récurrente dans sa structure.

**Tableau 99. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre**

Catégorie	Fonction	Nb de personnes	Nb ETP budgétés (1)	Nb ETP réels (2)	Écart (2-1)
<b>Personnel de direction, d'encadrement et d'administration</b>	Directeur	6	4,06	4,56	0,5
	Directeur adjoint	3	2	3	1
	Chef de service	12	8,05	10,03	1,98
	Agent administratif et personnel de bureau	11	6,89	9,09	2,2
	Autre personnel administratif	2	2	2	0
<b>Sous-total</b>		<b>34</b>	<b>23</b>	<b>28,68</b>	<b>5,68</b>
<b>Personnel des services généraux</b>	Agent de service général	12	8,42	9,09	0,67
	Maitresse de maison	16	11,19	12,33	1,14
	Ouvrier professionnel	12	9,90	11,72	1,82
	Surveillant de nuit	4	3,33	4	0,67
<b>Sous-total</b>		<b>44</b>	<b>32,84</b>	<b>37,14</b>	<b>4,3</b>
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	Aide médico-psychologique	2	1,00	1,75	0,75
	Animateur social	0	0,00	0,00	0
	Assistant de service social	3	2,00	2,30	0,3
	Conseiller économique social et familial	1	1,00	1,00	0
	Éducateur de jeunes enfants	1	1,00	1,00	0
	Éducateur spécialisé	79	52,54	74,27	21,73
	Éducateur sportif	7	5,53	5,57	0,04
	Éducateur technique	5	3	4,42	1,42
	Éducateur technique spécialisé	5	6,08	4,33	-1,75
	Moniteur éducateur	22	24,5	21,5	-3
	Musicothérapeute	1	0,25	0,27	0,02
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	18	4,51	12,45	7,94	
<b>Sous-total</b>		<b>144</b>	<b>101,41</b>	<b>128,86</b>	<b>27,45</b>
<b>Personnel médical</b>	Psychiatre, pédopsychiatre	6	1,28	1,3	0,02
<b>Sous-total</b>		<b>6</b>	<b>1,28</b>	<b>1,3</b>	<b>0,02</b>
<b>Psychologues et personnel paramédical</b>	Infirmier	7	2,93	3,44	0,51
	Orthophoniste	7	5,2	5,15	-0,05
	Orthoptiste	1	0,34	0,34	0
	Psychologue	11	6,13	6,44	0,31

	Psychomotricien, rééducateur en motricité	8	5,31	4,66	-0,65
	Autre personnel paramédical	1	0	0,83	0,83
<b>Sous-total</b>		<b>35</b>	<b>19,91</b>	<b>20,86</b>	<b>0,95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>263</b>	<b>178,44</b>	<b>216,84</b>	<b>38,4</b>

Source : RAH 2017.

### 63. Personnels non budgétisés

Les établissements médico-sociaux peuvent être amenés, pour diverses raisons, à recruter du personnel sur des types de contrat non pérennes. Ainsi, en 2017, les ITEP alsaciens ont accueillis 3 ETP non budgétisés mais rémunérés dans l'année, dont deux CDD et un CDI.

**Tableau 100. Répartition des effectifs non budgétisés, mais rémunérés durant l'année**

Type de contrat	Nb de personnes	Nb ETP réels
CDI	2	1
CDD	5	2
Intérim	0	0
Contrat de professionnalisation	0	0
Contrat d'apprentissage		0
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

Source : RAH 2017.

### 64. Personnels non rémunérés

Les professionnels chargés des unités d'enseignement (UE), mis à disposition par l'Education nationale, représentent 33,5 ETP. 80 % de ces effectifs sont des enseignants dont une partie sont spécialisés dans le champ du handicap.

**Tableau 101. Répartition des effectifs non rémunérés par la structure par fonction durant l'année**

Fonction	Nb de personnes	Nb ETP réels
Enseignant	29	26,5
Enseignant spécialisé	4	3,5
Coordinateur pédagogique	3	3,5
Autres	0	0

Source : RAH 2017.

## 65. Stagiaires accueillis durant l'année

62 stagiaires, tous domaines confondus, ont été accueillis dans ces ITEP en 2017, pour 5,2 ETP. Les stagiaires non rémunérés, c'est-à-dire ceux ayant effectué un stage équivalent ou inférieur à deux mois, sont les plus nombreux.

**Tableau 102. Nombre de stagiaires accueillis durant l'année**

	Nb de stagiaires	Nb ETP réels
Stagiaire rémunéré	11	1,3
Stagiaire non rémunéré	41	3,88

Source : RAH 2017.

## 66. Âge du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. Ainsi, au 31 décembre 2017, plus de la moitié des professionnels en exercice ont entre 30 et 49 ans. 18 % des salariés ont plus de 55 ans.

**Tableau 103. Âge du personnel au 31 décembre**

Classes d'âge	Nb pers.	%
Moins de 20 ans	1	0%
20-29 ans	31	11%
30-39 ans	70	26%
40-49 ans	85	31%
50-54 ans	38	14%
55-59 ans	43	16%
60-64 ans	6	2%
65 ans ou plus	0	0%
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 67. Ancienneté du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. Un tiers des professionnels exercent dans les établissements depuis moins de 5 ans et 18 % depuis plus de 20 ans. Globalement, l'ancienneté professionnelle est relativement équilibrée.

**Tableau 104. Ancienneté du personnel au 31 décembre**

Intervalles	Nb pers.	%
Moins de 5 ans	91	33%
5-9 ans	79	29%
10-19 ans	56	20%
20 ans ou plus	48	18%
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 68. Droits des usagers et implication des familles

Dans ce sujet, les familles correspondent aux parents, tuteurs ou représentants légaux.

**Tableau 105. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités**

	Nb	% / Entrants
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à l' <b>élaboration du PPA</b> (pour les entrants entre le 01/01 et le 31/12)	142	147,9%
	Nb	% / File active
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à la réunion avec l' <b>équipe de suivi de la scolarisation (ESS)</b> durant l'année	247	56,3%
Nombre de parents ayant bénéficié d'au moins une action de <b>soutien à la parentalité</b> durant l'année	120	27,3%
Nombre de parents ayant bénéficié d'un <b>accompagnement social</b> durant l'année	209	47,6%

Source : RAH 2017.

D'après les données collectées concernant les jeunes entrés au cours de l'année 2017, la totalité des familles étaient présentes lors de l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de leur enfant. Cela dit, les résultats obtenus (supérieurs à 100 % des entrants) indiquent un possible biais lié à une compréhension erronée de la consigne de saisie, cet indicateur ne concernant théoriquement que les jeunes entrées en 2017, et non l'ensemble des jeunes accueillis.

Au cours de l'année, 56 % des familles étaient présentes à la réunion avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) parmi l'ensemble des jeunes pour lesquels cette réunion a eu lieu (la référence étant

la file active)<sup>5</sup>. Par ailleurs, 27,3 % des parents ont bénéficié d'au moins une action de soutien à la parentalité au cours de l'année parmi les jeunes accueillis, et 47,6 % ont bénéficié d'un accompagnement social.

L'ensemble des ITEP alsaciens déclare disposer d'au moins une instance de participation des usagers. Le nombre d'instance observée varie de 1 à 3, avec un nombre médian d'une instance. Ces instances sont organisées plus de trois fois par an pour la moitié des ITEP.

#### IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI

##### 69. Modalités de fonctionnement

En Alsace, les ITEP sont ouverts, en médiane, 184 jours dans l'année, avec un minimum de 180 jours et un maximum de 189 jours.

Le rapport entre le nombre de journées réalisées et le nombre de journées financées renvoie un taux de réalisation de l'activité de 101 %, c'est-à-dire que le nombre de journées réalisées est légèrement supérieur au nombre de journées financées. Le taux d'occupation des places financées, établi en rapportant le nombre de journées réalisés sur le nombre de journées théoriques, atteint quant à lui 82 % pour l'ensemble des ITEP.

**Tableau 106. Niveau d'activité des établissements**

	Global	Internat	Semi-internat
<b>Taux de réalisation de l'activité (région)</b>	<b>101%</b>	<b>94%</b>	<b>111%</b>
<i>mini (étab.)</i>	99%	72%	100%
<i>maxi (étab.)</i>	103%	100%	182%
<b>Taux d'occupation des places financées (région)</b>	<b>82%</b>	<b>36%</b>	<b>41%</b>
<i>mini (étab.)</i>	93%	0%	15%
<i>maxi (étab.)</i>	102%	85%	101%

Source : RAH 2017.

En 2017, dans les ITEP alsaciens, 96 personnes ont été admises (hors accompagnement temporaire), soit 15,5 jeunes par structure (en médiane). Sachant que 338 places ont été financées cette même année, cela aboutit à un taux de rotation des places financées de 28,4 % pour l'ensemble de la région. Des variations importantes sont à noter entre structures : le taux varie de 20 à 54 %.

Aucun accompagnement temporaire n'a eu lieu au cours de l'année.

<sup>5</sup> Ce résultat est d'ailleurs théoriquement impossible dans la mesure où l'ESS ne se réunit valablement qu'en présence des parents (Cf. article D. 351-10 du code de l'éducation).

CREAI Grand Est, « Exploitation des RAH des établissements pour enfants en Alsace, données d'exploitation 2017 »

**Tableau 107. Modalité d'accueil**

	Nb	Médiane
Nombre d'admissions par an (Hors accompagnement temporaire)	96	15,5
Nombre de places financées par an (Hors accompagnement temporaire)	338	56
<b>Taux de rotation des places financées (région) (Hors accompagnement temporaire)</b>	<b>28,4%</b>	
<i>mini (étab.)</i>	20%	
<i>maxi (étab.)</i>	54%	

Source : RAH 2017.

## 70. Répartition des effectifs

La file active correspond à l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année. Elle est donc égale à la population au 31 décembre 2017 à laquelle sont ajoutées les sorties définitives survenues dans l'année.

En 2017, la somme des files actives des ITEP alsaciens correspond à 439 jeunes accompagnés. Parmi eux, un seul est accompagné sur un mode dérogatoire ou hors autorisation.

**Tableau 108. File active**

<b>File active des personnes accompagnées durant l'année</b>	<b>439</b>
Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées dans l'année	1
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	1
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus</i>	0
<b>Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation</b>	<b>0,2%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les enfants accompagnés au cours de l'année 2017, la majorité a été accueillie en internat de semaine, c'est-à-dire du lundi au vendredi. Presque un jeune sur dix a été accueilli en internat complet.

**Tableau 109. Répartition de la file active par modalité d'accueil**

	Nb	%
<b>Répartition de la FA par modalité d'accueil</b>	<b>431</b>	<b>100%</b>
<i>Dont internat complet</i>	34	8%
<i>Dont internat de semaine</i>	248	58%
<i>Dont semi-internat</i>	149	35%
<i>Dont internat séquentiel (pas toutes les nuits de la semaine)</i>	0	0%
<i>Dont accueil de jour séquentiel (quelques jours par semaine, quelques heures par jour...)</i>	0	0%
<i>Dont prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire</i>	0	0%
<i>Dont accueil/accompagnement temporaire</i>	0	0%
<i>Dont autres</i>	0	0%

Source : RAH 2017.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année est de 3 ans et 4 mois. Au total, 64 personnes sont sorties définitivement des ITEP alsaciens en 2017 (hors accueil temporaire), tous avec une notification de la MDPH.

## 71. Suivi de l'activité

En moyenne, chaque jeune accompagné a été absent 6,9 journées au cours de l'année 2017. 40 % des absences sont injustifiées, soit presque autant que les absences liées à des difficultés de santé du jeune (maladie, hospitalisation).

**Tableau 110. Suivi de l'activité**

<b>Nombre total de jours d'absence des jeunes accompagnés durant l'année (file active)</b>	<b>2 961</b>
Note : les stages ne sont pas considérés comme des absences	
dont pour hospitalisation	161
dont pour maladie	968
dont pour sortie autorisée	197
dont motif injustifié	991
dont autres	79
<b>Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (région)</b>	<b>6,9</b>
<i>mini (étab.)</i>	<i>1,1</i>
<i>maxi (étab.)</i>	<i>9,4</i>

Source : RAH 2017.

## 72. Profils des jeunes accompagnés

58 % des personnes accueillies en ITEP au 31 décembre 2017, en Alsace, présentent des difficultés psychologiques pour déficience principale. 16 % des personnes ont pour déficience principale des troubles du langage ou des apprentissages et 19 % des troubles du psychisme.

Un tiers des personnes accueillies présentent une déficience associée, dont une large majorité correspond à des troubles du langage et des apprentissages.

**Tableau 111. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre**

	Nb		%	
	Déficience principale	Déficience associée	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	9	2	3%	2%
Autisme et autres TED	14	0	4%	0%
Trouble du psychisme	65	3	19%	3%
Troubles du langage et des apprentissages	56	86	16%	82%
Déficiences auditives	0	0	0%	0%
Déficiences visuelles	0	0	0%	0%
Déficiences métaboliques	0	0	0%	0%
Cérébrolésions	0	1	0%	1%
Polyhandicap	0	0	0%	0%
Difficultés psychologiques (anciennement TCC)	200	12	58%	11%
Autres types de déficiences	2	1	1%	1%
Diagnostic en cours	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>105</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Parmi les enfants accueillis en ITEP et présents au 31 décembre 2017, plus de 9 sur 10 provenaient, avant leur entrée, du domicile parental (ou du milieu ordinaire). Les autres venaient d'un établissement médico-social.

**Tableau 112. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre**

	Nb	%
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	304	92%
Provenant d'un établissement de santé	6	2%
Provenant d'un établissement médico-social	22	7%
Autres provenances	0	0%
Provenance non connue	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>332</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La moitié des jeunes accompagnés en ITEP au 31 décembre 2017 ont entre 11 et 15 ans et un tiers ont entre 7 et 10 ans.

**Tableau 113. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire)**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	0	0%
5 - 6 ans	5	2%
7 - 10 ans	115	35%
11 - 15 ans	181	55%
16 -19 ans	30	9%
20 ans ou plus	1	0%
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

### 73. Les enfants entrés en ITEP en 2017

Ces données concernent les jeunes entrés en ITEP entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre, hormis les accompagnements temporaires. Parmi les 96 enfants entrants au cours de l'année, la moitié ont entre 7 et 10 ans, et un tiers ont entre 11 et 15 ans.

**Tableau 114. Âge des primo-entrants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	0	0%
5 - 6 ans	5	5%
7 - 10 ans	56	58%
11 - 15 ans	32	33%
16 -19 ans	2	2%
20 ans ou plus	1	1%
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La moitié des jeunes entrés au cours de l'année 2017 ont été orientés par l'Education nationale. Un jeune sur cinq est orienté par un service hospitalier.

**Tableau 115. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un ITEP**

	Nb	%
Famille seule	16	10%
Services sociaux de secteur	7	5%
Éducation nationale	81	53%
ITEP	5	3%
SESSAD	13	8%
Services hospitaliers	31	20%
Autres	1	1%
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>160%</b>

Source : RAH 2017.

Les résultats complémentaires sur la prise en charge antérieure à celle de l'ITEP accueillant, confirme que la moitié des effectifs entrants était en milieu ordinaire (ceux orientés par le système scolaire).

**Tableau 116. Prise en charge antérieure**

	Nb	%
Pas de prise en charge	6	4%
Milieu ordinaire	79	51%
CAMSP	1	1%
CMPP	21	14%
ITEP	6	4%
SESSAD	14	9%
Services de psychiatrie infanto-juvénile	27	18%
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>160%</b>

#### 74. Les enfants sortis de l'ITEP en 2017

Ces données concernent les jeunes accompagnés sortis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, hors accompagnement ou hébergement temporaires, consultation ponctuelle, interruption ou sortie temporaire.

Au moment de leur sortie de l'établissement, la majorité des enfants avait entre 11 et 15 ans (81 %). Les sorties avant l'âge de 11 ans ont été rares en 2017.

**Tableau 117. Âge des sortants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	0	0%
5 - 6 ans	0	0%
7 - 10 ans	5	5%
11 - 15 ans	75	81%
16 -19 ans	13	14%
20 ans ou plus	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La majorité des enfants sortis d'un ITEP en 2017 est retournée à domicile ou en milieu ordinaire (73%).

**Tableau 118. Répartition des jeunes accompagnés sortis définitivement dans l'année par motif ou destination**

	Nb	%
Sorties par décès	0	0%
Sorties par hospitalisation	0	0%
Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social)	78	73%
Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social	21	20%
Sorties vers une autre destination	5	5%
<i>Dont sorties vers l'emploi (milieu ordinaire)</i>	3	3%
<i>Dont sorties vers le travail protégé</i>	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La plupart des jeunes sortis dans l'année sont retournés dans leur famille (86 %).

**Tableau 119. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'hébergement**

	Nb	%
Retour en famille (famille naturelle ou famille d'accueil)	80	86%
Foyer d'hébergement	4	4%
Autre IME	2	2%
Autre ESMS	5	5%
Autre	2	2%
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Suite à leur sortie, 88 % des jeunes sont scolarisés ou en formation professionnelle (9 % d'entre eux sont pris en charge par un SESSAD).

**Tableau 120. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités**

	Nb	%
Scolarité ou formation professionnelle	82	88%
<i>dont pris en charge par un SESSAD</i>	8	9%
Emploi en milieu protégé	0	0%
<i>dont ESAT</i>	0	0%
Emploi en milieu ordinaire	2	2%
<i>dont Entreprise Adaptée</i>	0	0%
Aucune activité	1	1%
Autre	8	9%
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les jeunes sortis des ITEP au cours des trois dernières années, 33 % ont bénéficié d'un acte de suivi au cours de l'année 2017.

## 75. Orientations non réalisées

Ces orientations concernent des jeunes présents dans la structure au 31 décembre, faute d'avoir pu mettre en place les orientations. Les données sont fondées sur les notifications de la MDPH. Les doubles comptes sont possibles.

**Tableau 121. Nombre d'orientations non réalisées**

	Nb	<i>Dont nb Amendement Creton</i>	%	<i>Dont % Amendement Creton</i>
IME	4	0	36%	0%
<i>Dont IMP</i>	1	0	9%	0%
<i>Dont IMPro</i>	2	0	18%	0%
SESSAD	1	0	9%	0%
ESAT	2	0	18%	0%
Structures/services hospitaliers	1	0	9%	0%
Autres	3	0	27%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Source : RAH 2017.

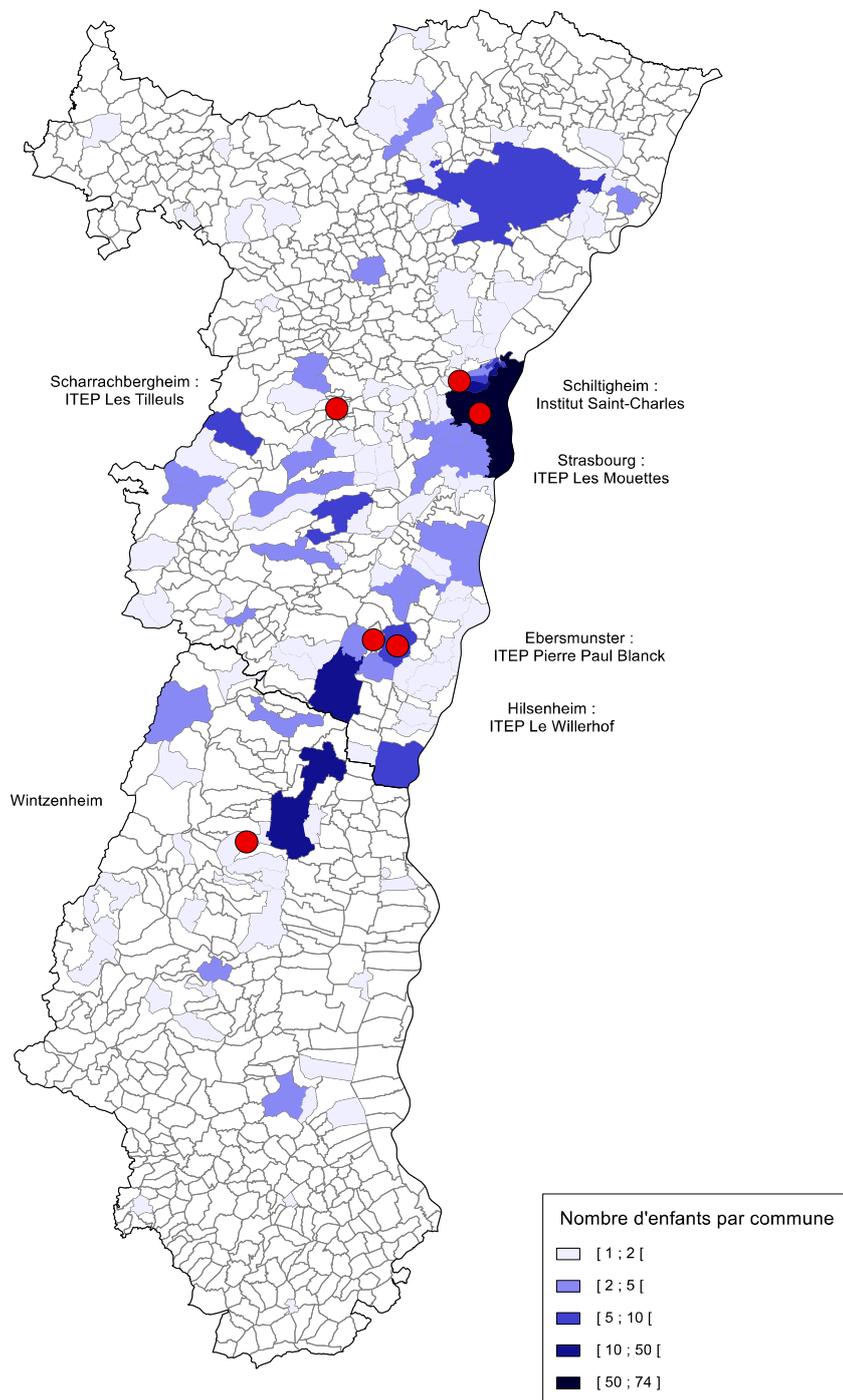
11 jeunes présents dans un ITEP au 31 décembre 2017 ont une orientation prévue par ailleurs, notamment 4 pour un IME. Aucun n'est concerné par l'amendement Creton.

## V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Carte 10. Localisation des ITEP et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence

Parmi les 6 ITEP répondants, 5 sont installés dans le Bas-Rhin. Aucun établissement se trouve dans les zones nord et sud de l'Alsace.

Par conséquent, les enfants originaires du Bas-Rhin sont plus nombreux.



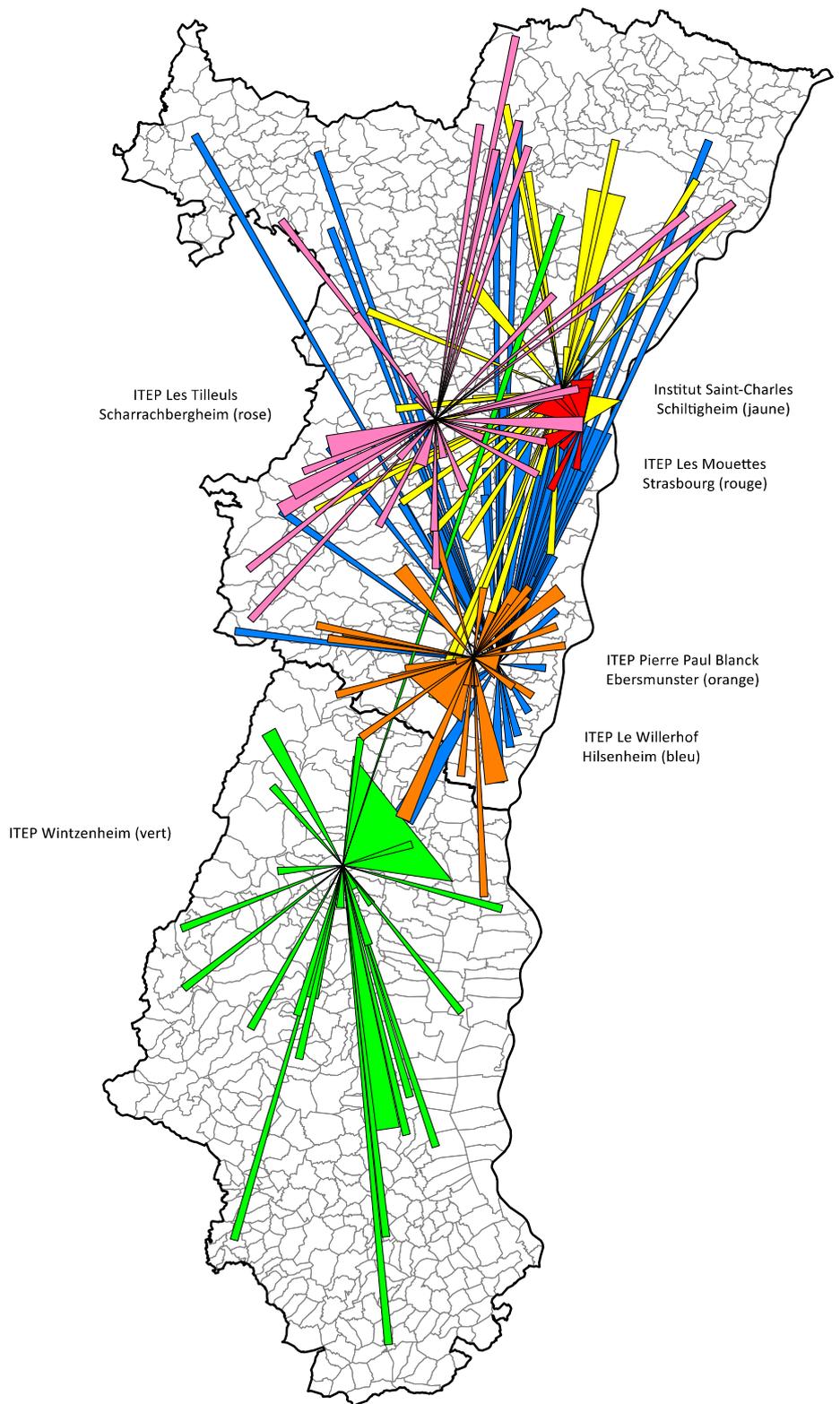
Carte réalisée par le CREA Grand Est avec Cartes & Données - © Artique  
Source : RAH 2017

### Carte 11. Aire d'attraction des enfants par ITEP

Dans le Bas-Rhin, l'ITEP Les Mouettes de Strasbourg et l'ITEP Pierre Paul Blanck d'Ebersmunster accueillent des enfants originaires de leur agglomération respective.

Les trois autres établissements bas-rhinois ont des aires d'attraction plus étendues, mais elles ont tendance à se chevaucher : l'établissement d'accueil n'est alors pas toujours celui qui est le plus proche de la commune de domiciliation (notamment pour l'ITEP Pierre Paul Blanck qui accueille de nombreux jeunes originaires du nord du département). Par ailleurs, aucun jeune n'est originaire du nord du département.

Dans le Haut-Rhin, l'ITEP La Forge couvre largement la zone du territoire (de nombreux jeunes sont originaires de Colmar) et, dans une moindre mesure, quelques communes dans le sud du territoire.



Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Articque  
Sources : RAH 2017

## VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### 76. Surpoids et obésité des jeunes accueillis

En Alsace, 2017, 372 jeunes ont fait l'objet d'une évaluation de leur Indice de Masse Corporelle (IMC) (visite d'admission et/ou suivi régulier), soit 86 % de la file active. Ce programme d'évaluation, en fonction des ITEP, a concerné de 44 à 100 % des enfants.

**Tableau 122. Evaluation de l'IMC**

	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une <b>évaluation de leur IMC</b> (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	372	86%	44%	100%

Source : RAH 2017.

Au cours de l'année 2017, la thématique de la prévention du surpoids et de l'obésité a été abordée par le Conseil de la Vie Sociale d'un seul établissement, sur les six répondants. Elle a également été abordée par 5 des 6 ITEP lors de la conclusion du PPA/PPS avec les parents et lors de réunions destinées aux jeunes.

### 77. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins

La grande majorité des jeunes présents dans les ITEP alsaciens au 31 décembre 2017 sont à jour de leurs vaccinations obligatoires (97 %, avec une variation de 84 à 100 % selon la structure) et 4 jeunes sur 10 ont bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et /ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année.

**Tableau 123. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire**

	Nb	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
Nombre de jeunes à jour de leurs <b>vaccinations obligatoires</b> au 31/12	337	97%	84%	100%
	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>dépistage bucco-dentaire</b> et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année	169	39%	0%	100%

Source : RAH 2017.

En moyenne, 58 jeunes par ITEP ont bénéficié d'un programme de prévention au sein de l'établissement au cours de l'année.

### 78. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...)

En 2017, 74 jeunes sur l'ensemble des établissements de la région ont participé à un projet portant sur les conduites à risque, soit une moyenne de 12 jeunes par établissement.



Le tableau 126 détaillé, permet d'observer une certaine hétérogénéité concernant les modalités de scolarisation dans les ITEP alsaciens.

**Tableau 126. Inclusion scolaire (suite)**

	Taux	mini	maxi
Jeunes scolarisés <b>entièrement au sein de l'établissement</b>	<b>62%</b>	56%	75%
Jeunes <b>non scolarisés</b>	<b>1%</b>	0%	4%
Jeunes scolarisés au moins pour partie <b>en milieu ordinaire</b>	<b>37%</b>	28%	48%

Source : RAH 2017.

Au 31 décembre 2017, 6 % des jeunes sont engagés dans un parcours professionnel formalisé. Le contrat d'apprentissage en est le mode privilégié.

**Tableau 127. Parcours professionnels**

	Nb	% / Eff 31/12
<b>Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé au 31/12</b>	<b>22</b>	<b>6%</b>
Contrat d'apprentissage	9	3%
Contrat de professionnalisation	0	0%
Dispositif Parfait - Pass Emploi	0	0%
Autre	13	4%

Source : RAH 2017.

La majorité des élèves accompagnés en ITEP est scolarisée en cycle 2 ou 3.

**Tableau 128. Répartition des élèves selon leur niveau scolaire au 31 décembre (toutes personnes, y compris en accueil temporaire)**

	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +	Total	% / Scol
Pré-scolaire	0	0	0	0	0	0%
Cycle 1	0	17	0	0	17	5%
Cycle 2		110	39	0	149	43%
Cycle 3		23	94	7	124	36%
6 <sup>é</sup> - 5 <sup>é</sup>			30	8	38	11%
4 <sup>é</sup> - 3 <sup>é</sup>			3	0	3	1%
Lycée				1	1	0%
CAP-BEP				13	13	4%
Bac Pro				0	0	0%

Source : RAH 2017.

### 81. Prise en charge médicale et paramédicale

Au 31 décembre 2017, 6 % des jeunes accompagnés en ITEP sont pris en charge en externe par un CMPP.

**Tableau 129. Nombre de jeunes pris en charge en externe au 31 décembre**

	Nb.	% / Eff 31/12
CMPP	21	6%
Hôpital de jour	11	3%
Psychiatre, pédopsychiatre libéral	12	3%
Orthophoniste	10	3%

Source : RAH 2017.

En interne, c'est-à-dire dans le cadre de séances hebdomadaires individuelles ou collectives, 75 % des jeunes accompagnés en ITEP sont suivis en psychothérapie, 34 % le sont en orthophonie et 34 % le sont en psychomotricité.

**Tableau 130. Nombre de jeunes pris en charge en interne au 31 décembre**

	Nb.	% / Eff 31/12
Orthophonie	117	34%
Psychomotricité	119	34%
Psychothérapie	259	75%

Source : RAH 2017.

## **PARTIE 5 • Établissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)**

### **I. TAUX DE REPONSE DES EEAP**

Ce volet a pour objectif de rendre compte de l'exploitation des rapports d'activité harmonisés des Établissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) sur le territoire alsacien.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2017. Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 2 des 4 établissements concernés (2 dans le Haut-Rhin), ce qui correspond à un taux de réponse de 50 %.

#### **Avertissement sur la qualité des réponses aux différentes questions**

Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées.

Par conséquent, et pour exemple, tous les tableaux présentant des résultats concernant la file active ou les effectifs au 31 décembre n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable.

Pour autant, dans cette restitution, le parti est pris de laisser apparaître tels quels l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

## II. MODALITES D'ACCUEIL EN EEAP

Au total, les EEAP alsaciens ayant participé à l'enquête disposent de 69 places autorisées selon leur agrément.

**Tableau 131. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil**

		Nb de places autorisées	%
<b>Par type de déficience</b>	Déficiences intellectuelles	0	0%
	Troubles psy. / TCC	0	0%
	Autisme - TED	0	0%
	Déficiences motrices	0	0%
	Déficiences visuelles	0	0%
	Déficiences auditives	0	0%
	Polyhandicap	69	100%
	<b>Ensemble</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>
<b>Par modalité d'accueil</b>	Internat	49	71%
	Semi-internat	20	29%
	Suivi milieu ordinaire / domicile	0	0%
	Accueil temporaire	0	0%
	Autre modalité	0	0%
	<b>Ensemble</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

La totalité des places d'accueil correspond logiquement à un agrément pour des personnes en situation de polyhandicap. 7 places sur 10 sont des accueils en internat et 3 places sur 10 correspondent à des places en semi-internat (c'est-à-dire de l'accueil de jour).

L'âge moyen minimal d'accueil est de 3 ans et l'âge moyen maximal est de 22,5 ans.

### III. RESSOURCES HUMAINES

#### 82. Plateau technique

Globalement, 131 professionnels intervenaient dans les 2 EEAP alsaciens ayant répondu, au 31 décembre 2017, pour un équivalent de 77,7 ETP réels, soit 0,9 de moins que prévus et budgétés.

Le polyhandicap étant par définition une combinaison de divers handicaps, les professionnels accompagnant les enfants et adolescents en EEAP ont des qualifications diverses. Les aides médico-psychologiques sont les professionnels les plus représentés avec 19,6 ETP réels, soit un quart des effectifs.

On notera l'écart relativement important entre ETP réels (1,8) et budgétés (3,3) pour les masseurs-kinésithérapeutes.

**Tableau 132. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre**

Catégorie	Fonction	Nb de personnes	Nb ETP budgétés (1)	Nb ETP réels (2)	Écart (2-1)
<b>Personnel de direction, d'encadrement et d'administration</b>	Directeur général	1	0,35	0,35	0
	Directeur	3	1,7	1,6	-0,1
	Chef de service	7	3,4	3,38	-0,02
	Agent administratif et personnel de bureau	9	2,96	3,40	0,44
	Autre personnel administratif	2	1,12	1,12	0
<b>Sous-total</b>		<b>22</b>	<b>9,53</b>	<b>9,85</b>	<b>0,32</b>
<b>Personnel des services généraux</b>	Agent de service général	14	6,64	6,3	-0,34
	Maitresse de maison	3	3,0	3,0	0
	Ouvrier professionnel	4	1,59	1,95	0,36
	Surveillant de nuit	8	7,05	7,03	-0,02
<b>Sous-total</b>		<b>29</b>	<b>18,28</b>	<b>18,28</b>	<b>0</b>
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	Aide médico-psychologique	24	18,50	19,64	1,14
	Animateur social	2	0,08	0,08	0
	Assistant de service social	2	0,20	0,20	0
	Éducateur de jeunes enfants	2	2,00	2,00	0
	Éducateur spécialisé	5	5,0	5,0	0
	Éducateur sportif	2	0,24	0,23	-0,01
	Moniteur éducateur	7	7,0	7,0	0
<b>Sous-total</b>		<b>44</b>	<b>33,02</b>	<b>34,15</b>	<b>1,13</b>
<b>Personnel médical</b>	Médecin en rééducation fonctionnelle	1	0,0	0,0	0
	Médecin généraliste	1	0,25	0,25	0
	Pédiatre	1	0,1	0,04	-0,06
	Psychiatre, pédopsychiatre	1	0,1	0,1	0
<b>Sous-total</b>		<b>4</b>	<b>0,45</b>	<b>0,39</b>	<b>-0,06</b>
<b>Psychologues et personnel paramédical</b>	Aide-soignant	2	0,08	0,08	0
	Auxiliaire de puériculture	4	4	3,02	-0,98
	Ergothérapeute	2	1,5	1,3	-0,2
	Infirmier	8	3,1	4,3	1,2
	Masseur kinésithérapeute	3	3,31	1,81	-1,5
	Psychologue	3	1,5	1,49	-0,01
	Psychomotricien, rééducateur en motricité	2	1,05	0,86	-0,19

	Autre personnel paramédical	4	0,08	0,08	0
<b>Sous-total</b>		<b>28</b>	<b>14,62</b>	<b>12,94</b>	<b>-1,68</b>
<b>Autre</b>		4	2,67	2,08	-0,59
	<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>78,57</b>	<b>77,69</b>	<b>-0,88</b>

Source : RAH 2017.

### 83. Stagiaires accueillis durant l'année

17 stagiaires, tous domaines confondus, ont été accueillis dans ces EEAP en 2017, pour 14,2 ETP. Il s'agissait uniquement de stages non rémunérés, c'est-à-dire équivalent ou supérieur à deux mois.

### 84. Âge du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. Ainsi, au 31 décembre 2017, environ la moitié des professionnels en exercice ont entre 30 et 49 ans. 16 % des salariés ont plus de 55 ans.

**Tableau 133. Âge du personnel au 31 décembre**

Classes d'âge	Nb pers.	%
Moins de 20 ans	0	0%
20-29 ans	15	16%
30-39 ans	17	19%
40-49 ans	25	27%
50-54 ans	19	21%
55-59 ans	12	13%
60-64 ans	3	3%
65 ans ou plus	0	0%
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

### 85. Ancienneté du personnel

Ces données sont exploitées à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif. 29 % des professionnels exercent dans les établissements depuis moins de 5 ans et 26 % depuis plus de 20 ans.

**Tableau 134. Ancienneté du personnel au 31 décembre**

Intervalles	Nb pers.	%
Moins de 5 ans	26	29%
5-9 ans	19	21%
10-19 ans	22	24%
20 ans ou plus	24	26%
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 86. Droits des usagers et implication des familles

Dans ce sujet, les familles correspondent aux parents, tuteurs ou représentants légaux.

**Tableau 135. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités**

	Nb	% / File active
Nombre de familles présentes (au moins un des deux parents) à la réunion avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) durant l'année	0	0,0%
Nombre de parents ayant bénéficié d'au moins une action de soutien à la parentalité durant l'année	5	6,8%
Nombre de parents ayant bénéficié d'un accompagnement social durant l'année	8	11,0%

Source : RAH 2017.

Au cours de l'année 2017, selon les déclarations des établissements, aucune famille était présente à la réunion avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) parmi l'ensemble des jeunes pour lesquels cette réunion a eu lieu<sup>6</sup>. Par ailleurs, 6,8 % des parents ont bénéficié d'au moins une action de soutien à la parentalité au cours de l'année et 11 % ont bénéficié d'un accompagnement social.

Une des deux structures ayant répondu dispose d'une instance de participation des usagers. Celle-ci s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2017.

---

<sup>6</sup> Ce résultat est d'ailleurs théoriquement impossible dans la mesure où l'ESS ne se réunit valablement qu'en présence des parents (Cf. article D. 351-10 du code de l'éducation).

## IV. ACCUEILS ET PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI

### 87. Modalités de fonctionnement

**NB : les indicateurs portant sur le niveau d'activité des établissements (taux de réalisation et d'occupation) ne sont pas présentés dans ce rapport, un seul établissement les ayant renseignés.**

En 2017, dans les EEAP alsaciens, 4 personnes ont été admises (hors accompagnement temporaire), soit 2 jeunes par structure (en médiane). Sachant que 69 places ont été financées cette même année, cela aboutit à un taux de rotation des places financées de 5,8 % pour l'ensemble de la région.

En ce qui concerne les admissions en accompagnement temporaire, les EEAP en ont prononcé 4 en 2017.

**Tableau 136. Modalité d'accueil**

	Nb	Médiane
Nombre d'admissions par an (Hors accompagnement temporaire)	4	2
Nombre de places financées par an (Hors accompagnement temporaire)	69	35
<b>Taux de rotation des places financées (région)</b> (Hors accompagnement temporaire)	<b>5,8%</b>	
<i>mini (étab.)</i>	4%	
<i>maxi (étab.)</i>	7%	
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire par an	4	
Nombre de places financées en accompagnement temporaire par an	0	

Source : RAH 2017.

### 88. Répartition des effectifs

La file active correspond à l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année. Elle est donc égale à la population au 31 décembre 2017 à laquelle sont ajoutées les sorties définitives survenues dans l'année.

En 2017, la somme des files actives des EEAP alsaciens correspond à 73 jeunes accompagnés. Parmi eux, 13,5 % sont accompagnés sur un mode dérogatoire ou hors autorisation.

**Tableau 137. File active**

<b>File active des personnes accompagnées durant l'année</b>	<b>73</b>
Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées dans l'année	10
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	-
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus</i>	4
<b>Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation</b>	<b>13,5%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les enfants accompagnés au cours de l'année 2017, presque la moitié ont été accueillis en internat complet, c'est-à-dire tous les jours de la semaine.

**Tableau 138. Répartition de la file active par modalité d'accueil**

	Nb	%
<b>Répartition de la FA par modalité d'accueil</b>	<b>74</b>	<b>100%</b>
<i>Dont internat complet</i>	34	46%
<i>Dont internat de semaine</i>	7	9%
<i>Dont semi-internat</i>	21	28%
<i>Dont internat séquentiel (pas toutes les nuits de la semaine)</i>	1	1%
<i>Dont accueil de jour séquentiel (quelques jours par semaine, quelques heures par jour...)</i>	0	0%
<i>Dont prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire</i>	0	0%
<i>Dont accueil/accompagnement temporaire</i>	4	5%
<i>Dont autres</i>	7	9%

Source : RAH 2017.

La durée moyenne de séjour des 12 personnes sorties définitivement au cours de l'année est 3 ans et 2 mois. La durée de séjour pouvant atteindre plus de 12 ans.

### 89. Suivi de l'activité

En moyenne, chaque jeune accompagné a été absent 37,4 journées au cours de l'année 2017. 7 absences sur 10 correspondent à une sortie autorisée. Un quart des absences est lié à des difficultés de santé du jeune (maladie, hospitalisation).

**Tableau 139. Suivi de l'activité**

<b>Nombre total de jours d'absence des jeunes accompagnés durant l'année (file active)</b>	<b>2 771</b>
<i>Note : les stages ne sont pas considérés comme des absences</i>	
dont pour hospitalisation	346
dont pour maladie	310
dont pour sortie autorisée	1 977
dont motif injustifié	138
dont autres	0
<b>Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (région)</b>	<b>37,4</b>
<i>mini (étab.)</i>	<i>22,4</i>
<i>maxi (étab.)</i>	<i>79,2</i>

Source : RAH 2017.

### 90. Profils des jeunes accompagnés

69 % des personnes accueillies en EEAP au 31 décembre 2017, en Alsace, présentent un polyhandicap pour déficience principale. 10 % des personnes ont pour déficience principale une déficience intellectuelle. La totalité des personnes accueillies ont une déficience associée participant à la définition du polyhandicap.

**Tableau 140. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre**

	Nb		%	
	Déficiência principale	Déficiência associée	Déficiência principale	Déficiência associée
Déficiência intellectuelle	6	18	10%	11%
Autisme et autres TED	0	3	0%	2%
Trouble du psychisme	0	3	0%	2%
Troubles du langage et des apprentissages	0	60	0%	36%
Déficiences auditives	0	2	0%	1%
Déficiences visuelles	0	8	0%	5%
Déficiences métaboliques	0	7	0%	4%
Cérébrolésions	0	20	0%	12%
Polyhandicap	42	13	69%	8%
Difficultés psychologiques (anciennement TCC)	0	0	0%	0%
Autres types de déficiences	13	35	21%	21%
Diagnostic en cours	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>169</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi l'ensemble des enfants accompagnés en EEAP au 31 décembre 2017, 13 sont déclarés concernés par un handicap rare. L'ensemble des jeunes concernés sont accueillis dans le même établissement.

**Tableau 141. Handicap rare**

	Nb	Mini	Maxi
Nombre de jeunes accompagnés concernés par un <b>handicap rare</b>	13	0	13

Source : RAH 2017.

Parmi l'ensemble des enfants accompagnés en EEAP et présents au 31 décembre 2017, une très large majorité provenait, avant leur entrée, d'un autre établissement médico-social (95 %). Le nombre de jeunes pour lesquels cette information est renseignée est très faible (21 sur 61).

**Tableau 142. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre**

	Nb	%
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	1	5%
Provenant d'un établissement de santé	0	0%
Provenant d'un établissement médico-social	20	95%
Autres provenances	0	0%
Provenance non connue	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Un tiers des jeunes accompagnés en IME au 31 décembre 2017 ont entre 11 et 15 ans.

**Tableau 143. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire)**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	1	2%
3 - 4 ans	3	5%
5 - 6 ans	1	2%
7 - 10 ans	9	15%
11 - 15 ans	20	33%
16 -19 ans	19	31%
20 ans ou plus	8	13%
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

### 91. Les enfants entrés en EEAP en 2017

L'âge à l'entrée des 4 jeunes arrivés en EEAP en 2017 est très disparate : de 3 à 19 ans.

**Tableau 144. Âge des entrants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	1	25%
5 - 6 ans	0	0%
7 - 10 ans	1	25%
11 - 15 ans	1	25%
16 -19 ans	1	25%
20 ans ou plus	0	0%
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Les quatre jeunes admis en EEAP en 2017 étaient pris en charge soit par un CAMSP auparavant, soit par un IME ou un autre EEAP.

**Tableau 145. Prise en charge antérieur**

	Nb	%
CAMSP	1	25%
EEAP	2	50%
IME	1	25%
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

## 92. Les enfants sortis de l'EEAP en 2017

Ces données concernent les jeunes accompagnés sortis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, hors accompagnement ou hébergement temporaires, consultation ponctuelle, interruption ou sortie temporaire.

2 des 4 enfants sortis en 2017 avaient moins de 7 ans au moment de la sortie, les deux autres avaient plus de 19 ans.

**Tableau 146. Âge des sortants**

Classes d'âge	Nb	%
0 - 2 ans	0	0%
3 - 4 ans	1	25%
5 - 6 ans	1	25%
7 - 10 ans	0	0%
11 - 15 ans	0	0%
16 -19 ans	0	0%
20 ans ou plus	2	50%
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

6 des 8 enfants sortis des EEAP en 2017 ont été réorientés vers un autre établissement médico-social.

**Tableau 147. Répartition des jeunes accompagnés sortis définitivement dans l'année par motif ou destination**

	Nb	%
Sorties par décès	1	13%
Sorties par hospitalisation	0	0%
Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social)	1	13%
Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social	6	75%
Sorties vers une autre destination	0	0%
<i>Dont sorties vers l'emploi (milieu ordinaire)</i>	0	0%
<i>Dont sorties vers le travail protégé</i>	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Cela dit, le type d'hébergement après sortie indique un retour en famille seulement pour deux personnes.

**Tableau 148. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'hébergement**

	Nb	%
Retour en famille (famille naturelle ou famille d'accueil)	2	25%
Logement autonome	0	0%
Foyer d'hébergement	0	0%
Foyer de vie ou occupationnel	0	0%
Foyer d'accueil médicalisé (FAM)	0	0%
Maison d'accueil spécialisée (MAS)	2	25%
Autre IME	1	13%
Autre ESMS	2	25%
Autre	1	13%
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Suite à leur sortie, l'ensemble des jeunes accompagnés sortis définitivement au cours de l'année n'exerce aucune activité, selon les déclarations des établissements qui les ont accueillis.

**Tableau 149. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités**

	Nb	%
Scolarité ou formation professionnelle	0	0%
<i>dont pris en charge par un SESSAD</i>	0	0%
Emploi en milieu protégé	0	0%
<i>dont ESAT</i>	0	0%
Emploi en milieu ordinaire	0	0%
<i>dont Entreprise Adaptée</i>	0	0%
Activité occupationnelle (foyer de vie, FAM...)	0	0%
Aucune activité	5	83%
Autre	1	17%
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>

Source : RAH 2017.

Parmi les jeunes sortis des EEAP au cours des trois dernières années, 86 % ont bénéficié d'un acte de suivi au cours de l'année 2017.

### 93. Orientations non réalisées

Ces orientations concernent des jeunes présents dans la structure au 31 décembre 2017, faute d'avoir pu mettre en place les orientations. Les données sont fondées sur les notifications de la MDPH. Les doubles comptes sont possibles.

**Tableau 150. Nombre d'orientations non réalisées**

	Nb	<i>Dont nb Amendement Creton</i>	%	<i>Dont % Amendement Creton</i>
IME	3	0	25%	0%
MAS	8	4	67%	33%
Autres ESMS	1	0	8%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>	<b>33%</b>

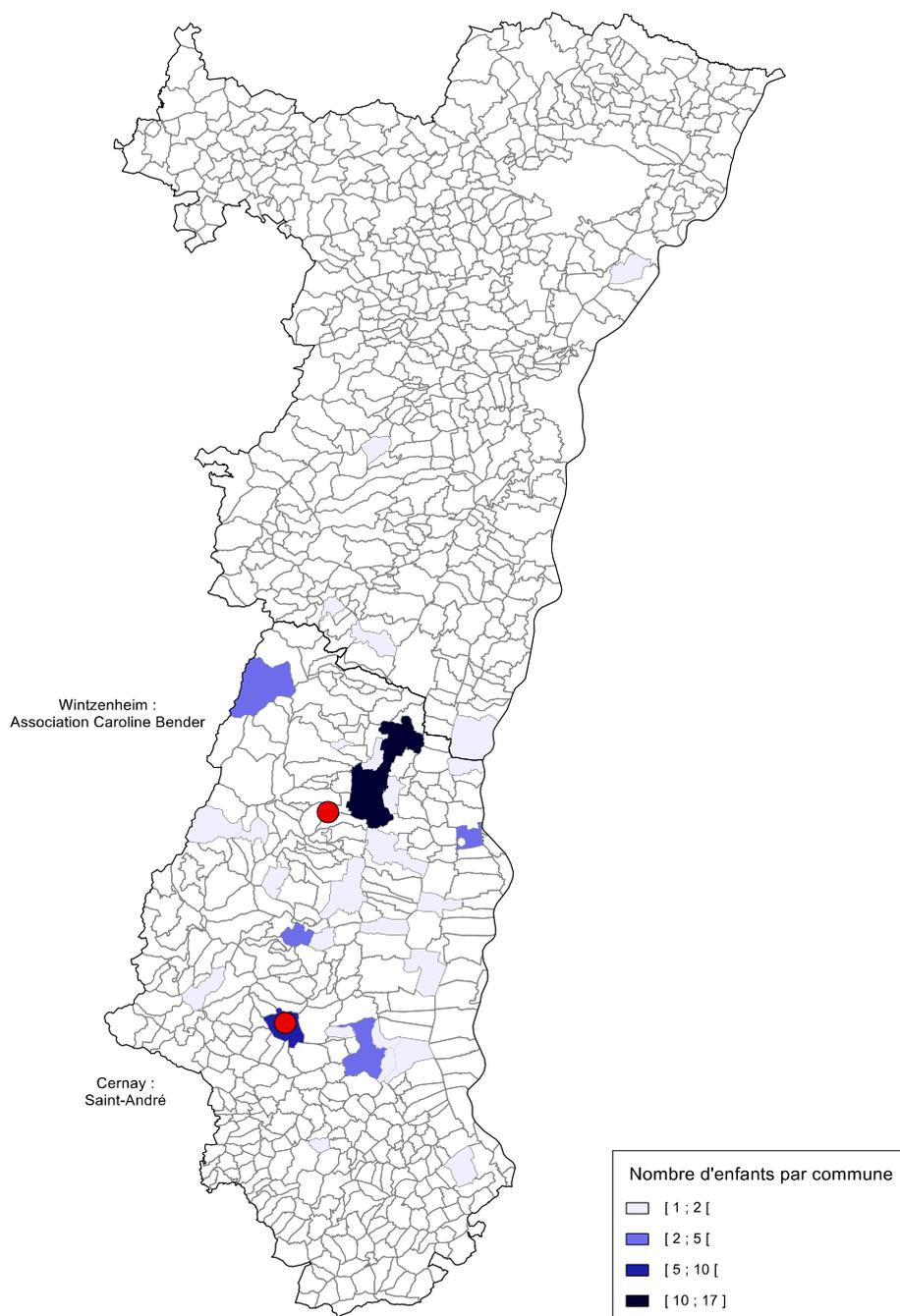
Source : RAH 2017.

Parmi les jeunes pour lesquels une orientation est prévue, 8 sur 12 ont une notification pour entrer en MAS. Quatre d'entre eux sont accueillis au titre de l'amendement Creton.

## V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Carte 12. Localisation des EEAP et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence

Les deux EEAP présents sur le territoire alsacien et ayant répondu accueillent des enfants dont l'origine géographique est relativement proche de la structure d'accueil.

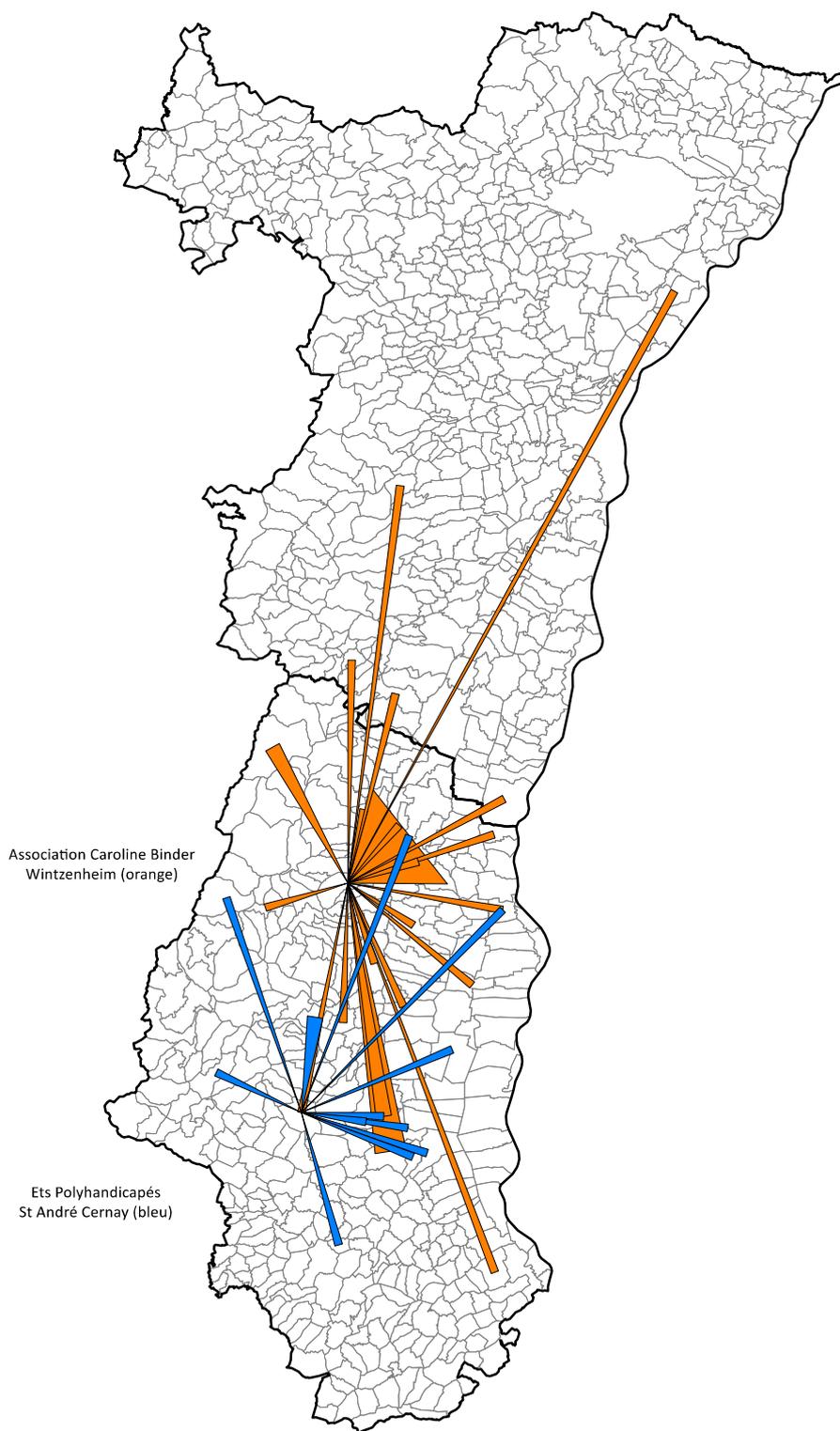


Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Articque  
Source : RAH 2017

### Carte 13. Aire d'attraction des enfants par EEAP

Pour les deux EEAP pour lesquels les données sont disponibles, les aires d'attraction des enfants se chevauchent légèrement sur le territoire.

Les enfants accompagnés dans ces établissements ne sont pas systématiquement pris en charge par l'établissement le plus proche de leur domicile.



Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Artique  
Sources : RAH 2017

## VI. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### 94. Surpoids et obésité des jeunes accueillis

En Alsace, en 2017, 21 jeunes ont fait l'objet d'une évaluation de leur Indice de Masse Corporelle (IMC) (visite d'admission et/ou suivi régulier), soit 29 % des jeunes accompagnés. Ce programme d'évaluation, en fonction des EEAP, a concerné de 6 à 90 % des enfants.

Tableau 151. Evaluation de l'IMC

	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une <b>évaluation de leur IMC</b> (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	21	29%	6%	90%

Source : RAH 2017.

Au cours de l'année 2017, la thématique de prévention du surpoids et de l'obésité n'a pas été abordée par les Conseils de la Vie Sociale dans les EEAP. Elle a été abordée dans un des deux établissements lors de la conclusion du PPA/PPS avec les parents et dans un des deux EEAP lors de réunions destinées aux jeunes.

### 95. Politique d'éducation à la santé et d'accès aux soins

Tous les enfants et adolescents accompagnés par un EEAP alsaciens en 2017 étaient à jour de leurs vaccinations obligatoires au 31 décembre. Une majorité (75 %) ont également bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et /ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année.

Tableau 152. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire

	Nb	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
Nombre de jeunes à jour de leurs <b>vaccinations obligatoires</b> au 31/12	63	103%	100%	105%
	Nb	% / File active	% mini	% maxi
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>dépistage bucco-dentaire</b> et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste au cours de l'année	55	75%	70%	90%

Source : RAH 2017.

### 96. Conduites à risques chez les jeunes (sexualité, addictions...)

Aucun projet portant sur les conduites à risques chez les jeunes, ont été organisés dans les EEAP au cours de l'année.



101 consultations d'un médecin généraliste nécessitant un accompagnement ont lieu en moyenne par établissement au cours de l'année. De même, 40,5 consultations d'un spécialiste ont eu lieu en moyenne par établissement.

**Tableau 155. Séances prévues au cours de l'année**

Type d'intervention	Nb	Moyenne par étab
Nombre annuel de consultations d'un <b>médecin généraliste</b> (en interne ou en externe) qui nécessite un accompagnement	404	101,0
Nombre annuel de consultations d'un <b>spécialiste</b> (en interne ou en externe) qui nécessite un accompagnement	162	40,5
Nombre annuel d'interventions chirurgicales (intervention liée au polyhandicap : hanche, arthrodeèse...)	5	1,3

Source : RAH 2017.

Un jeune peut bénéficier de plusieurs types d'appareillage.

**Tableau 156. Nombre de jeunes appareillés au 31 décembre**

	Nb.	% / Eff 31/12
Corset	11	18%
Atèle	29	48%
Coque	44	72%
Verticalisateur	36	59%
Autres	113	185%

Source : RAH 2017.

Parmi les jeunes accompagnés en EEAP, 8 jeune sur 10 sont concernés par un régime alimentaire spécifique.

**Tableau 157. Régimes ou appareillages spécifiques**

	Nb.	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale)	50	82%	56%	93%
Une stomie	39	64%	28%	79%
Une sonde gastrique	0	0%	-	-
Une VNI (ventilation non invasive)	0	0%	-	-
Une valve cardiaque	0	0%	-	-

Source : RAH 2017.

## 99. Outils de communication

Dans l'ensemble des EEAP, 27 jeunes accompagnés au 31 décembre 2017 sont concernés par un moyen de communication alternative, soit 44 % des enfants. La méthode gestuelle est la plus répandue.

**Tableau 158. Outils de communication mis en œuvre au sein de l'établissement**

	Nb.	% / Eff 31/12	% mini	% maxi
<b>Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative au 31/12</b>	<b>27</b>	<b>44%</b>	<b>33%</b>	<b>72%</b>
Communication par l'objet	9	15%	0%	50%
Gestuel	15	25%	6%	33%
Pictogramme	3	5%	0%	17%
Autres	0	0%	-	-

Source : RAH 2017.

## Table des illustrations • Tableaux

Tableau 1. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil .....	9
Tableau 2. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre .....	11
Tableau 3. Répartition des effectifs non budgétisés, mais rémunérés durant l'année (hors stages) ...	13
Tableau 4. Répartition des effectifs non rémunérés par la structure selon leur fonction durant l'année .....	13
Tableau 5. Nombre de stagiaires accueillis durant l'année .....	14
Tableau 6. Âge du personnel au 31 décembre .....	14
Tableau 7. Ancienneté du personnel au 31 décembre .....	15
Tableau 8. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités .....	15
Tableau 9. Niveau d'activité des établissements.....	16
Tableau 10. Modalité d'accueil.....	17
Tableau 11. File active.....	17
Tableau 12. Répartition de la file active par modalité d'accueil .....	18
Tableau 13. Suivi de l'activité .....	18
Tableau 14. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre .....	19
Tableau 15. Handicap rare .....	20
Tableau 16. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre .....	20
Tableau 17. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire).....	20
Tableau 18. Âge des entrants .....	21
Tableau 19. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un IME .....	21
Tableau 20. Prise en charge antérieure .....	22
Tableau 21. Âge des sortants.....	22
Tableau 22. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année par motif ou destination .....	23
Tableau 23. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'hébergement .....	23

Tableau 24. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités.....	24
Tableau 25. Le suivi des sortants .....	24
Tableau 26. Nombre d'orientations non réalisées .....	25
Tableau 27. Evaluation de l'IMC .....	31
Tableau 28. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire.....	31
Tableau 29. Environnement social (situation au 31/12).....	32
Tableau 30. Inclusion scolaire .....	33
Tableau 31. Inclusion scolaire (suite).....	33
Tableau 32. Parcours professionnel.....	34
Tableau 33. Répartition des élèves selon leur niveau scolaire au 31 décembre (toutes personnes, y compris en accueil temporaire) .....	34
Tableau 34. Nombre de jeunes suivis en interne (hors bilan) .....	35
Tableau 35. Nombre de jeunes suivis en externe (hors bilan) .....	35
Tableau 36. Outils de communication mis en œuvre au sein de l'établissement .....	36
Tableau 37. Mode de transport domicile – IME (jeunes en accueil de jour).....	36
Tableau 38. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil .....	38
Tableau 39. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre .....	39
Tableau 40. Âge du personnel au 31 décembre .....	41
Tableau 41. Ancienneté du personnel au 31 décembre .....	41
Tableau 42. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités .....	42
Tableau 43. Niveau d'activité des établissements.....	43
Tableau 44. Modalité d'accueil.....	43
Tableau 45. File active.....	44
Tableau 46. Répartition de la file active par modalité d'accueil .....	44
Tableau 47. Suivi de l'activité .....	44
Tableau 48. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre .....	45
Tableau 49. Handicap rare .....	45
Tableau 50. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre .....	46

Tableau 51. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire).....	46
Tableau 52. Âge des entrants .....	46
Tableau 53. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un IES.....	47
Tableau 54. Âge des sortants.....	47
Tableau 55. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année par motif ou destination .....	48
Tableau 56. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités.....	48
Tableau 57. Le suivi des sortants .....	48
Tableau 58. Evaluation de l'IMC .....	51
Tableau 59. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire.....	51
Tableau 60. Environnement social.....	52
Tableau 61. Inclusion scolaire .....	52
Tableau 62. Inclusion scolaire (suite).....	53
Tableau 63. Nombre de jeunes scolarisés en milieu ordinaire selon le niveau d'inclusion et l'âge au 31 décembre .....	53
Tableau 64. Répartition des élèves selon leur niveau scolaire au 31 décembre (toutes personnes, y compris en accueil temporaire) .....	53
Tableau 65. Répartition des jeunes en accueil de jour selon leur mode de transport domicile – IES ..	54
Tableau 66. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil .....	56
Tableau 67. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre .....	57
Tableau 68. Répartition des effectifs non rémunérés par la structure par fonction durant l'année ....	58
Tableau 69. Nombre de stagiaires accueillis durant l'année .....	58
Tableau 70. Âge du personnel au 31 décembre .....	59
Tableau 71. Ancienneté du personnel au 31 décembre.....	59
Tableau 72. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités .....	60
Tableau 73. Niveau d'activité des établissements.....	61
Tableau 74. Modalité d'accueil .....	61
Tableau 75. File active.....	62
Tableau 76. Répartition de la file active par modalité d'accueil .....	62

Tableau 77. Suivi de l'activité .....	63
Tableau 78. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre .....	63
Tableau 79. Handicap rare .....	64
Tableau 80. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre .....	64
Tableau 81. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire) .....	64
Tableau 82. Âge des entrants .....	65
Tableau 83. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un IEM .....	65
Tableau 84. Âge des sortants .....	66
Tableau 85. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année par motif ou destination .....	66
Tableau 86. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités .....	67
Tableau 87. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités .....	67
Tableau 88. Evaluation de l'IMC .....	70
Tableau 89. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire .....	70
Tableau 90. Environnement social .....	71
Tableau 91. Inclusion scolaire .....	71
Tableau 92. Inclusion scolaire (suite) .....	72
Tableau 93. Niveau scolaire .....	72
Tableau 94. Prise en charge médicale et paramédicale .....	73
Tableau 95. Outils de communication mis en œuvre au sein de l'établissement .....	73
Tableau 96. Nombre de séances prescrites durant l'année .....	73
Tableau 97. Transport adapté .....	74
Tableau 98. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil .....	76
Tableau 99. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre .....	77
Tableau 100. Répartition des effectifs non budgétisés, mais rémunérés durant l'année .....	78
Tableau 101. Répartition des effectifs non rémunérés par la structure par fonction durant l'année ..	78
Tableau 102. Nombre de stagiaires accueillis durant l'année .....	79
Tableau 103. Âge du personnel au 31 décembre .....	79

Tableau 104. Ancienneté du personnel au 31 décembre .....	80
Tableau 105. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités .....	80
Tableau 106. Niveau d'activité des établissements.....	81
Tableau 107. Modalité d'accueil.....	82
Tableau 108. File active.....	82
Tableau 109. Répartition de la file active par modalité d'accueil .....	82
Tableau 110. Suivi de l'activité .....	83
Tableau 111. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre .....	83
Tableau 112. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre .....	84
Tableau 113. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire).....	84
Tableau 114. Âge des primo-entrants .....	85
Tableau 115. Structures ou personnes ayant orientés le jeune vers un ITEP.....	85
Tableau 116. Prise en charge antérieure .....	85
Tableau 117. Âge des sortants.....	86
Tableau 118. Répartition des jeunes accompagnés sortis définitivement dans l'année par motif ou destination .....	86
Tableau 119. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'hébergement .....	86
Tableau 120. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités.....	87
Tableau 121. Nombre d'orientations non réalisées .....	87
Tableau 122. Evaluation de l'IMC .....	90
Tableau 123. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire.....	90
Tableau 124. Environnement social.....	91
Tableau 125. Inclusion scolaire.....	91
Tableau 126. Inclusion scolaire (suite).....	92
Tableau 127. Parcours professionnels .....	92
Tableau 128. Répartition des élèves selon leur niveau scolaire au 31 décembre (toutes personnes, y compris en accueil temporaire) .....	92

Tableau 129. Nombre de jeunes pris en charge en externe au 31 décembre.....	93
Tableau 130. Nombre de jeunes pris en charge en interne au 31 décembre .....	93
Tableau 131. Places d'accueil autorisées en fonction de la déficience et des modalités d'accueil .....	95
Tableau 132. Répartition des effectifs par fonction au 31 décembre .....	96
Tableau 133. Âge du personnel au 31 décembre .....	97
Tableau 134. Ancienneté du personnel au 31 décembre .....	97
Tableau 135. Implication ou soutien des familles dans l'accompagnement de l'enfant selon diverses modalités .....	98
Tableau 136. Modalité d'accueil.....	99
Tableau 137. File active.....	99
Tableau 138. Répartition de la file active par modalité d'accueil .....	100
Tableau 139. Suivi de l'activité .....	100
Tableau 140. Profils des jeunes accompagnés au 31 décembre .....	101
Tableau 141. Handicap rare .....	101
Tableau 142. Nombre de jeunes accompagnés (hors accompagnement temporaire) selon leur provenance au 31 décembre .....	101
Tableau 143. Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre (y compris accueil temporaire).....	102
Tableau 144. Âge des entrants .....	102
Tableau 145. Prise en charge antérieur .....	102
Tableau 146. Âge des sortants.....	103
Tableau 147. Répartition des jeunes accompagnés sortis définitivement dans l'année par motif ou destination .....	103
Tableau 148. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'hébergement .....	104
Tableau 149. Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, par type d'activités.....	104
Tableau 150. Nombre d'orientations non réalisées .....	105
Tableau 151. Evaluation de l'IMC .....	108
Tableau 152. Suivi des vaccinations et de l'hygiène bucco-dentaire.....	108
Tableau 153. Environnement social.....	109
Tableau 154. Séances prévues au cours de l'année .....	109

Tableau 155. Séances prévues au cours de l'année .....	110
Tableau 156. Nombre de jeunes appareillés au 31 décembre .....	110
Tableau 157. Régimes ou appareillages spécifiques.....	110
Tableau 158. Outils de communication mis en œuvre au sein de l'établissement .....	111

## Table des illustrations • Cartes

Carte 1. Localisation des IME et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence .....	26
Carte 2. Aire d'attraction des enfants par IME – Accueil de jour 1 .....	27
Carte 3. Aire d'attraction des enfants par IME – Accueil de jour 2 .....	28
Carte 4. Aire d'attraction des enfants par IME – Internat 1 .....	29
Carte 5. Aire d'attraction des enfants par IME – Internat 2 .....	30
Carte 6. Localisation des IES et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence.....	49
Carte 7. Aire d'attraction des enfants par IES.....	50
Carte 8. Localisation des IEM et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence .....	68
Carte 9. Aire d'attraction des enfants par IEM .....	69
Carte 10. Localisation des ITEP et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence.....	88
Carte 11. Aire d'attraction des enfants par ITEP .....	89
Carte 12. Localisation des EEAP et nombre d'enfants accueillis par commune de résidence .....	106
Carte 13. Aire d'attraction des enfants par EEAP .....	107